Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13127 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 12-LUNDI 13 AVRIL 1987

Les propositions de M. Gorbatchev sur le désarmement

M. Reagan « protégera » les intérêts de ses alliés dans les négociations Est-Ouest

Les propositions formulées, le vendredi 10 avril à Prague, par M. Gorbatchev ont été généralement bien accueillies dans les capitales occidentales. M. Reagan s'est félicité de l'attitude « sérieuse » de Moscou et a indiqué qu'il « protégerait » les intérêts de ses alliés. M. Gorbatchev a suggéré l'ouverture de négociations sur la réduction des armes nucléaires à courte portée.

WASHINGTON
de notre correspondant

Quelques heures après que des « fuites » eurent annoncé un durcissement des positions américaines sur le contrôle des armements, au beau milieu des révélations et contre-révélations sur l'espionnage des ambassades américaine à Moscou et soviétique à Washington, juste avant – en un mot – que la tension ne devienne trop forte, M. Reagan a soudain calmé le jeu.

A la veille du départ pour l'URSS de son secrétaire d'Etat, le président américain a, en effet, favorablement réagi, le vendredi 10 avril, aux propos que M. Gorbatchev venait de tenir, le même jour, à Prague, sur les perspectives d'accord dans le domaine des missiles de portée intermédiaire (FNI). Les négociations sur les FNI et celles qui sont à ouvrir sur les missiles de courte portée (SRINF) pourraient se dérouler *« en même temps »*, a déclaré M. Reagan. *« Nous n'avons jamais cru*, a-t-il ajouté, *à un lien entre ces deux systèmes d'armements, mais nous pensons que les négociations doivent être simultanées, parce que* [les Soviétiques] *ont un avantage prépondérant dans le domaine des armes de plus courte portée. »*

Cette réaction est d'autant plus notable que, très peu de temps auparavant, un haut fonctionnaire de la Maison Blanche avait déclaré, à propos des SRINF : *« Cela doit faire partie d'un accord plus large sur les FNI »*.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Les Européens pris au mot

Sans doute le discours de M. Gorbatchev à Prague *ne suffira-t-il pas à mettre* un terme aux interrogations et aux controverses que suscitent en Europe occidentale son nouveau *style de gouvernement et la* fameuse « transparence ». Mais il est au moins une vertu tactique qu'on ne lui chicanera pas : il excelle à *mettre ses* interlocuteurs dans l'embarras.

Les Occidentaux, et au premier chef les Américains, peuvent *difficilement désormais* ne pas saisir la perche tendue le 28 février dernier par le numéro un soviétique lorsque celui-ci *s'était rallié à l'« option zéro »*, autrement dit au principe d'un démantèlement généralisé des euromissiles de part et d'autre *du rideau de fer, SS-20 d'un* côté, Pershing-2 et missiles de croisière de l'autre. Certes, dès le lendemain de cette première *ouverture, les réactions de* l'Ouest avaient été plutôt positives ; et le principe de la visite que M. Shultz doit entamer lundi *à Moscou avait été arrêté.*

Mais il subsistait *d'importantes restrictions du* côté de l'OTAN. On insistait en particulier sur la très importante supériorité soviétique en matière *d'armes nucléaires à courte portée* (SRINF). De même pour l'avance de l'URSS, elle aussi considérable selon toutes les *estimations disponibles, sur* le terrain des armes chimiques, et bien entendu pour le très fort déséquilibre existant entre le *pacte de Varsovie et l'OTAN en* ce qui concerne les forces classiques.

Ainsi les alliés européens de *Washington pouvaient-ils* redouter que le démantèlement des euromissiles ne les laisse singulièrement désarmés face à une Union *soviétique dont la* supériorité sur tous les autres terrains serait écrasante.

M. Gorbatchev s'est donc employé, *point par point, sinon à* dissiper toutes leurs craintes du moins à en reconnaître le bien-fondé et à les prendre en compte. *Les armes nucléaires à* courte portée ? Il est finalement *d'accord* pour en discuter tout de suite. Les armes chimiques ? *L'URSS cesse d'en fabriquer et* est prête à détruire ses stocks. Le déséquilibre des forces classiques ? Il faut le supprimer non *par l'accroissement* du potentiel le plus faible mais par la réduction du plus fort. Quant à la vérification de la mise en œuvre des *accords, elle sera* « une des garanties les plus importantes de la sécurité ».

Le numéro un soviétique fait en sorte que les alliés européens de Washington *pressent* M. Shultz de ne pas *revenir du* Kremlin les mains vides. Même la France et la Grande-Bretagne, qui ont toujours estimé que leurs propres forces de dissuasion nucléaire ne devaient pas être prises en compte, au moins à ce stade, *dans les négociations* Est-Ouest, n'ont pas été oubliées par M. Gorbatchev.

Après la *première* proposition de M. Gorbatchev, *le ministre* ouest-allemand des affaires étrangères, *M. Genscher*, avait demandé aux Occidentaux de « prendre au mot » le chef *du* Kremlin. Il semble bien, pour l'instant, que ce soit surtout ce dernier qui ait appliqué ce précepte à ses interlocuteurs de l'Ouest.

En se pliant à la discipline majoritaire

L'UDF réaffirme ses craintes pour la Nouvelle-Calédonie

Le débat sur l'organisation d'un référendum dit d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie doit reprendre le mardi 14 avril à l'Assemblée nationale.

Mais, dès le vendredi 10, le gouvernement a pu vérifier, à l'occasion de débats de procédure soulevés par les socialistes, qu'il dispose d'une majorité, malgré les fortes réserves que suscite son projet dans les rangs de l'UDF.

Dans ce dossier néo-calédonien, il s'agit avant tout pour le gouvernement d'accéder aux demandes de M. Jacques Lafleur, député RPR et chef de file des anti-indépendantistes. Compte tenu de la composition du corps électoral, ce dernier est en effet assuré d'une majorité à l'occasion de ce référendum, et ce d'autant plus que les indépendantistes du FLNKS menacent de ne pas participer à la consultation.

« Nous ne refusons pas un référendum d'autodétermination », écrit M. Tjibaou, dans une *« lettre ouverte aux Français »* publiée par *Témoignage Chrétien*, *« mais nous demandons qu'il soit organisé dans le respect des règles internationales. L'obligation des trois ans de résidence est insuffisante. »*

Vendredi 10 avril, recevant M. Lafleur, M. François Mitterrand avait rappelé ses fortes réserves. Les mêmes craintes ont été exprimées à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Jean-Paul Fuchs, député (UDF-CDS) du Haut-Rhin, qui a affirmé que, en Nouvelle-Calédonie, *« la simple loi majoritaire ne réglera rien »*.

M. Pasqua, en revanche, a assuré qu'il *« fera respecter »* la décision qui résultera du référendum.

Lire page 6
l'article d'ALAIN ROLLAT
« Le RPR isolé face à la coalition des inquiétudes »

Un entretien avec M. Geremek, conseiller de M. Walesa

« Le chapitre Solidarité n'est pas clos »

L'historien Bronislaw Geremek, conseiller de Solidarité, est l'un des représentants les plus connus de l'opposition polonaise, l'un de ceux que les responsables occidentaux tiennent à rencontrer. M. Jean-Bernard Raimond, qui a effectué le vendredi 10 et le samedi 11 avril une visite à Varsovie, ne devait pas manquer à cette « tradition ». M. Gemerek donne ici son point de vue sur la situation de l'opposition et l'effet Gorbatchev en Pologne.

VARSOVIE
de notre correspondant

« Solidarité n'a plus depuis longtemps d'existence légale et, désormais, ne semble même plus avoir vraiment de prise sur les événements, comme en témoignent la récente hausse des prix et l'absence de réactions d'envergure. Combien de temps le mouvement peut-il se perpétuer dans une telle situation d'impuissance ?

– Il ne faut pas juger de la situation polonaise dans l'optique du passé, de l'enchaînement hausse des prix-grèves-révolte populaire. Les Polonais savent désormais que ce type d'enchaînement ne provoque qu'un changement superficiel, le remplacement d'une équipe au pouvoir et quelques promesses de réformes. L'acte de naissance de Solidarité, la grève de 1980, était précisément une rupture de cette logique puisque, pour la première fois, on a pu obtenir un espace d'indépendance.

– *Pourtant*, de mouvement de masse qui se voulait l'expression des aspirations de toute la société polonaise, Solidarité n'a-t-elle pas régressé vers un rôle de simple représentation symbolique de l'« opposition » dans un système qui ne prévoit pas de place pour cela ?

– Solidarité existe à présent à *trois niveaux* : celui de l'expression des aspirations, celui des publications illégales et au plan syndical.

» *La représentation des aspirations* nationales et sociales est de fait un peu symbolique. Avec sa philosophie de l'action non violente, *Solidarité est incapable de* réaliser ces vœux, incapable de mobiliser les masses.

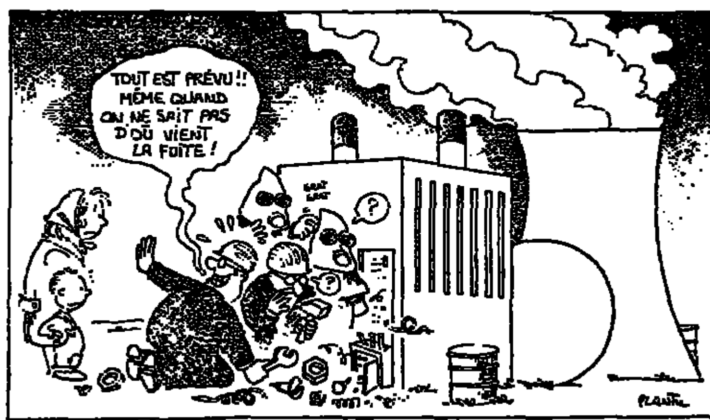
» Les publications parallèles, ce qu'on appelle le « second circuit », restent très importantes. Elles permettent non seulement une circulation de l'information, mais aussi l'expression des différents programmes politiques.

Propos recueillis par
JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 4.)

La fuite de sodium de Superphénix

Réparations « longues et coûteuses »



La fuite de sodium liquide dans un réservoir du réacteur nucléaire Superphénix à Creys-Malville est grave et n'est toujours pas localisée. Elle ne se produit pas dans la partie haute de ce réservoir, appelé « barillet », mais probablement à la partie inférieure, ce qui entraînera des réparations *« longues et coûteuses »*. Il n'est pas exclu qu'il faille changer le barillet, équipement dont le prix est de 90 millions de francs.

(Lire nos informations page 8.)

Le déménagement du ministère des finances

Armistice pour le Grand Louvre

M. François Mitterrand a visité vendredi 10 avril le chantier du Grand Louvre alors que la polémique provoquée par le refus de M. Balladur de quitter la rue de Rivoli semble s'apaiser. *« Il n'y a pas de guerre de Cent Ans »*, a déclaré le chef de l'Etat. Une solution se profile fondée sur l'étalement des travaux. Mais sur combien d'années ?

Au cours de son voyage au Portugal (*le Monde* du 10 avril), le président de la République a confié aux journalistes qui l'accompagnaient combien il tenait au déménagement du ministère des finances. L'éventualité des reports des travaux en cours lui donnerait, pour le coup, l' *« envie d'être encore là en 1989 »*. Plaisanterie mise à part, il a affirmé ne pas douter de la parole d'Edouard Balladur qui lui a promis de libérer le vieux palais d'ici à deux ans.

Pourtant, au même moment, le jeudi 9 avril, au cours d'une réunion, les représentants du budget demandaient à l'établissement public du Grand Louvre d'étudier une nouvelle hypothèse : la non-utilisation de l'aile Richelieu *« pour permettre au gouvernement de choisir »*. Il leur fut fermement répondu que les choix étaient faits depuis longtemps et inscrits dans l'existence même de l'établissement public. Retrait diplomatique de ladite proposition qui a tout l'air de s'apparenter à une sorte de bluff, comme s'il s'agissait de tester le partenaire d'une partie de poker.

En effet, en dépit des apparences, le débat semble prendre un tour moins passionnel. Les contours d'un consensus émergent peu à peu. On fait d'ailleurs remarquer, rue de Rivoli, que les travaux n'ont jamais été interrompus ni au Louvre, ni à Bercy. C'est vrai, à quelques détails près : la couverture des cours intérieures a été reportée et les gaines de ventilation, détournées. Les fenêtres du ministre s'ouvrent sur un chantier en pleine activité.

Si l'entourage de M. Balladur s'interroge toujours sur la nécessité d'avoir demandé au génie de M. Pei de se manifester au milieu de la cour Napoléon, il constate que le projet de l'architecte doit aujourd'hui être mené à son terme et que tout autre schéma est désormais impensable. S'il reconnaît – avec peine – que le musée a besoin de surfaces nouvelles, il fait remarquer que la première tranche des travaux, qui s'achèvera comme prévu en 1988, libérera 15 000 à 20 000 mètres carrés.

EMMANUEL DE ROUX.

(Lire la suite page 9.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Document

Une nouvelle du poète et romancier soviétique Boulat Okoudjava

Une rencontre d'écrivains franco-soviétique a eu lieu récemment à Paris au siège de l'association France-URSS sur le thème : « Le dialogue des littératures à l'aube du vingt et unième siècle ». A cette occasion, vingt-six écrivains soviétiques, pour la plupart inconnus à l'étranger, baptisés collectivement pour la circonstance « Les quarante ans », avaient fait le voyage à destination de Paris pour la première fois, sous le symbole de la « transparence ». Ils étaient dirigés par le poète moscovite Serge Bobkov, membre du comité directeur de l'Union des écrivains, fils de Philippe Bobkov, le numéro deux du KGB.

A l'issue de ces deux jours de discussion, les participants à la rencontre ont adopté une résolution demandant l'ouverture de centres culturels français et soviétique à Moscou et à Paris. Jusqu'à aujourd'hui, l'URSS s'est toujours opposée à ce qu'un pays occidental ouvre un tel établissement dans la capitale soviétique.

En marge de cette rencontre, l'un des plus courageux et prestigieux membres de l'intelligentsia soviétique, le poète et romancier Boulat Okoudjava, a affirmé, au cours d'une conférence de presse, que les réformes engagées en URSS auraient besoin de temps car il faut que les Soviétiques *« apprennent à vivre autrement que sur ordre »*. Il a aussi exprimé l'espoir de voir un jour *« la littérature russe réunifiée »*, y compris avec les écrivains émigrés. Nous publions ci-dessous la plus récente nouvelle de Boulat Okoudjava, dont le père, qui était général, a été fusillé en 1937 sur ordre de Staline.

Femme de rêve

C'ÉTAIT en 1947. Et j'allais retrouver ma mère. Elle avait quitté un garçon de douze ans. J'en comptais vingt-deux. J'étais étudiant, j'avais fait la guerre, pas mal dégusté, blessures comprises. Tel que je me revois maintenant, j'étais pourtant resté une tête sans cervelle.

Nous étions donc séparés depuis dix ans. Ce qui s'était passé dix ans plus tôt, les causes de ces deuils, de ces longues absences, tout cela est bien connu aujourd'hui. Aujourd'hui, on comprend tout, on explique tout : c'est de l'histoire. On oublie qu'alors nous étions dans le coup, que nous avons vécu ce temps, que nous en avons été directement concernés, frappés, traumatisés.

Dix ans, en 1947, c'était pour moi énorme : un pan de vie. Et je me disais que si j'avais tant vécu, si j'étais devenu un homme, maman, c'était sûrement une petite vieille desséchée, grisonnante. Ce qui me faisait très peur.

Retour du front, j'étais entré à l'université de Tbilissi (...). Inscrit à la faculté des lettres, je pondais des vers à la manière de mes poètes préférés. Comme tous les étudiants de l'après-guerre, je vivais sans souci de l'avenir, sans le sou et sans détresse. Je tombais souvent amoureux, car les coups de cœur comblent le vide de l'estomac. Du moment que j'étais vivant et intact, que me fallait-il de plus ? Seul l'amer secret de la séparation projetait son ombre au tréfonds de moi quand j'évoquais le souvenir de ma mère.

J'avais quelques photos d'elle : jeune, de larges yeux de jais, les cheveux soigneusement tirés formant chignon sur la nuque, une robe sombre à petit col blanc, la mine grave, mais des lèvres qu'on devinait prêtes à sourire. Je me rappellais aussi des inflexions de voix, des éclats de gaieté, des bribes de propos tendres, des riens, en somme. J'aimais cette image évanescente. Je souffrais d'en être séparé. Ce n'était guère pour moi qu'un symbole vague et cher.

J'avais un voisin de l'autre côté de la cloison. Méladzé était un gros Géorgien sur le retour, aux oreilles en éventail d'où jaillissaient des poils blancs, un être peu soigneux de sa personne, sourcilleux, rébarbatif, avec moi surtout, comme s'il me prenait pour un tapeur. On ne l'avait jamais vu aller au travail ou en revenir. A croire qu'il s'envolait par le vasistas et revenait par le même chemin, suivi de son inséparable porte-documents en moleskine brune élimée.

« Arriverai train 501. Baisers. Maman. »

Au vrai, je n'étais pas un voisin de tout repos. Il débarquait chez moi des bandes d'hurluberlus de mon âge. Des filles aussi. On se cuisinait des galettes de maïs. On débouchait des bouteilles de mauvais vin. Braillements, rires, tintements de verres, messes basses, baisers volés, Méladzé devait tout entendre. Aujourd'hui seulement j'apprécie son tact. Pas une fois ne lui échappa un mot de reproche. Comme si je n'existais pas à ses yeux. (...)

En ce jour mémorable, je rentrai tard, ayant traîné je ne sais où. Il m'attendait dans la cuisine et me remit un papier plié.

« *Télégramme* », grogna-t-il.

Le télégramme venait de Karaganda. Je lus : *« Arriverai train 501. Baisers. Maman. »*

Méladzé m'observait en reniflant. Bêtement, j'allumai le réchaud à pétrole, l'éteignis, posai dessus la bouilloire, balayai sous ma table, m'interrompis pour en racler la toile cirée.

« *Karaganda ?* grommela Méladzé.

– *Hé oui,* répondis-je tristement.

– *Tss-tss !* fit-il. Et il lâcha un soupir énorme.

– *Qu'est-ce que c'est, ce train 501 ?* demandai-je. *Il n'y a pas de train avec un numéro pareil.*

– *Que si ! Les 500, c'est les trains de plaisir.*

– *De plaisir ?*

– *Du wagon de marchandises, mon drôle. Ça va pas vite, et tout le monde y a plaisir.* »

Je n'ai pas dormi de la nuit. Derrière la cloison, Méladzé n'arrêtait pas de tousser. Au petit matin, j'ai couru à la gare. Une pensée atroce m'obsédait : reconnaîtrais-je maman ?

Le train 501 existait bel et bien. Sauf que l'heure de son arrivée demeurait un secret. Peut-être en fin d'après-midi, me dit-on.

De retour chez moi, je lessivai le plancher et lavai mon unique nappe avec mon unique serviette, sans cesser d'imaginer l'instant où je retrouverais maman. La reconnaîtrais-je, vieillie, courbée, la tête blanche ? Et si je ne la reconnaissais pas ? Si je passais outre, pendant qu'elle me chercherait du regard ? A moins qu'elle ne comprît que je ne pouvais pas la reconnaître. Et ce serait encore plus affreux pour elle.

Il était près de quatre heures quand je fus de nouveau à la gare. Cette fois, le train de plaisir s'était évaporé. On l'espérait cependant avant la nuit. Je regagnai mon gîte, repassai au fer la nappe avec la serviette, époussetai tout, secouai la carpette, époussetai encore et repartis pour la gare.

Un film qui lui délasserait l'âme

Le tramway nº 10 grouillait de mères qui ne m'étaient rien, chacune accompagnée de sa progéniture. Et personne ne semblait se douter que ce jour de mai était pour moi grande fête, puisque je n'allais pas rentrer seul, mais étreignant les épaules maigrelettes d'une maman à moi. Quand l'interminable convoi aurait stoppé, il me faudrait, bien sûr, des allées et venues à toutes jambes, le long du quai, avant de reconnaître maman, avant de sauter au cou d'une frêle petite vieille épuisée. Mais quand je l'aurai retrouvée, nous rentrerons dîner à la maison. Tête à tête. Elle me racontera son existence. Je lui raconterai la mienne. Nous ne perdrons pas notre temps à chercher les causes, les responsables. Ce passé aura été effacé, puisque nous serons de nouveau ensemble. Et puis j'amènerai maman au cinéma.

J'avais choisi le film qui lui délasserait l'âme. C'était le film dont tout Tbilissi raffolait, un film viennois, une prise de guerre, un « trophée » comme on disait alors : *Une femme de rêve*, avec l'irrésistible Marika Rökk dans le rôle principal. La ville entière vivait ce film. Les passants en sifflaient les airs. Tous les pianos de Tbilissi en déversaient les valses par les fenêtres ouvertes à deux battants. Pensez donc : un film en couleurs avec flonflons, chansons, gags, aventures d'amour. Quel éclair de joie, en ces dures années de l'après-guerre ! Juste le film qu'il fallait à maman pour revenir à la vie, pour redécouvrir un univers de beauté, de luxe et de sérénité qui ne la ramènerait pas seulement à la vie, mais à moi...

Le place de la gare ressemblait au marché du dimanche. Une rumeur assourdissante montait de la foule bigarrée. Valises et ballots s'amoncelaient sur l'asphalte. On riait, on pleurait, on jurait. J'étais en retard. Je demandai à des gens assis sur leurs bagages s'ils étaient du train 501. Non : ils venaient de Batoumi. Soulagé, je me ruai vers le bureau des renseignements. Assiégée par une cohue de braillards, la fille du guichet ne comprit d'abord rien à mon problème. Quand elle eut enfin compris, la fureur lui marbra les joues de taches roses. Le 501, hurla-t-elle, était arrivé. Il y avait une heure. Tous les voyageurs de ce train de fous en étaient descendus. Et partis. Oui, partis, partis, partis. Et que je fiche mon camp aussi.

Je m'en retournai à pied : sans doute rattraperais-je maman en route. J'arrivai à la maison sans l'avoir rattrapée. Ma chambre était vide. Méladzé toussait dans la sienne. Je rebroussai chemin. Au premier coin de rue, j'aperçus maman. Qui marchait lentement, une valisette de contreplaqué à la main. Elle n'avait absolument pas changé : grande, svelte, la même que dans mon souvenir, sauf une affreuse robe fripée. Et solide, par-dessus le marché, bronzée, une jeunesse. Quel bonheur que mon imagination m'ait trompé !

Le soir tombait. Elle m'embrassa, joue contre joue. Les passants ne nous regardaient même pas : à Tbilissi, on s'embrasse à chaque rencontre.

« *C'est donc toi !* s'exclama-t-elle. *C'est donc toi, mon petit, mon gentil.* »

Ainsi me parlait-elle jadis.

Nous allions à pas lents. Je la tenais aux épaules. J'aurais voulu lui dire comme on dit aux absents retrouvés : *« Et toi, maman ? Comment c'était, là-bas ? »* Mais les mots ne sortaient pas.

Dans ma chambre, je la fis asseoir sur le sofa défoncé et la regardai dans les yeux : de grands yeux sombres, taillés en amande, où je pouvais enfin me plonger. Je m'étais préparé à nos retrouvailles, à des flots de larmes, à des lamentations. J'avais même, pour la consoler, une phrase si souvent répétée que je la connaissais par cœur : *« Pourquoi pleurer, petite maman ? Tu vois bien : je suis en bonne santé, tout marche bien pour moi, et toi aussi, tu te portes bien, tu es aussi belle qu'autrefois, tout va bien aller maintenant, te voici revenue, nous voici ensemble... »* Mais ses yeux étaient secs, distants, comme si elle regardait sans voir. Ses mains hâlées reposaient inertes sur ses genoux. Elle ne disait rien. Parfois, d'un hochement de tête, elle semblait approuver mon futile bavardage. (...) Ah ! si seulement elle avait éclaté en sanglots ! Mais non : elle avait allumé une cigarette de mauvais tabac et me caressait les cheveux.

« *On va dîner*, annonçai-je fièrement. *Tu as faim, n'est-ce pas ?*

– *Quoi ?*

– *Tu dois avoir faim, après ce voyage ?*

– *Moi ?*

– *Toi, bien sûr, maman.*

– *Oui. Et toi ?* »

Il me semblait qu'elle avait esquissé un sourire. Mais les mains restaient plaquées aux genoux.

Je courus à la cuisine, allumai le réchaud, pétris ce qu'il me restait de farine de maïs, découpai un bout de fromage d'Imérétie conservé par miracle, déposai le tout sur la table devant maman, sûr qu'elle allait se réveiller, se réjouir d'avoir un fils pareil, se dire que tout allait lui réussir, que nous étions plus forts que le malheur, qu'on le surmonterait à force de courage et d'amour. Elle fumait cigarette sur cigarette, avec le même air d'absence. La bouilloire avait fini de chanter. Je la portai sur la table. Après tout ce que maman avait enduré loin de chez elle, les choses, bien sûr, ne pouvaient pas s'arranger d'un coup. Mais avec de la patience...

Comme j'enlevais les galettes du feu, la porte grinça. Méladzé me tendait une écuelle de haricots blancs. Je protestai :

« *Merci, mais nous avons tout ce qu'il faut.*

– *Prends*, dit-il sombrement. *Moi, je sais.* »

Je pris l'écuelle. Il ne s'en allait pas.

« *Venez*, dis-je, *que je vous présente à maman.* »

Je pensais qu'à sa vue maman allait se lever, sourire, se nommer. Sans bouger de sa chaise, elle tendit sa main hâlée et la reposa sur son genou.

« *Asseyez-vous* », dis-je à Méladzé.

Lui aussi gardait les mains aux genoux

Il s'assit en face de maman. Lui aussi gardait les mains aux genoux. Sur fond de crépuscule, tous deux semblaient des statues. Et il y avait, dans leurs profils, comme un air de famille.

J'allai jeter un coup d'œil à la cuisine. Quand je suis revenu,



maman s'était accoudée à la table et semblait écouter.

« *Batyk ?* demandait Méladzé.

– *Jaryk*, murmura maman, avec un sourire de gêne.

– *Tss-tss !* » sifflota Méladzé en hochant la tête.

Je suis retourné à la cuisine, revenu dans la chambre. Elle et lui continuaient de dialoguer, tout bas, dans une langue incompréhensible. Mais Jaryk, je savais : c'est la gare d'où m'arrivaient les rares lettres de maman, et c'est à cette adresse que je lui écrivais.

Méladzé refusa de prendre le thé et s'éclipsa. Pour la première fois, maman me regarda comme si elle me voyait. Je chuchotai :

« *Il est de là-bas ?*

– *Qui ?*

– *Méladzé, le voisin, celui que je viens de te présenter. Lui aussi, il a été... là-bas ?*

– *On ne parle pas de ces choses, mon petit.* » (...)

Et elle recommença à fumer.

« *Tu sais, maman, j'ai une surprise pour toi. Mais il nous faudra sortir et marcher un peu.* »

Je suffoquais de bonheur : j'allais offrir à maman ce que je possédais de plus précieux au monde. Mais maman haussa le sourcil .

« *Sortir ?*

– *N'aie pas peur. Il ne faut plus avoir peur de rien. Je vais te montrer une merveille, le remède miracle. Tu m'entends ? Viens, maman, viens, je t'en prie.* »

Elle se leva, docile.

En chemin, je pensais la questionner sur sa vie là-bas. Mais les soirs de mai à Tbilissi sont si beaux, si tendres ! Et j'étais si heureux de donner le bras à maman ! Car elle était jolie, ma maman, malgré cette robe grise de cotonnade dont aucune pauvresse de Tbilissi n'aurait voulu, malgré ces savates éculées, informes, cette vêture d'une autre existence. (...)

Au cinéma, pendant que j'achetais les billets, elle resta immobile contre le mur, les yeux baissés. Quand nous eûmes trouvé nos places dans la salle – une étuve –, je lui dis :

– « *Et maintenant, tu vas voir ce que tu vas voir. C'est si beau qu'il n'y a pas de mots assez beaux. On vous en montrait là-bas ?*

– *De quoi ?*

– *Des films. Au moins de temps en temps ?*

– *Des films ? Pour nous ?* » (...)

Je regardais l'écran. Je regardais maman. La salle s'esclaffait, s'extasiait, applaudissait, reprenait certains airs en chœur. Immobile, ma maman baissait la tête. Je chuchotai :

« *N'est-ce pas, maman, que c'est fameux ? Mais ça va être encore plus amusant. Regarde.* »

L'admirable Marika se baignait. Toute nue. Dans un tonneau rempli d'eau mousseuse. La salle grondait d'enthousiasme.

« *Partons*, me glissa Maman à l'oreille.

– *Tu n'as pas encore vu ce qu'il y a de mieux !*

– *Je t'en prie, partons.* »

« Tu aimes les cerises, dis ? Tu les aimes ? »

Nous avons regagné la maison en silence. Dans la chambre, Maman se rassit sur la même chaise, le regard fixe, les mains sur les genoux, tandis que je déployais les draps : pour elle, sur le lit ; pour moi, sur le sofa. Et là, elle protesta : elle préférait le sofa, oui, elle me priait de le lui laisser, je devais écouter ma maman (elle essayait de prendre le ton de la plaisanterie), car elle était ma mère, non, et il faut écouter sa mère, sa maman, oui, sa maman, sa maman, sa maman...

Elle parlait comme à la cantonade.

J'allai à la cuisine. Contre toutes ses habitudes, Méladzé y était encore, affalé sur un tabouret et m'interrogeant du regard.

« *Je l'ai emmenée au cinéma*, expliquai-je piteusement, *et elle est partie au milieu du film.*

– *Pourquoi le cinéma ? C'est le repos qu'il lui faut, à elle.*

– *Elle a tellement changé ! Chaque fois que je lui pose une question, elle me la fait répéter. Comme si elle ne m'entendait pas.*

– *Qui veut pas en dire trop, mon drôle, il dit peu. Il dit peu parce qu'il pense. Il pense, tu comprends ? Et il faut du temps pour penser. C'est un truc qui s'apprend là-bas.*

– *Maman aurait peur de m'en trop dire ?*

– *Pas à toi, pauvre drôle. Pas à toi : à eux, là-bas, à eux qui interrogent, à eux qui te demandent :* « Qui ça ? », « Pourquoi ? », « Comment ? ». *Tu comprends ?*

– *Je comprends.*

– *Et tu vas lui acheter des fruits.*

– *Quels fruits ?*

– *De la cerise.* »

Maman avait gardé sa robe fripée et s'était couchée sur le sofa, en chien de fusil. Elle me regarda, sourit, et c'était son sourire d'autrefois, le sourire tout simple de chaque soir. La vie recommençait.

« *Maman, c'est moi qui devais dormir sur le sofa.*

– *Non et non !* riposta-elle avec l'entêtement rieur de l'enfant capricieuse.

– *Tu aimes les cerises, maman ?*

– *Quoi ?*

– *Tu aimes les cerises, dis ? Tu les aimes ?*

– *Moi ?* »

BOULAT OKOUDJAVA.

Traduit par Lucia et Jean Cathala.

★ Publié en russe dans la revue *Droujba Narodov*, octobre 1986.

RENDEZ-VOUS

Dimanche 12 avril. – *Tokyo* : élections régionales au Japon. – *Helsinki* : visite de M. George Shultz (jusqu'au 13). – *Buenos-Aires* : Jean-Paul II célèbre la Journée mondiale de la jeunesse.
Lundi 13 avril. – *Washington* : candidature officielle aux présidentielles de G. Hart. – *Moscou* : rencontre Shultz-Chevardnazé (et visite jusqu'au 16).
Mardi 14 avril. – *Paris* : visite du ministre turc chargé des relations avec la CEE.
Dimanche 19 août. – *Hanoï* : élections législatives aux Viet-nam.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620.000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

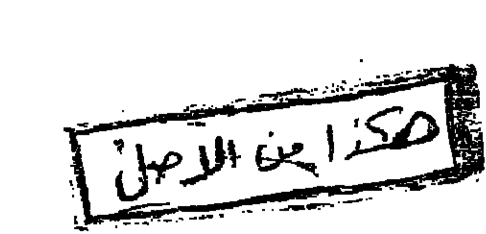




Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A. P.N.C. 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.





Les nouvelles initiatives soviétiques pour le contrôle des armements en Europe

Les réactions enregistrées dans différentes capitales occidentales après les nouvelles propositions de M. Gorbatchev, le vendredi 10 avril, sur les armes chimiques et les fusées nucléaires à courte portée stationnées en Europe (SRINF) sont marquées par un optimisme prudent.

A Londres, un porte-parole du Foreign Office a déclaré : *« Ce que nous voulons, c'est une élimination totale des armes chimiques. »* Dans les milieux officiels britanniques, on ajoute, d'autre part, ne pas s'opposer à la tenue *de discussions séparées sur les euromissiles et* sur les SRINF, mais on estime aussi qu'un accord Est-Ouest sur les premiers devrait comporter au moins une référence à des « restrictions » ou des « contraintes » sur les secondes.

Bonn veut, de son côté, *« étudier attentivement »* avec ses alliés les propositions de M. Gorbatchev et souhaite *« un accord mondial le plus rapide possible sur la suppression des armes chimiques »*. A Bruxelles, *dans les milieux* de l'OTAN, on accueille aussi de manière favorable l'initiative soviétique sur les armes chimiques. Lord Carrington, secrétaire général de l'alliance atlantique, a déclaré à ce sujet : *« Si l'URSS a effectivement arrêté sa production d'armes chimiques, cela correspondrait à une décision prise depuis des années par l'alliance atlantique. »* A Paris, le ministère de la défense a publié, vendredi, une déclaration dans laquelle il indique que *« la destruction des stocks d'armes chimiques soviétiques constituerait un pas positif en direction des souhaits exprimés jeudi à l'Assemblée nationale »* par M. André Giraud. Mais le ministère estime également que le discours de M. Gorbatchev *« confirme les craintes, notamment exprimées par la France, sur la possession d'importants stocks d'armes chimiques en URSS »*.

A Prague, M. Gorbatchev a proposé une négociation sur les fusées à courte portée

VIENNE
de notre correspondante

Le numéro un soviétique, M. Mikhail Gorbatchev, a proposé le vendredi 10 avril, dans un discours à Prague, d'entamer des négociations sur la réduction et la liquidation des missiles tactiques opérationnels stationnés en Europe sans attendre un accord sur les euromissiles.

Il a, à la même occasion, annoncé que l'*Union soviétique* a interrompu la production d'armes chimiques et qu'elle se prépare à détruire les stocks de telles armes. Enfin il a invité les ministres des affaires étrangères des trente-cinq pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) réunie à Vienne à prendre une décision sur le début de négociations globales portant sur une réduction radicale des armes nucléaires tactiques, des forces et des armements classiques en Europe..

M. Gorbatchev a prononcé ce discours au palais de la culture à Prague — où il effectue depuis jeudi une visite officielle de trois jours — à l'occasion d'un ressemblement d'amitié soviéto-tchécoslovaque.

Le secrétaire général du PC soviétique a admis, dans son discours, qu'un accord sur les missiles tactiques opérationnels devrait *« naturellement être soumis à un strict contrôle »* et que *« les questions de vérifications du futur accord acquerront une nouvelle signification au plan qualificatif »*. *« Dans ces conditions*, a-t-il dit, *les mesures de vérifications deviendront les plus importants moyens de garantie de sécurité. »* M. Gorbatchev n'a pas omis d'inviter notamment Paris, Londres et Bonn *« à contribuer à débarrasser l'Europe des missiles nucléaires à moyenne portée et à s'engager dans la voie du désarmement nucléaire »*.

Il s'est réjouit dans ce contexte, de la proposition des gouvernements tchécoslovaque et est-allemand de créer un corridor dénucléarisé en Europe centrale.

WALTRAUD BARYLI.

« L'URSS a mis fin à la production d'armes chimiques »

Voici les principaux points du discours prononcé par M. Gorbatchev :

● **Armes chimiques :** *« Je peux vous informer que l'Union soviétique a mis fin à la production d'armes chimiques. On sait que les autres pays de l'Organisation du traité de Varsovie n'ont jamais produit ces armes et ne les ont jamais eues sur leur territoire. L'Union soviétique n'a pas d'armes chimiques en dehors de son territoire. En ce qui concerne les stocks d'armes chimiques, j'aimerais vous informer que nous construisons une usine spéciale pour les détruire. »*

M. Gorbatchev a ajouté que l'Union soviétique a *« fermement préconisé l'élaboration rapide, cette année, d'une convention internationale appropriée sur une interdiction des armes chimiques et des négociations actives sur cette question »*.

● **Armes intermédiaires à courte portée (SRINF) :** *« Pour assurer un accord rapide sur les missiles à moyenne portée en Europe, nous suggérons que les discussions sur la réduction et l'élimination ultérieure des missiles ayant une portée de 500 kilomètres à 1 000 kilomètres déployés en Europe commencent sans aucun lien avec le progrès et le résultat des discussions sur les missiles à plus long terme. »*

« Les parties pourraient prendre l'obligation de ne pas accroître leurs forces SRINF pendant la durée des conversations. »

« Nous invitons Paris, Londres et Bonn, pour leur part, à contribuer à débarrasser l'Europe des missiles nucléaires à moyenne portée et à progresser enfin vers le désarmement nucléaire. »

● **Armes stratégiques :** *« Des réductions radicales des armements stratégiques offensifs restent le fond du problème. Comme chacun le sait, nous sommes prêts à des mesures résolues dans ce domaine, soit des réductions de 50 % sur cinq ans, soit l'élimination totale d'ici dix ans, naturellement à condition que le traité ABM* (missiles antibalistiques) *soit strictement respecté et que la course aux armes dans l'espace soit empêchée. »*

● **Vérification :** *« Nous demanderons des mesures de vérification les plus strictes possibles, ce qui signifie, bien sûr, non la vérification pour la simple vérification, mais la surveillance du respect par les parties de leurs engagements à chaque étape du désarmement nucléaire.*

» Une vérification adéquate, incluant des inspections sur les lieux, devrait couvrir les missiles et les lanceurs restant après les réductions, les périmètres d'essai, les usines de fabrication, les centres d'entraînement, etc. Les inspecteurs devraient être admis dans les bases militaires de l'autre partie sur les territoires de pays tiers. »

● **Forces conventionnelles en Europe :** *« Les efforts de tous les pays européens, des Etats-Unis et du Canada sont nécessaires pour réduire les forces armées et les armements en Europe. (...) Le temps n'est-il pas venu pour les ministres des affaires étrangères des pays participants à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de se réunir et de décider d'une date pour des conversations à grande échelle afin de réduire de manière radicale les armements nucléaires tactiques, les forces armées et les armements conventionnels ?*

» De telles discussions pourraient porter sur des mesures urgentes afin de réduire la confrontation militaire et d'empêcher la menace d'une attaque soudaine et afin de retirer sur une base mutuelle les armements offensifs les plus dangereux de la zone de contact direct des deux alliances militaires.

» L'objectif final de telles conversations serait une réduction majeure des forces armées et des armements accompagnée de l'établissement d'une vérification internationale et d'inspections sur les lieux.

» L'établissement de zones non-nucléaires et de zones libres d'armes chimiques (proposé par la RDA et la Tchécoslovaquie en Europe centrale) *serait également de nature à renforcer la sécurité européenne. »*

Au cours d'un entretien avec les ouvriers de l'usine de compresseurs CKD à Prague, M. Gorbatchev a également invité les Tchécoslovaques à retenir les enseignements de la *« crise »* de 1968, tout en reconnaissant à chaque Etat socialiste ses *« particularités »*.

La « crise » de 1968

Selon le chef du Kremlin, la *« crise »* de 1968 a été le résultat d'un coup d'arrêt donné au développement du socialisme dans les années qui l'ont précédée. Il a comparé cette situation à celle qui avait prévalu dans les années 70 en URSS, sous Leonid Brejnev. *« Vous vous êtes arrêtés dans les années 60 et une crise s'en est suivie. Nous nous sommes arrêtés dans les années 70 et maintenant nous peinons »*, a-t-il ajouté.

M. Gorbatchev a rendu hommage aux communistes tchécoslovaques qui, a-t-il dit, *« ont fait beaucoup pour s'en sortir »* au cours des dix-huit années écoulées. *« Aujourd'hui, la Tchécoslovaquie est un pays très développé dans les domaines économique, social, culturel et autres. C'est un bon pays. Mais nous devons progresser (...) et c'est pourquoi la restructuration est nécessaire »*, a dit encore M. Gorbatchev, soulignant qu'il en avait *« beaucoup discuté avec le camarade Husak »*.

« Nous sommes loin, a-t-il dit, *d'appeler qui que ce soit à nous copier. Chaque pays socialiste a ses caractères spécifiques et les partis frères déterminent leur ligne politique en fonction des conditions nationales. »*

Il a cependant ajouté : *« Certains problèmes qui sont actuellement prioritaires en URSS ont déjà été résolus dans d'autres pays socialistes ou sont en train d'être résolus spécifiquement. Nous ne cachons pas notre conviction que la restructuration en URSS correspond à l'essence la plus profonde du socialisme et au besoin justifié du progrès social. »*

Une prolifération pour un emploi interdit

Depuis la première guerre mondiale où elles furent utilisées, les armes chimiques ont changé de nature. *Elles étaient, primitivement,* des toxines (phosgène, chlore et ypérite) ayant des effets suffocants ou vésicants. Elles sont devenues, ensuite, des produits *plus élaborés* : des neurotoxiques agissant sur la transmission de l'influx nerveux. Aujourd'hui, les armes chimiques sont des neurotoxiques de type binaire, c'est-à-*dire que*, sous l'effet d'un choc ou d'une explosion, deux produits, inoffensifs tant qu'ils sont isolés l'un par rapport à l'autre dans des réservoirs séparés, engendrent, *en se* mélangeant dans la munition lar*guée ou* tirée, un produit gravement toxique.

C'est la raison pour laquelle le problème du contrôle de la production, puis du stockage de ces produits binaires, en apparence inoffensifs lorsqu'ils sont séparés, est la difficulté majeure *de négo*ciations internationales, telles *qu'elles ont* lieu régulièrement à Genève sous les auspices de l'ONU.

En effet, c'est déjà à Genève, le 20 juillet 1925, qu'une convention internationale a prohibé l'emploi des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, mais pas leur fabrication ou leur stockage *éventuels. La plupart des signa*taires (dont la France) ont même été jusqu'à se réserver la possibilité d'utiliser l'arme chimique en riposte à une agression (ce qui *revient à dire que, seul,* l'emploi en premier est interdit).

L'Union soviétique, qui a signé le protocole de Genève, est créditée d'une importante capacité *dans le domaine des armes* chimiques. Elle disposerait de plusieurs centaines de milliers de tonnes (entre 300 000 et 700 000, selon différentes estimations) de *toxiques* (sous forme de composés organophosphorés), fabriqués dans, au moins, dix usines chimiques et adaptés à toutes les situations tactiques (obus, *roquettes, missiles et conteneurs* d'avion). On évalue à soixante mille hommes le personnel, entraîné, des formations spécialisées dans l'emploi.

De leur côté, les Etats-Unis disposent d'un stock estimé à 40 000 tonnes. Mais le tiers de ces munitions seulement serait en état opérationnel, le reste présentant des fuites ou n'ayant pas le système de lancement adéquat. A l'heure actuelle, cependant, *huit usines*, sur le territoire américain, cherchent à mettre au point des armes chimiques plus opérationnelles à partir de munitions binaires d'artillerie et d'avion.

La France, pour sa part, a explicité à plusieurs reprises depuis deux ans sa position, par l'intermédiaire du président Mitterrand et de la dernière loi de *programme* militaire soumise, présentement, au vote du Parlement. Seuls, pour l'instant, des équipements de protection et de décontamination ont été distribués dans les armées françaises, bien que de tels équipements soient pénalisants en combat puisqu'ils diminuent les capacités des unités en opération. La France *a fait savoir qu'elle n'avait aucune* raison de s'interdire de telles armes, dans sa panoplie, c'est-à-dire des armes chimiques offensives et défensives, si les conversations internationales échouaient.

Moscou donne la priorité à un accord éliminant les euromissiles

MOSCOU
de notre correspondant

M. Gorbatchev a, une fois de plus, créé l'événement. En annonçant, le vendredi 10 avril à Prague, que l'URSS était prête à entamer incessamment l'« examen » du problème des missiles à courte portée en Europe, le secrétaire général a, en effet, bouleversé à nouveau les données du grand marchandage en cours avec les Occidentaux.

La *supériorité soviétique* dans cette catégorie d'armes était la principale objection des Européens de l'Ouest à un accord « séparé » américano-soviétique sur les missiles à moyenne portée (SS-20, Pershing-2 et missiles de croisière). M. Gorbatchev a levé cette objection trois jours avant l'arrivée à Moscou de M. Shultz.

Il sera difficile au secrétaire d'Etat américain de ne pas reconnaître que M. Gorbatchev a ainsi rempli la principale condition posée par l'administration américaine sous la pression de ses alliés européens.

Le chef du Kremlin s'est voulu très clair à ce sujet. Il y est revenu plusieurs fois dans son discours, la signature d'un accord éliminant d'Europe les missiles de portée intermédiaire est sa priorité. Pour y aboutir, il est prêt à mettre sur la table, dans un forum distinct, les missiles à *courte portée. Les deux* négociations semblent, dans son esprit, indépendantes.

Les Occidentaux sont ainsi pris au piège. Leur principale demande *étant acceptée, il va bien leur falloir* désormais envisager d'un œil moins sceptique cette « dénucléarisation » progressive de l'Europe qui est l'objectif avoué du numéro un soviétique.

M. Gorbatchev a également fait, vendredi, une révélation de taille en annonçant *que l'Union Soviétique* a cessé de fabriquer des armes chimiques. On mesure le chemin parcouru en quelques mois dans ce domaine, où, il est vrai, la vérification est difficile.

Il y a peu de temps encore l'URSS niait, contre toute évidence, la présence sur son territoire de centres de production d'armes chimiques. Au nom de la transparence, Moscou a admis récemment que ceux-ci existaient. M. Gorbatchev a proclamé solennellement que leur activité devait cesser et que les ingénieurs chimistes soviétiques spécialisés consacraient actuellement leurs talents à édifier une unité capable, si la décision politique est prise, de résorber un jour les stocks.

Cette annonce répond également à une demande formulée par les Occidentaux, inquiets de la supério*rité chimique de l'armée rouge*. La panoplie est complète, puisque M. Gorbatchev rappelle que les pays du pacte de Varsovie sont toujours prêts à entamer avec ceux de l'OTAN des pourparlers en vue d'une réduction des armes classiques en Europe.

Les trois volets

Les trois volets sont donc présents : missiles nucléaires à courte portée ; armes chimiques ; forces conventionnelles. M. Gorbatchev peut estimer qu'il a rempli toutes les conditions « annexes » à un grand accord sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire (FNI) en Europe, ces euromissiles qui sont l'objet principal de sa préoccupation. *« Je tiens à dire que, parmi les problèmes du désarmement nucléaire, l'un d'eux a aujourd'hui plus de chances d'être résolu que les autres. Celui des missiles à moyenne portée en Europe »*, a-t-il souligné devant ses hôtes tchécoslovaques.

La tâche de M. Shultz ne va donc *pas être facile, alors que les données* de la négociation ont complètement changé. Il arrive dans une ambassade démoralisée par les révélations presque quotidiennes venues de Washington sur l'étrange comportement des « marines » censés veiller à la sécurité du bâtiment. Il semble que M. Shultz tiendra ses conciliabules les plus confidentiels avec ses collaborateurs *dans un camion venu* spécialement des Etats-Unis et qui pourrait être garé dans une cour de l'ambassade... *Les propos ironiques* sur le « camping-car » du secrétaire d'Etat font florès à Moscou.

La délégation de l'UEO

M. Shultz, qui sera reçu à Moscou comme le porte-parole de tous les Occidentaux, rencontrera dès lundi son collègue M. Chevardnadze et, mardi, M. Gorbatchev. Ce dernier attendra de son interlocuteur une *première réponse* à ses ouvertures de Prague.

Une délégation de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) était ces jours-ci à Moscou pour rappeler aux Soviétiques la position européenne en matière de désarmement. Il s'agissait d'une première. Jamais depuis sa *création en 1954 l'UEO* n'avait été invitée officiellement en URSS. Seule organisation européenne compétente en matière de défense, elle avait été décrite à sa naissance par les Soviétiques comme un *« serpent venimeux »*. Le président de l'assemblée de l'UEO, M. Jean-Marie Caro, député UDF du Bas-Rhin, entouré de MM. Ferrari Agradi (démocrate-chrétien, Italie) et Hartmut Soell (social-démocrate, RFA) a donc éprouvé quelque satisfaction à être reçu avec beaucoup d'égards par les responsables soviétiques. Il a notamment rencontré M. Anatoli Dobrynine, chargé au secrétariat du comité central des relations internationales. Ce dernier lui avait laissé entendre, un peu à l'avance, que l'URSS était prête à une concession majeure à propos des missiles nucléaires à courte portée en Europe.

DOMINIQUE DHOMBRES.

M. Reagan « protégera » les intérêts de ses alliés

(Suite de la première page.)

Or, s'il arrive parfois, après des contradictions de ce genre, qu'une mise au point officielle fasse savoir que le président a été mal compris, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Fitzwater, a cette fois-ci confirmé : Washington est bel et bien favorable à des négociations *« simultanées »*, qui, a-t-il dit, *« donneront le type de garanties »* recherchées par les Etats-Unis.

Il y a, bien sûr, là beaucoup d'optimisme puisque, même acceptée par les Soviétiques, une formule de simultanéité des pourparlers ne garantirait pas en elle-même qu'un accord sur les FNI ne laisserait pas à l'URSS — ne serait-ce que pour un temps — l'avantage de ses missiles de courte portée ou ne lui donnerait pas la possibilité d'accentuer sa pression contre les forces nucléaires française et britannique. *Il* est, à cet égard, frappant que M. Gorbatchev n'ait pas omis, vendredi, d' *« inviter Paris, Londres et Bonn à contribuer pour leur part à débarrasser l'Europe des missiles nucléaires »*.

« Nouveau sérieux »

M. Reagan a réaffirmé que la question de la vérification et celle des SRINF devaient être résolues d'une manière à *« protéger les intérêts de sécurité de nos alliés »*, dont les préoccupations sont *« centrales »*, a-t-il ajouté, en expliquant que les Etats-Unis ne pourraient pas *« permettre que le bénéfice obtenu par la réduction des missiles FNI soit miné ou contourné par la poursuite du déséquilibre sur les missiles de plus courte portée »*.

La tonalité générale de ce discours, rédigé avant même que ne soit connu celui de M. Gorbatchev, a été toutefois nettement positive. M. Reagan n'a, en particulier, pas hésité à parler d'un *« nouveau sérieux montré par les Soviétiques au cours des récentes semaines »*, et il a qualifié de *« claire possibilité »* une *« percée dans les conversations sur les FNI »*.

Pour le chef de la Maison Blanche, l'opération d'espionnage montée contre l'ambassade américaine à Moscou ne doit pas empêcher d'aller de l'avant, car *« quiconque est familier du régime soviétique (...) comprend que de telles actions ne constituent pas une surprise »*. Quant à l'évocation des autres grands dossiers des relations entre Washington et Moscou — de l'Afghanistan aux droits de l'homme en passant par la « guerre des étoiles » — elle n'a pas donné à M. Reagan l'occasion de modifier si peu que ce soit des positions connues et réexposées sans concessions.

M. Shultz sur la sellette

Cette volonté d'optimisme sur les euromissiles n'en est que mieux mise en valeur. Le contraste était saisissant avec les lourds nuages qui s'étaient accumulés depuis une dizaine de jours sur la préparation de la visite de M. Shultz à Moscou. Les révélations sur l'ampleur des possibilités offertes au KGB par la trahison de deux gardes de l'ambassade américaine en URSS étaient venues jeter un doute sur le sérieux avec lequel le département d'Etat veille à la sécurité de ses dossiers.

L'apparition de cette suspicion avait alors permis à des milieux qui n'ont pas grande sympathie pour M. Shultz et sa volonté obstinée d'arriver à redonner vie au processus de contrôle permanent des armements de mettre sur la place publique l'affaire de la nouvelle chancellerie des Etats-Unis à Moscou dont les murs ont été bourrés de micros.

Cela se savait depuis plus d'un an, mais on en avait peu parlé et les titres à la « une » des quotidiens n'ont pas amélioré la position du département d'Etat. M. Shultz dut donc monter au créneau en personne pour pourfendre les agissements du KGB. Outre que la réaction soviétique a immédiatement été d'organiser, à Moscou, puis à Washington, de plaisantes conférences de presse-démonstrations sur le fonctionnement des *micros* américains et que le climat s'en est un peu plus dégradé encore, cette situation a mis M. Shultz en porte à faux.

Il arrive lundi à Moscou avec l'obligation, *bien gênante sur un* agenda déjà difficile et chargé de protester fermement contre l'espionnage soviétique et, surtout, dans une position personnelle bien moins bonne qu'il n'aurait pu l'espérer.

Avant son départ, M. Shultz a essuyé une nette défaite dans l'éternelle bataille d'influence qui l'oppose au secrétaire à la défense. Donnant raison à M. Weinberger dont toute l'énergie est mobilisée à empêcher un ralentissement du programme de défense stratégique, M. Reagan a durci les positions américaines sur plusieurs des problèmes que M. Shultz aura à évoquer à Moscou.

Le secrétaire d'Etat n'aura, en conséquence, pas la possibilité d'explorer les propositions soviétiques de compromis sur la question des essais nucléaires ; il devra annoncer un raccourcissement de dix à cinq ans du délai durant lequel Washington serait disposé à suspendre le déploiement de systèmes antimissiles en échange d'un accord sur la réduction des armes stratégiques ; cette éventuelle réduction, enfin, devrait être désormais menée sur sept et non plus cinq ans.

Plus encore que leur adoption par M. Reagan, l'immédiate parution de ces instructions dans la presse a semblé sérieusement atteindre le moral des fonctionnaires du département d'Etat, *certains n'était pas loin de considérer* que les obstacles à des progrès commençaient à devenir réels. Un sentiment contredit par l'optimisme relatif manifesté de son côté par M. Reagan.

BERNARD GUETTA.

Europe

POLOGNE : la visite du ministre français des affaires étrangères

M. Raimond a donné une large place à des contacts avec l'opposition

VARSOVIE
de notre correspondant

La seconde journée de la visite à Varsovie de M. Jean-Bernard Raimond, ce samedi 11 avril, devait illustrer de manière assez spectaculaire les deux aspects de la politique française à l'égard de la Pologne. Dialogue avec le pouvoir, puisque le ministre français des affaires étrangères a été reçu tôt le matin par le général Jaruzelski avant une série d'autres entretiens, notamment avec le premier ministre ; et souci de *« ne pas décourager »* l'opposition, de ne pas ignorer une composante majeure de la réalité polonaise. M. Raimond a invité cette opposition, ou du moins quelques-uns de ses éminents représentants, à déjeuner à l'ambassade, et il devait ensuite déposer une gerbe sur la tombe du Père Popieluszko, assassiné par des officiers de la police politique en 1983. Le directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay, M. Noiville, lui-même ancien ambassadeur à Varsovie comme M. Raimond, devait pendant le même temps se rendre à Gdansk pour saluer M. Lech Walesa.

Au total, une série de gestes assez appuyés, *sensiblement plus en tout* cas que le strict minimum. La liste des invités au déjeuner de l'ambassade va en effet bien au-delà des anciens « amis » que M. Raimond avait déclaré par avance vouloir rencontrer — ou alors il s'agit d'amis de cœur, puisqu'on y trouve Zbigniew Bujak, ancien dirigeant clandestin de Solidarité, qui avait défié le régime pendant des années et est aujourd'hui membre du conseil provisoire (et illégal) du syndicat. Au côté de cet ouvrier, une série d'intellectuels représentant clairement Solidarité, comme MM. Geremek, Onyszkiewicz, Adam Michnik, et plusieurs membres du club des intellectuels catholiques, comme MM. Wielowieyski et Stelmachowski, et le directeur de l'hebdomadaire *Tygodnik Powszechny*, M. Turowicz.

Il reviendra aux autorités de Varsovie de décider si elles souhaitent ignorer ce comportement, après tout adopté de manière plus ou moins voyante par presque tous les hommes politiques occidentaux en visite en Pologne, soit, au contraire, de considérer que la France *« aggrave »* son cas. Les responsables de Varsovie affectent en effet toujours de tenir Paris pour seul responsable du coup de froid de ces dernières années.

Un « dialogue ouvert »

Au cours des premiers entretiens, vendredi, entre M. Raimond et M. Marian Orzechowski, ministre polonais des affaires étrangères, ce dernier a évité de trop insister sur le passé. Au contraire, il a souhaité qu'un *« dialogue ouvert »* s'instaure entre les deux pays et exprimé l'espoir que la venue de M. Raimond — première visite depuis six ans d'un ministre français des affaires étrangères — donne *« une nouvelle impulsion aux relations bilatérales »*.

L'habituel tour d'horizon consacré aux rapports Est-Ouest et au désarmement n'a guère apporté d'éléments nouveaux. Les Français estiment d'ailleurs que les positions polonaises ne se distinguant en rien du point de vue soviétique, l'intérêt de la conversation est limité.

Comme prévu, M. Raimond a été prié de s'expliquer sur une phrase dans laquelle, conjointement avec M. Genscher, il avait évoqué la possibilité de modifier les frontières européennes *« conformément au droit international et par des moyens pacifiques »* (*le Monde* du 5 novembre). Il a assuré ses interlocuteurs qu'il ne s'agissait dans son esprit que de laisser la porte ouverte à une éventuelle réunification du peuple allemand et nullement de remettre en cause les frontières polono-allemandes. Il a cité à ce propos ce qu'avait dit le général de Gaulle il y a vingt ans alors que précisément il se trouvait en Pologne. Les Polonais voudraient d'ailleurs commémorer ce voyage dont ils avaient été fort satisfaits, par exemple par une visite de M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

De part et d'autre, on s'est déclaré désireux de développer les échanges économiques, mais M. Raimond n'a pris aucun engagement, en particulier en matière de crédits. En revanche, le ministre français a annoncé une augmentation sensible des sommes consacrées à la coopération culturelle et technique — en particulier des bourses plus nombreuses, un effort pour l'enseignement du français en Pologne (qui avait fait ces dernières années l'objet de menaces de la part des officiels polonais). La France va aussi faire don de quatre appareils de dépistage du SIDA.

J. K.

« Le chapitre Solidarité n'est pas clos »

(Suite de la première page.)

» De cette manière Solidarité est fidèle à sa philosophie propre, qui est de ne pas être un mouvement politique : les programmes politiques s'organisent autour du mouvement et non à l'intérieur.

» Et puis, il a l'action syndicale dont l'importance est mal perçue, aussi bien en Pologne qu'à l'étranger. Elle se manifeste à travers la fidélité des adhérents, le paiement des cotisations, la défense des avantages sociaux et des conditions de travail. Solidarité veut aussi exercer une pression sur la justice locale, dans les entreprises, sur les comités d'autogestion où elle est présente. Il s'agit d'un mouvement clandestin cherchant des moyens d'existence légale, qui sait que son programme se réalise partiellement par l'intermédiaire d'institutions officielles.

« Survivre, c'est conserver un rôle symbolique »

» En formulant des exigences, Solidarité obtient que les syndicats officiels en tiennent compte, et même cherchent parfois à aller plus loin. Dans le cas des augmentations de prix, Solidarité a défini en janvier son attitude. Et, deux mois plus tard, les syndicats officiels ont présenté leurs revendications dans un langage similaire, y compris celle de l'indexation des salaires. Il est vrai qu'ensuite ils ont reculé et que l'opération peut apparaître comme une manœuvre. Il reste que cette exigence a été formulée.

» Tout ce travail est peu spectaculaire et ne correspond peut-être pas à l'attente de l'opinion étrangère, ni à celle des Polonais, qui voudraient que Solidarité exprime avant tout les aspirations nationales. Mais, pour le mouvement, survivre en attendant un moment plus favorable, c'est conserver son rôle symbolique, ses mythes propres, tout en faisant ce travail sur le plan syndical.

— Vous avez lié votre nom, votre existence politique, à Solidarité. Mais n'avez-vous pas le sentiment qu'il serait temps de tirer un trait, d'essayer autre chose ?

— Non, je crois que le chapitre Solidarité n'est pas clos. Ceux qui le pensent se trompent profondément.

— C'est pourtant ce qu'estime apparemment une partie de l'épiscopat.

— Je ne pense pas que ce soit l'attitude de l'Eglise polonaise, qui reste consciente de l'importance de Solidarité. Mais il est vrai que, parfois, on perçoit comme un reflet de la propagande officielle, de la théorie des « conspirations perverses », qui va de pair avec la conviction que l'existence de Solidarité empêche une évolution positive de la situation interne. C'est un raisonnement infondé.

» Plus de cinq ans après la proclamation de la loi martiale, la Pologne se trouve toujours en état de « conflit civil », et le pouvoir essaie toujours d'apprivoiser l'opposition, de la faire entrer dans le système. Or la raison d'être de Solidarité, c'est son indépendance. Le pouvoir doit admettre la nécessité d'un pluralisme institutionnel. C'est aussi dans son intérêt. Il pourrait, dans cette hypothèse, trouver un partenaire en Solidarité à condition de respecter son indépendance.

La « dynamique » de M. Gorbatchev

— Au début des années 80, la Pologne était le pays par qui le scandale arrivait, l'espoir aussi pour l'Europe de l'Est. Maintenant, c'est plutôt sur un homme, un Russe, qui est aussi le chef du Parti communiste de l'Union soviétique, que semble se reporter cet espoir. N'en concevez-vous pas un peu d'amertume ?

— *Certes*, en considérant l'espace de la Pologne, on ne peut s'empêcher de constater que, sauf en 1918, les grands mouvements nationaux, les insurrections en particulier, se sont toujours produits au mauvais moment : 1830, 1863, 1944... Mais la situation actuelle ne me rend pas amer. Au contraire, je crois que la politique de Gorbatchev est intéressante et importante pour la Pologne, et à mon sens, pour Gorbatchev, la Pologne est un fait très significatif. L'expérience polonaise prouve qu'un système non démocratique peut se permettre d'aller très loin dans le sens de la démocratisation puisqu'il s'avère qu'on peut insérer un mouvement par la force sans problème majeur.

» Cela dit, il n'y a pas de liaison obligée entre modernisation de l'économie et démocratisation. L'alternative est la suivante : ou bien on compte sur l'aide de l'Occident pour parvenir à moderniser l'économie, ou bien on mise sur l'utilisation des énergies internes, auquel cas la démocratisation est nécessaire.

» Je me demande également si la « modernisation » actuelle touche aussi, dans l'esprit de Gorbatchev, les principes sur lesquels est construit l'empire soviétique. Jusqu'à présent on ne distingue que des signes plutôt ténus d'une telle évolution. C'est pour nous une question-clé.

» Mais ce qui frappe surtout, c'est qu'actuellement, du côté polonais, on ne constate qu'une stagnation, alors que la dynamique apparaît du côté soviétique. Depuis septembre 1986, depuis la libération des prisonniers politiques, les autorités n'ont fait, ici, aucun pas supplémentaire, aucune ouverture. On attend toujours une réforme profonde de l'économie et, d'autre part, un processus de démocratisation — et non pas de libéralisation. La libéralisation, c'est l'octroi de libertés. Ce que les Polonais veulent, c'est avoir des organisations propres, faire entendre leur propre voix. En ce sens, la dynamique de Gorbatchev n'a pas encore trouvé d'écho en Pologne. Mais nous arrivons, je crois, à un moment crucial.

— Les dirigeants polonais ne se demandent-ils pas, comme beaucoup d'autres, si Gorbatchev va pouvoir se maintenir longtemps, et avec lui sa politique ?

— C'est sûrement là un des éléments qui les ont paralysés jusqu'à présent. Mais pour que « ça dure » il faut se décider. On ne peut plus attendre.

— Vous êtes l'une de ces personnalités que les responsables occidentaux en visite à Varsovie ne manquent jamais de rencontrer dès qu'ils en ont la possibilité. Quel peut encore être l'intérêt de ce type de rencontre rituelle ?

— En effet, c'est devenu un rituel, mais il est important. Les hommes politiques occidentaux ne rencontrent pas des personnes privées mais bien des représentants de l'opposition en tant que tels. C'est là une reconnaissance d'un pluralisme qui existe de fait en Pologne. J'y vois un appui donné à la société civile polonaise, mais aussi aux tendances à la démocratisation qui émanent du pouvoir communiste lui-même. »

Propos recueillis par
JAN KRAUZE.

● **Des manifestants polonais demandent le retrait des troupes soviétiques.** — La police a interpellé, le vendredi 10 avril à Cracovie, une quinzaine de militants du mouvement écolo-pacifiste polonais Liberté et Paix (WIP) qui envisageaient de manifester devant le consulat d'URSS pour exiger le départ des troupes soviétiques stationnées en Pologne, a constaté un journaliste de l'AFP. Au cours d'une conférence de presse, un porte-parole du WIP a déclaré que les manifestants devaient remettre au consulat général d'URSS un message destiné à M. Gorbatchev réclamant le départ des troupes soviétiques de Pologne et des autres pays de l'Europe de l'Est, la dissolution simultanée de l'OTAN et du pacte de Varsovie, et la création d'une Europe indépendante des deux superpuissances, les Etats-Unis et l'URSS.

Proche-Orient

ISRAËL : le procès de John Demjanjuk

Le doute sur l'identité de l'accusé n'a pas été entièrement dissipé

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le procès de John Demjanjuk fait relâche jusqu'au 21 avril, en raison des fêtes de Pâques, juive et chrétienne. Après trente et une journées d'audience, c'est l'heure d'un premier bilan : le doute sur l'identité de l'accusé n'a pas été entièrement dissipé.

Certes, quatre des cinq survivants du camp d'extermination de Treblinka cités comme témoins à charge ont formellement reconnu en John Demjanjuk le sinistre « Ivan le Terrible ». Mais, au-delà de leurs émouvants récits, cette identification du bourreau de Treblinka aurait une valeur encore plus grande si l'accusation pouvait juridiquement l'étayer de manière irréfutable, ce qu'elle n'a pas réussi à faire jusqu'à présent. Pièce maîtresse du ministère public, la fameuse carte d'identité censée avoir été délivrée à Demjanjuk par les autorités allemandes en 1942, lorsque celui-ci se trouvait, selon l'accusation, dans le camp d'« entraînement » de Trawniki, en Pologne, fut au cœur des débats durant ces deux dernières semaines.

A Trawniki, la SS « formait » à leurs futures tâches de tortionnaires d'anciens prisonniers de guerre capturés sur le front russe, notamment des Ukrainiens comme Demjanjuk qui lui avaient fait serment d'allégeance. Environ quatre mille « auxiliaires » nazis sont passés à Trawniki entre août 1941 et juillet 1944, date à laquelle l'armée rouge s'empara du camp. Dans leur fuite hâtive, les Allemands de Trawniki n'eurent pas le temps de détruire tous leurs documents, dont la plupart dorment dans les archives soviétiques, le reste étant dispersé en Allemagne, en Pologne et aux Etats-Unis.

Imprécision

La carte d'identité de John Demjanjuk à Trawniki est-elle un document authentique ? *Oui, affirme* l'accusation. Les policiers américains, en 1981, avaient abouti à la même conclusion avant de retirer sa citoyenneté à l'ancien mécanicien auto de Cleveland. *« C'est un faux grossier*, rétorque la défense. *Les Soviétiques l'ont forgé pour punir Demjanjuk d'avoir « trahi » sa mère patrie en s'engageant dans l'armée Vlassov. »* L'URSS a transmis dès 1976 une photocopie de ce document à la justice américaine. Elle mit l'original à la disposition d'Israël, il y a quelques mois, grâce à l'entremise du magnat juif américain Armand Hammer.

Selon le document de Trawniki, l'accusé y a subi un entraînement avant d'être affecté au camp d'extermination de Sobibor. Sa mutation à Treblinka, cependant, n'est pas mentionnée. L'encre et le papier de la carte d'identité viennent d'être examinés dans des laboratoires israéliens et américains. Les résultats de ces tests seront bientôt connus. En attendant, l'accusation a cité sur ce point, comme principal expert, un historien ouest-allemand, M. Wolfgang Scheffler, professeur à l'université libre de Berlin.

Pour ce spécialiste, qui témoigna lors d'une quarantaine de procès contre d'anciens nazis, aucun doute : l'hypothèse de la défense ne tient pas. *« Du point de vue de l'historien*, a-t-il déclaré, *ce document est authentique. Pour forger un tel faux, il aurait fallu posséder des dons surnaturels afin de prendre en compte l'ensemble des informations nécessaires. Le faussaire aurait dû connaître de nombreuses données de lieux et de dates avant de reconstruire un véritable puzzle. En vingt-cinq ans de recherche, nous n'avons d'ailleurs jamais découvert un seul faux de ce type en provenance d'Europe de l'Est. »*

Fidèle à sa tactique, la défense tenta de mettre en doute la valeur du témoignage et la compétence du témoin. Pourquoi cette différence de 5 centimètres entre la taille de l'accusé et celle indiquée sur le document de Trawniki ? *« Ce n'est pas un élément décisif*, répondit l'expert. *De nombreux documents de cette époque présentent des imprécisions du même type. En outre, les erreurs d'orthographe et les fautes de transcription étaient chose courante. »* La défense marqua un point lorsqu'elle amena M. Scheffler à reconnaître que le nom de Demjanjuk ne figurait pas parmi ceux des vingt-sept auxiliaires de Trawniki dont il connaissait l'identité.

Au fil des semaines, le procès a pris un tour très technique, voire franchement ennuyeux. L'auditoire, plus clairsemé, eut tout de même la surprise, jeudi, d'entendre l'accusé demander la parole. D'une voix grave et ferme, il contesta, en ukrainien, l'avis de l'expert quant à la couleur de l'uniforme des hommes de Trawniki. Faillit-il en dire trop ? Se reprenant aussitôt, il ajouta, au grand soulagement de ses avocats. *« Je ne me fonde pas bien entendu sur ce que je sais, mais sur ce que j'ai entendu dans cette salle. »* On vit aussi Demjanjuk rire avec le public et se frapper la cuisse, d'un geste spontané, lorsque son interprète, se fourvoyant dans ses traductions, utilisa l'hébreu au lieu de l'ukrainien.

J.-P. LANGELLIER.

Le duel Pérès-Shamir

Le premier ministre évoque à nouveau la possibilité d'élections anticipées

M. Shimon Pérès, ministre israélien des affaires étrangères, a évoqué, le vendredi 10 avril, la possibilité d'élections anticipées à la suite des violentes attaques personnelles lancées la veille par M. Itzhak Shamir, premier ministre, à propos de la conférence internationale sur le Proche-Orient.

« Ces attaques mènent à la dissolution du gouvernement d'union nationale », a estimé M. Pérès au cours d'une visite à la Foire du livre à Jérusalem. *« Il faut, toutefois, envisager cette possibilité avec sang-froid et patience »*, a ajouté le dirigeant du Parti travailliste.

« Le processus de paix a des chances d'aboutir : le véritable cauchemar serait de voir la guerre se prolonger éternellement », a poursuivi M. Pérès en faisant allusion aux propos tenus par M. Shamir, le chef de file du Likoud, qui avait déclaré jeudi que l'idée de conférence internationale était *« démentielle »* et conduirait Israël *« à sa perte »*. *« M. Pérès a dû imaginer cette idée au cours d'une nuit de cauchemars »*, avait estimé le premier ministre.

M. Yaakov Tzur, ministre de l'intégration (travailliste), s'est prononcé vendredi pour la dissolution du gouvernement. M. Ezer Weizman, ministre sans portefeuille, considéré comme proche de M. Pérès, s'est également déclaré en faveur d'élections anticipées. M. Itzhak Modai, député du Likoud et ancien ministre des finances, s'est lui aussi affirmé partisan d'un recours aux urnes à court terme.

A Washington, le président Reagan a déclaré que les Etats-Unis *ne* s'opposaient pas à une éventuelle conférence internationale de paix au Proche-Orient, mais comprenait l'hostilité d'Israël. *« Nous avons travaillé nous-mêmes sur cette idée*, a-t-il dit en réponse à une question, à l'issue d'un discours sur les relations Est-Ouest à Los Angeles (Californie). *Nous ne pouvons ignorer le fait que, jusqu'à présent, Israël, et avec justesse dans une certaine mesure, s'oppose à l'idée de la participation de l'URSS et des Palestiniens parce que tous deux dénient encore le droit d'Israël à exister en tant que nation. »* — *(AFP).*

Au Liban sud

Le chef des observateurs syriens examine les modalités du retrait des Palestiniens de l'est de Saïda

Le chef des observateurs militaires syriens à Beyrouth est arrivé, le vendredi 10 avril à Saïda, pour examiner avec les parties concernées les modalités du retrait des combattants palestiniens de trois localités qu'ils occupent à l'est de ce chef-lieu du Liban sud.

Selon le correspondant de l'AFP, le colonel Abdel Salam Daghastani s'est entretenu à cet effet, en tête à tête, avec un dirigeant de l'Organisation populaire nassérienne (OPN, prépondérante dans la ville), M. Oussama Saad.

Une délégation de la coalition pro-syrienne du Front de salut national *palestinien* (FSNP), conduite par M. Abou Maher Yamani, s'est jointe ensuite à la réunion, alors que les représentants du mouvement chiite Amal, dont un membre du bureau politique, M. Haytham Joumaa, prenaient part aux pourparlers en milieu d'après-midi.

Une source responsable du FSNP a indiqué que le principe du retrait palestinien des villages conquis le 24 novembre dernier, était *« acquis »*, ajoutant qu'*« il restait cependant à savoir qui se déploiera dans ces positions surplombant les camps d'Aïn al-Héloué et de Myeh-Myeh »*, qui forment la plus importante concentration palestinienne (quatre-vingt mille personnes) du Liban.

Amal veut réintégrer les villages de Qrayyeh, Aïn-Al-Delb et Jinsnaya, et les Palestiniens souhaitent le déploiement d'une force d'interposition.

La grève de la faim des détenus palestiniens

Arrivée à Jérusalem d'un envoyé spécial du CICR

Jérusalem. — Un envoyé spécial du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le docteur Claude Félix, est arrivé, le jeudi 9 avril, en Israël, pour s'enquérir de l'état de santé des prisonniers palestiniens qui observent une grève de la faim depuis dix-sept jours.

Le docteur Félix a eu, à ce sujet, une entrevue avec le responsable des services de santé dans les prisons, le docteur Yaakov Zingelbaum, a indiqué le porte-parole de l'administration pénitentiaire qui a souligné que les prisonniers reçoivent des visites régulières de la Croix-Rouge, dont un délégué permanent participait à l'entrevue.

Le porte-parole de l'administration pénitentiaire a affirmé, en outre, que le nombre de Palestiniens détenus pour *« raisons de sécurité »*, qui observent une grève de la faim depuis dix-sept jours, a diminué et n'atteignait plus que six cents prisonniers contre plus de trois mille la semaine dernière. Il ajoute que trois cents prisonniers détenus à Hébron en Cisjordanie occupée avaient décidé, vendredi, de cesser leur mouvement et que seuls les détenus de la prison de Naplouse poursuivaient désormais la grève de la faim.

La semaine dernière, le mouvement avait été suivi par plus de trois mille détenus disséminés dans neuf *prisons en Israël* et dans les territoires occupés, a précisé le porte-parole qui a estimé que la grève devrait être totalement interrompue dans les deux prochains jours. De sources indépendantes, on a confirmé que le mouvement de grève subit un certain recul ces derniers jours, sans toutefois pouvoir donner une appréciation chiffrée. — *(AFP.)*

Asie

CAMBODGE

M. Hun Sen souhaite rencontrer le prince Sihanouk

BANGKOK
correspondance

Phnom-Penh vient de proposer une nouvelle fois au prince Norodom Sihanouk une rencontre avec M. Hun Sen. Ce dernier, premier ministre de la République populaire du Kampuchéa, le régime installé par les troupes vietnamiennes en 1979, a formulé cette suggestion dans un message verbal adressé à une haute personnalité française.

M. Hun Sen offre de rencontrer le prince Sihanouk, chef de file de la résistance antivietnamienne, à Paris, à Stockholm ou à Canberra. La teneur du message nous a été confirmée par le prince Norodom Ranariddh, fils et représentant du prince Sihanouk, qui en avait été informé lors d'un récent séjour en France. *« Je doute que M. Hun Sen ait fait une telle offre sans avoir obtenu préalablement l'accord des Vietnamiens »*, nous a déclaré le prince Ranariddh, qui revient de Pékin, où il a transmis à son père la proposition de Phnom-Penh.

M. Hun Sen avait déjà suggéré une telle rencontre au prince Sihanouk à l'automne 1984, alors qu'il effectuait une visite privée en France. Ce séjour coïncidait avec la présence de Sihanouk à Paris. Mais celui-ci, en partie sous la pression de ses partenaires du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, avait fini par refuser le contact direct. Le nouveau message du premier ministre de Phnom-Penh survient au moment où l'armée vietnamienne effectue une série d'opérations de « nettoyage » dirigées contre les Khmers rouges et le maquis sihanoukiste dans les provinces du nord du Cambodge.

JACQUES BEKAERT.

L'absentéisme parlementaire en France et ailleurs

La perfection n'existe pas

« Le droit de vote des membres du Parlement est personnel » : cette petite phrase de la Constitution (art. 27) n'est-elle *plus – si elle a jamais eu d'autre réalité* – qu'un mot pour rire entre initiés ? On peut se le demander depuis *longtemps* et surtout après la décision du Conseil constitutionnel qui a, le 23 janvier, refusé de considérer que la seule violation manifeste de cette règle suffisait à entraîner l'annulation d'une loi.

Ainsi, au grand soulagement des députés et sénateurs – et peut-être au lâche soulagement des députés socialistes qui avaient posé cette petite bombe sur la table du Conseil constitutionnel – tout a donc pu rentrer dans l'ordre.

L'ordre, ou *plutôt l'ordinaire* : la course, à l'instant de la plupart des scrutins publics, de quelques députés dans les *travées* pour assurer le vote électronique des collègues de leur groupe massivement absents ou bien la *circulation* commode, au Sénat, des paquets de voix préparés à l'avance en fonction des *effectifs théoriques* des groupes, quel que soit le nombre des présents.

Au nom de *quoi* le *Conseil* constitutionnel aurait-il pu condamner ce que près de trente ans de *pratique ont* inscrit dans le marbre d'habitudes inébranlables ? Les intentions des auteurs de la *Constitution* de la Vᵉ ? *« Je vous supplie de ne pas permettre que le Parlement puisse être déconsidéré »*, implorait en août 1958, devant le *comité consultatif constitutionnel, M.* Raymond Janot, commissaire du gouvernement.

Tous les éléments du débat furent du reste évoqués à cette occasion. Le vote personnel ? *« Système rétrograde »* affirmait devant ce comité M. Paul Coste-Floret. Un autre membre du comité objectait : *« On semble confondre la lutte contre l'abstentionnisme et le vote personnel : ce sont deux choses différentes. »*

Plus tard, à propos de l'instauration des sessions parlementaires, M. Léopold Sedar Senghor fera même remarquer : *« Pour lutter contre l'absentéisme, le vote personnel sera inefficace, tandis que la brièveté des sessions (...) réduit à néant l'absentéisme. »*

M. Janot avait ainsi résumé le problème : *« Il est probable que le vote personnel ne résolve pas totalement le problème de l'absentéisme, mais on ne fera jamais croire aux électeurs, à tort peut-être, qu'un vote est sérieux si, acquis à une majorité théoriquement importante, il n'a été émis que par un petit nombre de présents. »*

Le Conseil constitutionnel a-t-il refusé de rabattre la question qui lui était posée sur une lecture formaliste de *la loi* fondamentale ou de faire preuve de fétichisme des intentions des « pères » de la Constitution ? De ceux au moins qui estimaient, comme M. Michel Debré, présentant devant le Conseil d'Etat, le projet de Constitution : *« Quand on veut briser de mauvaises habitudes, il faut de vigoureux impératifs. »*

Les juges constitutionnels ont préféré raisonner ainsi : « Pourquoi annuler une loi irrégulièrement votée, il est vrai, par des députés absents et non « excusés », alors que le résultat, dans ce cas au moins, eût été le même s'ils avaient été présents ? », ce qui n'est guère contestable si l'on accepte d'assimiler le vote d'une loi à... une élection.

Ou bien le Conseil constitutionnel a-t-il cru faire preuve, tout simplement, de réalisme et de pragmatisme ? N'a-t-il pas su ou voulu mesurer l'ampleur et le caractère salutaire de l'électrochoc qu'une mesure plus sévère eût imprimé au fonctionnement des *Assemblées* ? *La* réponse appartient à l'avenir que dessineront peut-être pour le Parlement français l'application progressive de la limitation des cumuls et la mise en place graduelle de la décentralisation.

Elle dépend aussi de l'aptitude et de la volonté des futurs parlementaires français de briser la chaîne invisible mais infrangible qui les rattache pour le moment à leurs prédécesseurs des Républiques précédentes : celle de l'absentéisme.

Ce constat est souvent jugé excessif ou caricatural. Il ne tiendrait pas compte, en particulier, du temps consacré par de nombreux députés aux travaux en commission. Il faut croire que cette assiduité-là non plus n'est pas constante puisque l'on a encore vu *le 8 avril en* commission des *lois* l'examen du projet de loi sur l'organisation du référendum en Nouvelle-Calédonie interrompu.

Sur trente-six présents, dix-sept députés de gauche avaient pu imposer temporairement à quinze de leurs adversaires politiques l'irrecevabilité du texte. *La* commission des *lois* compte soixante-treize membres...

La question et les *solutions* apportées ou esquissées ne concernent pas la seule réalité française. On lira ci-dessous la description des règles et des pratiques qui président, en Italie, en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis au bon usage de l'assiduité et de l'absentéisme parlementaires.

Deux conclusions au moins s'en dégagent : nulle part la situation n'est simple et la perfection parlementaire ne paraît pas être de ce monde.

MICHEL KAJMAN.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE : à l'amende

Une scène étrange fait partie de la tradition du Bundestag, le Parlement ouest-allemand, lorsque ce dernier est en session. Plusieurs fois par jour, une sonnerie retentit. Sortant alors de leurs bureaux, de la buvette ou du restaurant, selon les heures, quelques centaines d'hommes et de femmes se précipitent vers la salle des séances. La sonnerie indique que l'on va passer au vote.

Une raison impérieuse pousse les députés ouest-allemands vers leurs bancs : le vote des députés est personnel et obligatoire. Ceux qui viendraient à manquer à ce devoir se voient appliquer une amende de *75 marks (environ 250 francs) par* défaillance.

Néanmoins, un « forfait absentéisme » est prévu pour ceux qui « sèchent » une ou plusieurs journées de la session parlementaire : 80 marks pour une absence excusée et 150 marks pour une absence non excusée.

Le règlement, faut-il s'en étonner, est appliqué avec un rigorisme tout germanique par le bureau de l'Assemblée. Ainsi, un parlementaire parti déjeuner en ville verra son addition considérablement augmentée si le service est lent, ou la conversation captivante.

Cette rigueur dans le traitement de l'absentéisme parlementaire se justifie par le statut particulier des députés de la RFA. D'une part, la moitié d'entre eux (248 sur 496) ne sont pas des élus de circonscriptions, et n'ont pas de comptes à rendre à des électeurs directs *(le Monde* du 22 janvier).

D'autre part, le cumul des mandats est également proscrit par la Constitution du pays. Un député ne peut donc pas justifier d'autres activités politiques pour déserter les bancs du Bundestag.

La régionalisation et le rôle important des élus dans les parlements des Länder dispensent aussi les membres du Bundestag d'exercer ce rôle d'assistante sociale qui occupe les riches heures des députés français.

Enfin, une vingtaine de semaines annuelles de vacances parlementaires permettent aux députés ouest-allemands d'aller, s'ils le désirent, prendre le pouls de l'Allemagne profonde... ou rencontrer leurs concitoyens sur les plages méditerranéennes.

L. R.

GRANDE-BRETAGNE : les mœurs policées d'un grand club

LONDRES
de notre correspondant

Le fidèle respect des traditions du très ancien Parlement britannique limite considérablement l'absentéisme. Des plus simples et désuets, le mode de scrutin impose une véritable démarche, au sens physique du *terme. Pour exprimer leur choix*, les députés doivent franchir l'une des deux portes situées de part et d'autre du siège du président, le speaker, la porte des « pour » *(ayes)* ou celle des « contre » *(noes)*. Le vote à la Chambre des communes est donc strictement personnel ; toute délégation ou procuration est impossible.

Malgré la rigueur de ce système, la présence de tous les députés est loin d'être requise à chaque séance. Non seulement parce qu'il n'y a pas toujours un scrutin portant sur un texte de loi ou sur l'une de ces nombreuses motions concluant un débat. Mais encore parce que majorité et opposition peuvent convenir d'un étrange subterfuge. En cela, la Chambre des communes prouve qu'elle est « le plus prestigieux des clubs », où se réunissent des gens de bonne compagnie, quelle que soit *l'âpreté de la lutte politique*.

Quand un vote est prévu, un député peut en effet s'absenter, en s'arrangeant avec l'un de ses collègues du parti adverse pour qu'il s'absente également. Cela afin de ne pas modifier le rapport de forces fixé par le résultat des dernières élections. On a *fréquemment* recours à cette convention.

Cependant, pour éviter qu'elle ne conduise à des abus, les responsables du programme hebdomadaire des travaux de l'Assemblée soulignent d'un trait l'intitulé des séances au cours desquelles un scrutin *important* est à l'ordre du jour. La présence de tous est alors nécessaire. Toutefois, cette mobilisation est assez rare, lorsque – c'est le cas actuellement – le gouvernement dispose d'une confortable majorité.

Au *contraire*, quand le *moindre* scrutin est susceptible de mettre en péril le parti au pouvoir, les députés doivent rester en permanence à Londres et être prêts à tout moment à se rendre précipitamment à la Chambre, s'ils ne s'y trouvent pas.

En dépit d'une procédure exigeante, l'absentéisme existe, et l'une des raisons pour lesquelles les députés continuent de refuser l'introduction des caméras de télévision aux Communes tient à ce qu'ils ne veulent pas présenter à leurs électeurs le spectacle d'une Chambre désertée.

FRANCIS CORNU.

ITALIE : une tradition

ROME
de notre correspondant

Les parlementaires *italiens* sont parmi les derniers au monde à être *en service* de façon ininterrompue – hormis naturellement durant les vacances d'été, Pâques et Noël. En théorie. Pour apprécier la réalité, il suffit de regarder la RAI (télévision publique) qui, beaucoup plus fréquemment qu'en France, montre des images de séances parlementaires et s'attarde complaisamment sur des bancs *souvent désespérément* vides.

Comment les projets et propositions de loi sont-ils approuvés ? Chez les députés, le vote secret est obligatoire. La règle selon laquelle *« les délibérations de l'Assemblée et des commissions en procédure législative ne sont pas valables si elles ne sont pas prises à la majorité de leurs membres »* est strictement appliquée. Aucun texte de loi ne peut donc, en principe, être approuvé s'il y a moins de *316 députés en séance (1)*.

Pour éviter que les députés ne soient en permanence sur la brèche, les travaux sur les textes de loi sont *concentrés sur les mercredi et jeudi*. En outre, depuis le 22 février 1987, une formule encore expérimentale limite à trois semaines par mois la durée du travail de la Chambre.

L'abolition du scrutin secret chez les députés est un thème récurrent du débat institutionnel en Italie. Comme il est inévitable, en effet, certains contestataires, courageux mais pas téméraires, ou des ambitieux *désireux de hâter dans l'ombre* l'avènement d'un prochain gouvernement où ils espèrent figurer, profitent de cette particularité pour s'opposer à des textes proposés par leur majorité, sinon par leur propre parti. Ainsi s'explique la chute de plusieurs gouvernements au cours de ces dernières décennies.

Au Sénat, la pratique courante pour l'approbation des projets et propositions de loi est le vote à main levée. L'article 107 du règlement du Sénat présume qu'il existe toujours le nombre légal de présents requis pour délibérer, en contradiction avec l'article 64 de la Constitution, qui dispose que *« les délibérations de chaque Chambre et du Parlement ne sont valables que si elles sont prises en présence de la majorité de ses membres »*. Le règlement prévoit que la vérification du nombre légal est de droit si huit sénateurs au moins la demandent.

Cela arrive rarement ; mais toujours, naturellement, à propos des textes les plus disputés, tel celui du budget. Dans ce cas, on vote par appel nominal ou par le dispositif électronique. La clé en est personnelle ; elle ne peut pas être prêtée à un collègue de parti afin qu'il vote à la *place* d'un absent. *« Violer cette règle serait une grossière incorrection et cela ne se fait pas »*, précise, un peu choqué par notre question, un fonctionnaire de la direction du règlement.

Le taux d'absentéisme ordinaire au Sénat est impossible à calculer puisque le nombre légal est présumé exister toujours. A la Chambre, on pourrait retrouver, grâce à l'ordinateur, le nombre de présents à chaque vote. Comme il serait de toute façon *supérieur à 50 %, le centre de documentation* automatique ne s'intéresse pas à ce chiffre. Il établit en revanche des statistiques par parti. On observe ainsi qu'à l'occasion de 1 104 scrutins électroniques effectués en 1986, en soixante-seize séances, le moins assidu des partis a été le Parti libéral, avec 36 % *d'absences, et le plus sérieux* le PCI, avec 11,5 % de défections seulement.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) En *réalité*, un député « en mission » est compté présent. De même celui qui s'éclipse après avoir déclaré, avant l'ouverture du vote, son intention de s'abstenir..

Un an de cohabitation « à la française »

Entre phantasme et nostalgie ?

Les mânes du général de Gaulle et les esprits rigoureux n'ont rien pu y faire : la France ne vit pas depuis le lendemain du 16 mars 1986 en situation de dyarchie. Ou plutôt : la chose est sortie des urnes, mais le mot est resté dans les livres.

Même M. François Mitterrand n'a pu se faire entendre : l'appellation qu'il prônait – à défaut d'avoir *souhaité la réalité* correspondante, – la *« coexistence institutionnelle »*, n'a pas non plus fait florès. Un seul label s'est imposé, pour qualifier la phase actuelle de la vie publique : la cohabitation.

Un an après, quel regard peut-on porter sur ce mot et cette chose à la fois banals et singuliers échus en partage à une Vᵉ *République* qui ne croyait qu'à demi à semblable péripétie, tout en évoquant régulièrement son inéluctable survenue ?

Banalité et singularité : les deux journées de réflexion consacrées les 3 et 4 avril à Paris par l'Association française de science politique avaient inscrit volontairement sous cette double bannière *la cohabitation* dite « à la française » qui en était *le sujet. Pourquoi* « à la française » ? S'il existe, soulignait *M. Jean-Claude Parodi*, une cohabitation *« à l'israélienne, à l'autrichienne (...), à l'américaine, à la chilienne du temps d'Allende »*, la situation française, parmi tant de points de référence, est sans équivalent (sauf, à la rigueur, à évoquer le cas du Portugal, aussitôt après sa révolution).

On connaît les ingrédients du cocktail français, placés dans leur erspective complexe par M. Parodi : une cohabitation d'après législatives (et non d'après *élection* présidentielle, cas de figure qui reste à expérimenter). Une *situation* largement définie, d'autre part, par sa durée (deux ans au *plus*). D'autres effets de calendriers électoraux différemment *ajustés* auraient tout aussi bien pu mettre en scène *« deux pouvoirs de légitimité électorale pratiquement de même ancienneté »*.

Deux ans, pas plus (pour cette fois), avec pour conséquence ce que M. Parodi a nommé une certaine *« non-gestion du temps »* spécifique ; la « technique » (la proportionnelle) et les fruits (une *majorité* ultracourte) des élections du *16 mars* ; l'arrivée du Front national à l'Assemblée ; enfin, la désunion continue de la gauche et l'union souvent conflictuelle de la droite. De tous ces traits du tableau de l'actuelle cohabitation à la française, lesquels retenir comme propres à en *illustrer* la *spécificité* ?

Le personnage central

La question ne souffre à vrai dire de réponse qu'une fois évoqué le personnage central de la toile : le chef de l'Etat. Sa posture, a encore suggéré M. Parodi, n'est en effet pas la *caractéristique* la *moins originale de* l'ensemble, s'il est vrai que M. Mitterrand incarne une parfaite *« soumission tribunicienne »*.

Soumission parce que la situation nouvelle a déplacé le centre du pouvoir de l'Elysée à l'hôtel Matignon, entre les mains d'un premier ministre que le président n'a pas « donné » à la France mais reçu des résultats du 16 mars.

Défense et diplomatie constituent les deux seules vraies exceptions à cet *état* de choses. Fruit d'un large consensus ? Somme disparate, a au contraire souligné M. Samy Cohen, de *« ralliements sincères et de ralliements tactiques »*, explicables par la seule crainte d'un conflit majeur aux conséquences politiques incalculables.

Bien sûr M. Chirac a tenté de « grignoter » tel ou tel des grands dossiers-défense du président. Mais ce fut pour reculer aussitôt après en bon ordre. Et la plupart des pays étrangers continuent à considérer M. Mitterrand comme l'interlocuteur le plus important, que ce soit par *« inertie, calcul ou obligation »*.

Soumission tribunicienne : *M. Mitterrand accompagne ses* propres replis, dans les autres domaines, d'un discours très habilement dosé et proféré qui ne parle que... de son refus de se soumettre, des limites à ne pas dépasser et des grands principes à ne pas transgresser. Sans ignorer que M. Chirac n'en a cure...

Au fond, a soutenu M. Parodi, M. Mitterrand *« a admirablement fait croire qu'il ne s'était pas soumis »*. Il a fait *« exactement ce que Valéry Giscard d'Estaing disait* [en 1978] *qu'il ferait tout en affirmant qu'il ferait le contraire »*.

Il est permis de se demander si cette partie fascinante du tableau n'éclipse pas *les* autres. *Le* parti socialiste en tout cas ne peut guère, *a établi M. Hugues Portelli, que* se placer, dans son action comme dans son inertie, dans la grande ombre présidentielle. Pour le reste, on s'essouffle vite à tenter de décrire ce que la cohabitation induit de spécifique dans le comportement du Front national ou dans le fonctionnement institutionnel (Assemblée nationale, Conseil constitutionnel).

Ferveur et défaveur

En grattant la surface des impressions dominantes successives de l'opinion publique à propos de la cohabitation : « ferveur » d'avril à décembre 1986, « défaveur » depuis, en attendant peut-être d'autres revirements, M. Jérôme Jaffré dégage de son côté quelques indications intéressantes, mais qui n'engagent rien de fondamental, ni ne préjugent de l'avenir proche :

– lien « étroit » entre les jugements portés sur la cohabitation et la politique menée depuis un an ;

– absence de lien, au contraire, entre le thème barriste anticohabitationniste et le barrisme électoral ;

– parallélisme enfin entre la baisse de popularité de la cohabitation et le basculement des électeurs de droite.

Un dernier trait cependant apparaît plus éclairant : faible dans le cas de MM. Mitterrand et Barre, le lien entre perception de la cohabitation et *positionnement pour l'élection* présidentielle apparaît beaucoup plus fort (bien qu'en déclin) pour M. Chirac. Signe d'une « prime » électorale, si infime soit-elle, éventuellement puisée dans les rangs de la droite par un François Mitterrand *candidat à sa propre succession* ?

Mais pas plus que d'autres, cette indication ne permet de *déchiffrer* entièrement la cohabitation à la *française* dont les *petites péripéties* se déroulent quotidiennement sous nos yeux. Longtemps l'hésitation demeurera entre les deux lectures toujours possibles : la cohabitation comme concurrence entre autorités institutionnelles (la présidence et le couple Assemblée-gouvernement) ou comme concurrence entre légitimités électorales.

Peut-être même, suggérait M. Parodi, parenthèse bientôt refermée, s'effacera-t-elle, au prix d'un réagencement plus traditionnel des éléments du tableau, ne laissant subsister qu'un *« phantasme et une nostalgie »*. Le phantasme d'une question *demeurée en partie en suspens* : qui a exercé le pouvoir ? Et la nostalgie *de ce* phantasme : le *« désir de voir revenir quelque chose qui n'aura peut-être jamais existé »*.

MICHEL KAJMAN.

ÉTATS-UNIS : l'éthique et l'astuce

WASHINGTON
correspondance

Aux Etats-Unis, le vote par procuration n'est pas admis dans les séances plénières *de la Chambre des* représentants et du Sénat. En revanche, dans les commissions, on peut voter selon ce procédé si une majorité des membres de la commission en décide ainsi.

Bien entendu, au Sénat comme à la Chambre, des arrangements privés sont possibles. Un partisan et un adversaire du projet de loi en discussion peuvent s'entendre pour décider de ne pas participer au vote. Mais la formule n'est sanctionnée par aucun règlement.

En fait, les parlementaires des deux Chambres *votent selon* deux systèmes : le *voice vote* qui est l'équivalent d'un vote à main levée. Le président de séance invite les représentants ou les sénateurs à dire *« oui »* ou *« non »* et il est seul juge d'apprécier si les *« oui »* l'ont emporté sur les *« non »* ou inversement.

Mais, à la demande d'un membre, il est obligé de faire procéder à un *recorded vote* (vote enregistré). Avec l'introduction du « vote électronique » le système du *roll-call* (l'appel nominal) n'est plus nécessaire. Chaque parlementaire place la carte magnétique portant son nom dans une boîte, et son vote apparaît sur un panneau électronique qui *enregistre* et en même temps comptabilise l'ensemble.

Cette carte est personnelle. Théoriquement, elle pourrait être utilisée par un tiers, mais les parlementaires respectent « l'éthique professionnelle » et on ne signale pas d'infraction à la règle.

En fin de compte, sénateurs et représentants, en liaison avec leurs « whips » respectifs, sont astreints à faire acte de présence à deux moments importants du travail parlementaire : d'abord à l'ouverture de la séance quand il s'agit de réunir le quorum – soit à la moitié plus un du total des membres – nécessaire à l'ouverture des travaux. Puis au moment de la conclusion du débat quand il s'agit de passer au vote. Mais pendant le débat, les absents sont nombreux, *particulièrement* en fin de semaine quand les parlementaires s'apprêtent à *partir* en week-end pour leurs Etats et circonscriptions *respectifs*.

HENRI PIERRE.

Politique

Le débat parlementaire sur la Nouvelle-Calédonie

Le RPR isolé face à la coalition des inquiétudes

L'Assemblée nationale continuera, mardi après-midi 14 avril, l'examen du projet de loi tendant à organiser l'été prochain un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie. Le vendredi 10 avril, les députés de la majorité ont repoussé, par 325 voix contre 246, une exception d'irrecevabilité contestant la constitutionnalité de ce texte, puis, par 322 voix contre 247, une question préalable, estimant qu'il n'y avait pas lieu d'en délibérer. Ces deux arguments de procédure avaient été utilisés par les socialistes.

A l'Elysée, quelques heures auparavant, M. François Mitterrand, qui recevait les trois parlementaires RPR du territoire, MM. Jacques Lafleur, Maurice Nenou-Pwataho, députés, et Dick Ukeiwé, sénateur, avait réaffirmé très nettement les inquiétudes que lui inspirent les conditions dans lesquelles se présente ce référendum. En réponse à M. Lafleur, qui avait souligné la volonté de la majorité locale de s'engager avec détermination, après cette consultation, dans une politique de réduction des inégalités, le président de la République avait notamment rétorqué : *« Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ? »* A quoi le député RPR avait lui-même répliqué que le climat créé par la politique des gouvernements socialistes n'avait pas favorisé une telle évolution.

A l'occasion des deux premières séances de débat, interrompues vendredi à 23 h 30, il est apparu, toutefois, que M. Bernard Pons se retrouve assez isolé. L'UDF prend ostensiblement ses distances vis-à-vis du RPR dans la gestion de ce dossier difficile. Elle veut, de toute évidence, laisser au premier ministre et à son ministre des DOM-TOM l'entière responsabilité des conséquences de ce référendum, jugé trop précipité et trop aléatoire par une majorité de députés socialistes, communistes, centristes et barristes,unis en la circonstance dans les mêmes craintes.

M. Bernard Pons est assuré – sauf improbable coup de théâtre – de l'adoption de son projet de référendum, puisque l'UDF a décidé de le voter malgré ses réticences, mais son point de vue n'en demeure pas moins minoritaire. Si le ministre des départements et territoires d'outre-mer n'avait reçu, le vendredi 10 avril, le soutien sans réserve du rapporteur UDF de la commission des lois, M. Dominique Bussereau, député de la Charente-Maritime, du député UDF de la Martinique, M. Jean Maran, et du député non inscrit de la Réunion, M. André Thien-Ah-Koon, qui se sont joints au « carré » du RPR, il serait apparu bien seul face à la coalition des sceptiques associant les porte-parole de tous les autres groupes.

M. Pons n'a pas rasséréné tous ceux qui pensent, au sein de l'opposition comme à l'intérieur même de la majorité, que la consultation ne réglera rien si les Canaques, dans leur majorité, n'y adhèrent pas.

Le ministre a pourtant beaucoup insisté à l'adresse des partisans d'un report de cette échéance. Selon lui,un tel renvoi *« serait une responsabilité terrible et une lourde faute : une responsabilité terrible vis-à-vis des Calédoniens, qui, durant de longs mois de troubles et de violences, ont manifesté leur attachement indéfectible à la France ; une faute grave vis-à-vis des tenants du séparatisme, car l'abandon du référendum entretiendrait l'illusion que l'indépendance peut être obtenue immédiatement et contre la volonté de la majorité de la population »*.

« Une logique d'exclusion »

M. Pons a même apporté à ses orientations diverses précisions qui paraissaient de nature à lui permettre d'espérer quelques renforts de dernière minute. C'est ainsi qu'il a indiqué que le choix proposé aux électeurs du territoire prendrait la forme d'une alternative : *« Souhaitez-vous que la Nouvelle-Calédonie demeure au sein de la République française ou souhaitez-vous qu'elle accède à l'indépendance ? »* Les électeurs auront donc le choix entre deux bulletins ainsi rédigés : *« Je souhaite que la Nouvelle-Calédonie demeure au sein de la République française »* ou *« Je souhaite que la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance. »*

« Chacun exprimera clairement son opinion, et le refuge dans l'abstention ne pourra signifier que l'indifférence vis-à-vis du destin de la Nouvelle-Calédonie ou le refus de la règle démocratique », a souligné le ministre.

Tactiquement, l'objectif de M. Pons est clair : il s'agit de mettre le FLNKS dans l'embarras en rendant à l'avance ambiguë toute interprétation des éventuelles abstentions.

En outre, comme tout le monde lui réclame aussi des garanties sur l'après-référendum le ministre des DOM-TOM a également précisé que les nouvelles retouches qu'il apporterait au cadre régional fixé par le gouvernement socialiste de M. Laurent Fabius consisteraient essentiellement en quatre points : désignation d'un exécutif territorial *« élu »* et *« associant toutes les tendances représentatives du territoire »* ; redécoupage de la région du Centre afin d'en rendre le contrôle au Rassemblement pour la Calédonie dans la République ; *« attribution de larges compétences aux régions, le territoire conservant les moyens d'une nécessaire coordination et l'Etat apparaissant comme un arbitre dans le respect du principe de l'autonomie »* ; *« maintien sous la forme, le cas échéant actualisée, d'organes représentatifs des instances coutumières du milieu mélanésien »*.

Mais tout cela n'a pas suffi à dissiper les doutes de la plupart des députés sur l'opportunité de précipiter les choses dans le territoire.

Les socialistes ont mené la charge. Pour eux, ce référendum est non seulement *« inopportun, puisque le calme règne dans le territoire,* a dit le délégué national du PS aux DOM-TOM, M. Robert Le Foll (Seine-et-Marne), mais *inutile, car rien n'est prévu pour l'avenir ; dangereux, car il va dresser les communautés les unes contre les autres, et nuisible pour la France et son image dans le Pacifique sud. »*

Après avoir affirmé, à l'intention des héritiers politiques du général de Gaulle, que *« pas plus que naguère à la « corbeille », la politique de la France ne doit se décider au siège du RPCR »*, M. Alain Vivien (Seine-et-Marne) a souligné : *« A la veille du bicentenaire de la Grande Révolution, la France se doit de donner au monde l'image d'un pays émancipateur ; il ne faut pas, comme l'a dit le président de la République, que la force injuste d'une nouvelle loi participe demain d'une logique d'exclusion à l'égard de quelque groupe que ce soit, en particulier à l'égard du peuple canaque, qui ne demande que sa liberté dans l'amitié avec la France. »*

Le président du groupe socialiste, M. Pierre Joxe, a relevé, pour sa part, que *« en refusant de prononcer seulement une fois le mot de décolonisation, M. Pons a malheureusement engagé le débat dans une voie qui ignore la réalité et ne tient pas compte de l'histoire. »*

Enfin, M. André Ledran, élu socialiste du Calvados, a fait remarquer que le rapporteur de la commission des lois, M. Bussereau, avait lui-même confirmé le rôle politique imposé par le gouvernement à l'armée dans les zones de brousse (*le Monde* daté 5-6 avril) en évoquant dans son rapport la part du *« quadrillage militaire »* dans les opérations de *« maintien de l'ordre »*, comme en Algérie jadis...

Les socialistes ont également essayé de démontrer l'inconstitutionnalité du projet de loi en indiquant, par l'intermédiaire de M. Le Foll, que *« ce projet déroge aux règles fixées pour la nation dans la mesure où il rétablit le vote par correspondance, autorise à être porteur de cinq procurations, permet de voter à des électeurs ayant quitté le territoire »*, et en soutenant que *« ce référendum n'entre dans aucune catégorie prévue par la Constitution. »* Toutefois, sur ce terrain, ils ont été surclassés par le Front national, en la personne de M. Jean-Claude Martinez. Très en verve, bien que son groupe n'ait pas voté l'exception d'irrecevabilité défendue par les socialistes, le député de l'Hérault est remonté jusqu'à la croisade des Albigeois et la bataille de Pavie, en passant par la chouannerie vendéenne et les mercenaires du Katanga pour conclure à la négation du principe d'autodétermination – *« ce SIDA des nations »* – et pour proclamer que si référendum il devait y avoir tous les Français devraient être appelés à se prononcer, et pas seulement les Calédoniens, au motif que *« tous les contribuables doivent être les décideurs »*. Son exercice de voltige a laissé pantois tous ses collègues, à l'exception des socialistes qui ont vigoureusement protesté contre les diverses gracieusetés dont M. Martinez a émaillé cette envolée à l'adresse des *« voyous replets du FLNKS »*, associés dans son propos *« aux hommes du Carrefour du développement – « qui se ressemble s'assemble ! »* – mais aussi à destination des dirigeants du CDS – *« dont la fibre sacristaine ne peut s'empêcher de vibrer à la vue d'un curé, fût-il défroqué comme M. Tjibaou »* – et de M. Raymond Barre, épinglé au passage, pour être allé après avoir reçu le chef du FLNKS, *« se lamenter à Jérusalem, ce qui est très à la mode avant les présidentielles »*...

« Léonard de Vinci » hors de ses gonds

Les centristes, eux non plus, n'ont pas été convaincus par les assurances que leur a prodiguées M. Pons. Certes, intervenant contre la question préalable défendue par M. Vivien, le député UDF de la Réunion, M. Jean-Paul Virapoullé, a exprimé ses réserves personnelles avec modération, allant même jusqu'à souhaiter au ministre des DOM-TOM de devenir le *« Léonard de Vinci »* de la Nouvelle-Calédonie », histoire sans doute de ne pas être en reste avec son frère aîné, M. Louis Virapoullé, lequel, l'an passé au Sénat, avait comparé M. Pons à Michel-Ange.

Mais, vendredi soir, au Palais-Bourbon, il eût fallu davantage d'humour pour détendre le ministre des DOM-TOM. Surtout après l'intervention de M. Jean-Paul Fuchs (Haut-Rhin), qui, au nom de « certains députés » de l'UDF, avec une froideur assassine, a émis, sur le fond, les mêmes inquiétudes que les socialistes sur les conséquences du projet gouvernemental : *« Ne peut-on craindre que ce territoire, qui a retrouvé le calme, ne connaisse à nouveau troubles et agitation ? Ne risque-t-on pas de bloquer à nouveau une situation en évolution et de radicaliser les positions extrémistes des deux camps en présence ? Nous craignons que ce référendum ne facilite guère le consensus entre les communautés. (...) La Nouvelle-Calédonie a été progressivement colonisée. (...) C'est une terre de déséquilibre et d'inégalité. (...) Vous avez partiellement vidé la régionalisation de son contenu. (...) Après le référendum le déséquilibre économique et social subsistera. Seule une volonté politique inflexible, appuyée sur des moyens importants et traduite par une loi-programme, permettra de créer les conditions pour un redressement. (...) Prenons garde à ce que le référendum ne soit pas une revanche. (...) Que ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique ne commettent pas l'erreur de l'exercer bien plus encore après le référendum. (...) La simple loi majoritaire ne réglera pas le problème... »* Et tout à l'avenant.

M. Pons, qui avait, jusque-là, écouté tous les autres orateurs sans broncher, est alors sorti de ses gonds pour reprocher à M. Fuchs d'emboîter le pas à l'opposition. Et sous l'effet corrosif de cet agacement la belle assurance affichée par le ministre des DOM-TOM a soudain donné des signes de fragilité.

ALAIN ROLLAT.

Communication

Privatisation de TF 1

L'équipe Bouygues prend les commandes de la Une

« Vers 23 heures, pour le dernier journal, vous retrouverez Joseph Poli, qui, depuis quelques jours, me dit que j'ai un teint de... brique ! » Malgré le changement de propriétaire, Bruno Masure n'a pas perdu son sens de l'humour. Mais, derrière l'ironie, se cache une inquiétude. Une attente remplace l'autre. Beaucoup à TF 1 se demandent, aujourd'hui, quelles sont les véritables intentions de M. Francis Bouygues.

Le numéro un mondial du bâtiment et des travaux publics, invité du « 20 heures » au lendemain de sa victoire, avait déclaré que *« seules deux personnes »* de son groupe viendraient sur la chaîne : lui-même en tant que président, et M. Patrick Le Lay, *« son conseiller »*, en tant que directeur général. Or il apparaît maintenant que deux autres membres du sérail se joindront à la nouvelle équipe dirigeante de TF 1 : M. Michel Vinsonneau, directeur à la direction financière du groupe Bouygues, auquel seraient confiées les fonctions de directeur financier, et M. Cyrille du Peloux, adjoint de M. Le Lay chez Bouygues, qui occuperait le poste de secrétaire général de la Une.

Deux cultures d'entreprises

« Les choses s'arrêteront-elles là ? », se demande-t-on à TF 1. Car voici que le nom de Catherine Bouygues, fille du repreneur de TF 1 et responsable des relations extérieures du groupe, revient avec insistance. On murmure qu'elle prendrait en charge celles de la chaîne ou qu'elle pourrait, elle aussi, entrer dans l'équipe de direction.

Une autre arrivée, étrangère cette fois à l'univers du béton, est devenue certaine, celle de M. Pierre Barret, ancien président délégué d'Europe 1-Communication. Il travaillera directement aux côtés de M. Le Lay, avec le titre – au minimum – de directeur général adjoint. *« J'ai l'impression étrange,* dit un journaliste, *d'assister à l'installation d'un gouvernement. »*

Ne s'agit-il pas aussi de la rencontre difficile de deux cultures d'entreprises très différentes. Certains petits signes en sont révélateurs. Dans la rédaction, par exemple, on fait observer que *« les gens de Bouygues parlent beaucoup d'esprit d'entreprise »*. Or les journalistes de TF 1 sont d'abord soucieux de savoir si les nouveaux repreneurs respecteront *« leur indépendance et celle de l'information »*. Un début de réponse leur a été fourni, vendredi 10 avril, à l'occasion d'une première prise de contact entre M. Le Lay et le conseil d'administration de la société des journalistes de TF 1, présidée par M. Masure.

Cette entrevue avait pour objet essentiel la négociation de la convention-type dans laquelle la société des journalistes demande, en particulier, à être consultée sur les *« nominations aux postes hiérarchiques »* de la rédaction (*le Monde* du 31 mars). Dans les faits, indique M. Masure, il n'y a pas eu de négociations car, selon M. Le Lay, rien ne peut être définitivement signé avant la passation des pouvoirs entre M. Hervé Bourges et M. Francis Bouygues. La rencontre n'a pourtant pas été inutile. *« M. Le Lay a compris nos arguments,* dit M. Masure, *notamment qu'on ne peut nous diriger comme dans les travaux publics ni espérer nous voir aux ordres sans broncher. »*

Le conseil d'administration de la société des journalistes a même été jusqu'à expliquer à son interlocuteur que ce serait *« une erreur »* de la part du nouveau repreneur que de ne pas tenir compte de ces arguments, car *« il risquerait de se trouver dans la même situation de crise que la direction d'Antenne 2 aujourd'hui »*. M. Le Lay a affirmé qu'il n'était pas question de procéder à des nominations *« à la va-vite »*, en précisant que, pour cette raison même, c'est un organigramme *« provisoire »* qui sera présenté, le 17 avril, lors de la première réunion du comité d'entreprise de TF 1 avec les nouveaux dirigeants.

A cette date, la privatisation de la première chaîne sera presque consommée. Il restera au gouvernement à franchir, dans les mois qui viennent, la dernière étape : mettre en vente auprès du public 40 % des actions, les 10 % restant allant au personnel de la Une Une période transitoire commence maintenant pour la gestion de TF 1, en attendant sa privatisation complète. Une assemblée générale des actionnaires désignera donc, jeudi 16 avril, un conseil d'administration provisoire qui, lui-même, nommera son président, en l'occurrence M. Francis Bouygues. C'est aussi ce jour-là que les caisses de l'Etat s'enrichiront des 3 milliards de francs versés par le groupe Bouygues et ses dix-huit partenaires.

Le conseil d'administration provisoire comptera cinq membres issus du groupe acquéreur, dont deux viendront de chez Bouygues, un de chez Maxwell (Pergamon Media Trust), un autre de la GMF et un dernier des Editions mondiales. Du côté des représentants du personnel, c'est la continuité : MM. Roger Gicquel et Marc Boussard conservent leurs sièges.

Restent les cinq représentants de l'Etat, dont on ne sait encore rien de l'appartenance. Mais on imaginerait mal, s'agissant de la gestion d'une société privatisée que parmi ses administrateurs figurent des représentants du pouvoir politique. La logique et l'éthique voudraient que seuls des fonctionnaires du Trésor public y soient désignés, avec pour mission principale de veiller à la bonne entrée en Bourse de TF 1.

ANITA RIND.

Deux sociétés de journalistes à Radio-France

Polémique entre deux sœurs ennemies

Depuis un mois, Radio-France est le théâtre d'une guérilla aux accents fratricides. Deux sociétés de journalistes, encore au berceau, se disputent la légitimité. Le tournoi a commencé en mars. Plusieurs rédacteurs de France-Culture et de France-Inter jugent alors le moment venu de constituer une société de journalistes au sein de la Maison ronde. Le projet était à l'étude depuis longtemps. L'arrivée d'une nouvelle direction à Radio-France, le malaise ressenti par plusieurs journalistes (qui s'est soldé par le départ ou la démission de certains) et les bouleversements du paysage audiovisuel n'y sont pas étrangers.

Une société de journalistes, en donnant une personnalité juridique aux rédactions de la radio publique (France-Inter, France-Culture, France-Musique, INF 1, Radio-Bleue et la future Radio-France Infos qui démarrera en juin), leur servira – estiment-ils – de rempart, au cas où leur indépendance, le pluralisme et la déontologie seraient mis en cause.

Les sociétés de journalistes ont le vent en poupe, d'ailleurs. Après la presse écrite, nationale et régionale, l'audiovisuel s'est mis de la partie (1). Face à la privatisation, la rédaction de TF 1 a créé la sienne l'an dernier. La rédaction d'Antenne 2 a fait de même. Et à FR 3, à RMC-TMC ou à Sud-Radio, des projets de création de sociétés de journalistes sont en cours.

Les promoteurs de celle de Radio-France ont donc battu la campagne. Mi-mars, ils recueillent soixante signatures parmi les cent cinquante journalistes de Radio-France. Et non des moindres : des journalistes connus de France-Inter, comme Claude Guillaumin, Gilbert Denoyan ou Ralph Pinto, paraphent le texte appelant à la création d'une « Société des journalistes des rédactions nationales de Radio-France ». Ce dernier incite en outre les rédacteurs des radios décentralisées de Radio-France à se réunir dans une société qui serait fédérée à la précédente.

Pourtant, lors d'une première réunion, certains journalistes de France-Inter, dont Patrice Bertin, rédacteur en chef adjoint et présentateur du « 19 heures », s'opposent avec virulence à ce projet. L'affaire se complique ensuite : un second texte circule en effet dans les rédactions. Il appelle, lui, à la constitution d'une « Société des journalistes de la Maison de Radio-France ». Les auteurs en sont Patrice Bertin et quelques autres journalistes de la station. La confusion est telle que de nombreux rédacteurs de Radio-France le signent aussi. Fort d'une cinquantaine de noms, Patrice Bertin annonce le 19 mars que la Société de journalistes créée sous son égide est officielle. Un bureau provisoire de six membres – majoritairement adhérents ou sympathisants des syndicats Force ouvrière et CFTC – est présidé par Patrice Bertin.

Le 8 avril, la guérilla éclate. Alors que les promoteurs du premier projet ont prévu de réunir une assemblée générale constitutive, Patrice Bertin et son bureau décident d'une assemblée générale extraordinaire de leur société. Avec une quinzaine de journalistes présents, porteurs de dix-sept mandats, le présentateur du « 19 heures » se voit confirmer dans ses fonctions de président, tandis que son bureau et son conseil d'administration sont validés.

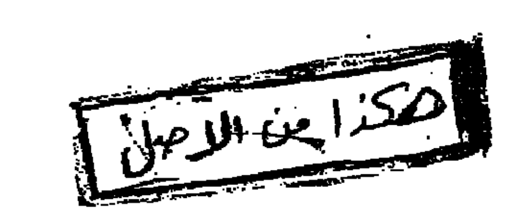
Les initiateurs du premier projet s'insurgent. Ils publient une lettre ouverte intitulée *« Société des journalistes, une sinistre farce ? »* Ils indiquent notamment : *« Ceux-là mêmes qui avaient jugé inutile et inopportune la création d'une société des journalistes en constituent soudain une. Ils s'autoproclament président et administrateurs et vous demandent à présent de les plébisciter en même temps que des « statuts » ficelés d'avance. »* Ils réclament enfin une *« remise à plat des choses »*. Mais les premières démarches qu'ils ont faites auprès de Patrice Bertin se sont heurtées à un refus. Pour celui-ci, *« les élections ont eu lieu de façon transparente ; nous sommes représentatifs de l'ensemble de la rédaction et nous souhaitons accueillir ceux qui le souhaitent. Nous ne voulons nous conduire ni en secte ni en assemblée générale permanente »*.

Cette ouverture ne semble pourtant pas coïncider avec les statuts votés : Patrice Bertin et son bureau se sont fait élire pour six ans (le tiers du bureau ne pourra donc être renouvelé qu'en 1989), le nombre des mandats que chaque journaliste peut représenter est sans limite, le quorum n'est pas nécessaire pour réunir une assemblée générale et, de toute façon, cette dernière ne peut être réunie qu'une fois par an... Toute assemblée générale extraordinaire, enfin, ne peut être fixée qu'à la majorité absolue du bureau !

La faible représentativité de cette société des journalistes de la Maison de Radio-France et sa conception particulière de la démocratie ne risquent-elles pas d'en faire une société fantôme ? M. Denis Périer-Daville, président de la Fédération française des sociétés de journalistes (FFSJ) a d'ores et déjà indiqué *« qu'une société des rédacteurs ne peut se prévaloir d'une autorité morale que si elle émane d'une majorité de l'équipe rédactionnelle et qu'il convient, s'il y a ambiguïté, de remettre tout le dossier à plat... »* Le bureau déjà élu – qui bénéficie, semble-t-il, de la neutralité bienveillante de la direction de Radio-France – acceptera-t-il ce défi ?

YVES-MARIE LABÉ.

(1) *Le Monde* mais aussi *Sud-Ouest, le Figaro, le Télégramme de Brest, Libération, le Matin de Paris, l'Alsace, la Voix du Nord, le Nouvel-Observateur, le Courrier picard, l'Equipe, l'Agence France-Presse,* etc. possèdent une société des rédacteurs (ou des journalistes). Elles sont regroupées dans la FFSJ, créée en 1968, qui compte ainsi plus de 2 000 journalistes ce qui en fait la première organisation professionnelle.



JUSTICE

Au tribunal administratif de Grenoble

Annulation des arrêtés d'expulsion de M. Jean-Claude Duvalier et de sa famille

GRENOBLE
de notre correspondant

Le tribunal administratif de Grenoble a annulé, vendredi 10 avril, les quatre arrêtés d'expulsion pris le 14 février 1986 par le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, à l'encontre de l'ex-président à vie d'Haïti, M. Jean-Claude Duvalier, son épouse Michèle, ainsi que la sœur et le beau-frère de celle-ci, M. et Mme Hans Thiesfeld.

Les arrêtés précisaient : « *L'installation de M. Duvalier* [et des membres de sa famille] *sur le territoire français constitue une menace particulièrement grave pour la sécurité publique (...). En conséquence, il y a lieu de lui faire application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945, visant le cas d'urgence absolue.* »

M. Duvalier et sa famille avaient quitté le territoire de la République d'Haïti dans la nuit du 6 au 7 février 1986, à bord d'un avion de l'US Air Force, qui s'était posé sur l'aéroport de Grenoble le 7 février à 21 h 25. Le préfet de l'Isère, M. Jean Mingasson, avait soumis tous les passagers de l'appareil aux formalités habituelles de police et de douane nécessaires à l'entrée de toute personne en France. Ainsi, l'ensemble des bagages qui accompagnaient l'ex-dictateur furent minutieusement fouillés, et un important stock d'armes mais aussi de fortes sommes d'argent avaient été « refoulés » par les autorités françaises. Le tribunal a estimé que M. Duvalier et sa famille « *ont dès lors séjourné en France munis d'un passeport régulièrement visé* ».

L'avocat des Duvalier, Me Waisse, au cours de l'audience du 8 avril, avait rappelé que des négociations avaient eu lieu entre le gouvernement haïtien et le ministère français des affaires étrangères, et qu'une « invitation » fut transmise oralement à M. Duvalier de venir résider en France.

Le tribunal administratif, présidé par M. Guérin, a considéré que le 7 février 1986, lorsque M. Duvalier et sa famille furent admis à débarquer en France, leur présence « *ne constituait pas un danger pour la sûreté de l'État ou la sécurité publique* ».

D'autre part, pendant les huit jours qui précédèrent la publication des arrêtés d'expulsion, la présence de l'ex-dictateur ne suscita aucune action violente, ni d'importantes manifestations. Aussi, le tribunal a-t-il conclu que le ministre de l'intérieur « *ne pouvait valablement invoquer une situation d'urgence absolue pour procéder à son expulsion* ».

Le tribunal a enfin jugé que les arrêtés du ministre de l'intérieur étaient insuffisamment motivés. Il a rappelé que « *l'expulsion d'un étranger du territoire français ne peut être prononcée que si sa présence sur ce territoire constitue une menace grave pour l'ordre public, laquelle ne saurait être établie par une simple affirmation, non assortie de faits précis* ».

Pour sa part, l'avocat de l'ex-dictateur a indiqué au tribunal que son client pourrait être prochainement nommé « *citoyen d'honneur d'une petite commune proche de sa résidence des Alpes-Maritimes* »...

CLAUDE FRANCILLON.

● **Un stock d'explosifs découvert dans le Var.** — Dix-huit kilos d'explosifs agricoles, 369 détonateurs et 150 mètres de mèche lente ont été découverts, le vendredi 10 avril, par les gendarmes de la compagnie de Brignoles dans un champ à Vins-sur-Caramy (Var), à une quarantaine de kilomètres au nord de Toulon.

Dans les Bouches-du-Rhône

Un militant du Front national est écroué après avoir blessé un jeune homme

François Gomez, quarante-cinq ans, militant du Front national à Vitrolles (Bouches-du-Rhône), qui avait grièvement blessé par balle, le dimanche 5 avril, Bruno Attal, dix-neuf ans, vient d'être inculpé de « *coups et blessures avec arme* » et écroué à Aix-en-Provence.

Soi-disant gêné par le bruit venu de jeunes gens discutant dans un Abribus du quartier Pinchinades, près de son domicile, à Vitrolles, François Gomez était descendu de chez lui armé d'un pistolet. Après avoir échangé quelques mots avec les perturbateurs, il a fait feu sur Bruno Attal. Touché à bout portant, celui-ci a eu la main déchiquetée. Le projectile lui a perforé un poumon et le colon avant d'aller se loger près de la colonne vertébrale. Le blessé a été transporté à l'hôpital Nord de Marseille. Son agresseur a ensuite regagné son domicile avant d'être arrêté, le lendemain, par les policiers de la ville.

L'état de santé de Bruno Attal, opéré jeudi soir, est satisfaisant, a indiqué M. Guy-Noël Abraham, directeur du cabinet du maire socialiste de Vitrolles, M. Jean-Jacques Anglade, qui a réuni une conférence de presse à ce sujet le vendredi 10 avril.

D'autre part, l'association SOS-Racisme estime qu'il s'agit d'« *une véritable tentative d'assassinat perpétrée par un tenant des « milices d'autodéfense » qui se créent aujourd'hui dans la région* ». L'association a appelé à un rassemblement le dimanche 12 avril à Vitrolles. L'Union des étudiants juifs de France, qui s'est jointe à l'appel, condamne « *le discours sécuritaire, raciste et antisémite du Front national qui a pu conduire à de tels actes* ».

Au Conseil d'Etat

La liberté d'aller et venir

Par une décision du 9 avril, le Conseil d'Etat a confirmé l'annulation, par le tribunal administratif de Strasbourg, d'une décision du sous-préfet de Haguenau refusant de délivrer un passeport à un ressortissant national qui s'était, dans le passé, rendu coupable d'infractions à la législation sur les stupéfiants.

Le Conseil d'Etat a affirmé solennellement qu'en France « *la liberté d'aller et venir n'est pas limitée au territoire national mais comporte aussi le droit de le quitter* ». Ce droit est reconnu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et confirmé par le protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ratifiée en application de la loi du 31 décembre 1973. Cette dernière Convention prévoit notamment, dans son article 2-3, que l'exercice du droit d'aller et venir ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au maintien de l'ordre public, à la prévention des infractions pénales à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Or, pour ce qui concerne la France, si le décret de la Convention nationale du 7 décembre 1792 relatif aux passeports a bien le caractère d'une loi au sens des stipulations du protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, ce décret ne permet, en tout état de cause, à l'administration de refuser un passeport que si les déplacements de l'intéressé à l'étranger sont de nature à compromettre la sécurité nationale ou la sûreté publique. Tel n'était, à l'évidence, pas le cas de la personne à laquelle le sous-préfet d'Haguenau avait refusé de délivrer un passeport.

Roger Knobelspiess aux assises de la Seine-Maritime

« Précédé par le hurlement des chiens »

ROUEN
de notre envoyé spécial

Surgis des profondeurs du palais de justice, on a d'abord entendu quelques jappements de chiens. Et puis Roger Knobelspiess est entré dans le box des accusés, après que, sur sa demande, photographes et cameramen eurent évacué la salle. La parabole était trop belle pour Me Henri Leclerc : « *Roger Knobelspiess est entré dans cette salle précédé par le hurlement des chiens* », a lancé son avocat, qui a voulu y voir le symbole « *de la grande clameur de l'opinion publique* » qui escorte son client.

Familière escorte ! Et casse-tête inédit pour la cour d'assises de la Seine-Maritime. Car si Roger Knobelspiess comparaît devant elle, ce vendredi 10 avril, en compagnie de son frère Jacques et de son ami d'enfance Michel Baron, pour y répondre d'une fusillade l'opposant à des policiers à Elbeuf en 1982, c'est, pourrait-on dire, par un sacré coup de chance. Certes, il était convoqué. Mais personne ne pensant qu'il viendrait, tout le monde avait prévu de s'organiser sans lui. Il est tout de même venu. Qu'en faire ?

Si Roger Knobelspiess a ainsi déféré à la convocation du président Marcel Vandeville, ce n'est évidemment pas de son plein gré. Il a été, en effet, arrêté quatre jours plus tôt, le 6 avril, à Perpignan (Pyrénées-Orientales), après une autre fusillade l'opposant à d'autres policiers. Le beau gibier que voilà ! On se téléphone du tribunal de Rouen au tribunal de Perpignan, on fait traverser la France au « taulard-écrivain », et le voilà invité surprise de son propre procès.

Oui, qu'en faire ? « *Reporter le procès à une prochaine session d'assises ?* » ont plaidé Mes Thierry Lévy et Henri Leclerc, défenseurs de Knobelspiess. Par la force des choses ils n'ont pas eu le temps de discuter avec leur client depuis son arrestation, sinon une heure à la sauvette vendredi matin, « *et si quelqu'un a besoin d'une défense, c'est bien Roger Knobelspiess* », insiste Me Leclerc. D'autant plus, ajoute Me Thierry Lévy, que « *les faits qui se sont déroulés à Perpignan voici à peine quelques heures vont peser très lourd dans l'opinion des jurés* », influencés par « *une presse qui ne cesse de chauffer à blanc l'opinion.* »

En quête de sérénité

« *Pourquoi y aurait-il moins de sérénité que dans un mois ou deux ?* » réplique l'avocat général Roger Tacheau, en rappelant que « *c'est Knobelspiess lui-même qui s'est mis dans cette situation* » en n'obtempérant pas à une première convocation de la cour de la Seine-Maritime, le 19 décembre dernier, date initiale de ce procès. Un mandat d'arrêt avait alors été délivré contre lui.

« *Je ne me lève pas devant une justice revancharde* », déclare simplement pour sa part Roger Knobelspiess quand le président lui demande de décliner debout son identité. « *Votre nom ? — Vous le connaissez très bien. — Vos prénoms ? — Vous les connaissez.* »

« *Les journalistes sont des menteurs* », crie-t-il alors qu'un avocat donne lecture de coupures de presse relatant les circonstances de son arrestation à Perpignan. Le président ayant menacé de l'expulser, il se calme. Et c'est après avoir sagement levé le doigt que l'auteur de *QHS* se plaint. « *Les conditions de détention,* dit-il, *ne sont plus ce qu'elles étaient. Depuis quatre jours, je n'ai ni argent ni habit.* » Gentiment, M. Vandeville fait remarquer que ce n'est pas l'objet du débat.

L'objet du débat, la cour, après en avoir longuement délibéré, a décidé de ne commencer à l'aborder que lundi 13 avril. Le week-end porte conseil.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

URBANISME

Les grands travaux de l'Est parisien

Les Quinze-Vingts embastillés

L'Opéra de la Bastille, la salle modulable et les bâtisses qui doivent prendre la place des ateliers vont faire au moins une victime : l'hôpital ophtalmologique des Quinze-Vingts. Ses façades sud et ouest, hautes de 25 mètres, vont être masquées et surplombées par une paroi de béton longue de 300 mètres et haute de 40 mètres, l'équivalent d'un blockhaus de treize étages. « *Ce véritable « mur de la honte » se dressera à quelques pas de nos fenêtres,* protestent les médecins, *et il va, à tout jamais, plonger une partie de l'hôpital dans la pénombre.* »

Fondé par Saint Louis pour accueillir trois cents malades (quinze fois vingt) dans vingt salles, l'établissement des Quinze-Vingts est, avec l'Hôtel-Dieu, le plus vénérable hôpital de Paris. Il est aussi parmi les plus modernes puisqu'il a été entièrement reconstruit en 1974.

Les Quinze-Vingts sont à la fois le plus grand centre ophtalmologique du monde et un établissement de pointe. Mais il n'appartient pas à la toute-puissante Assistance publique de Paris. C'est un hôpital national, dépendant directement du ministère de la santé et traditionnellement sous la tutelle bienveillante des monarques puis des présidents.

PLACE DE LA BASTILLE
OPERA DE LA BASTILLE
RUE DE CHARENTON
Opéra
Résidence du personnel
HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS
N
43 m
45 m
23m
Administration
23m
Résidence des infirmières
Scène
Salle modulable
RUE DE LYON
Bloc opératoire, crèche, bibliothèque
36m
Hôpital
24m
Hôpital
RUE MOREAU
Ex-ateliers
42 m
0 25 50 m
Résidence des aveugles
36m

Au bord de l'asphyxie

Quand les médecins de l'hôpital se sont aperçus — un peu tard — que la masse énorme de leur voisin allait les dominer de 20 mètres et priver de lumière les appartements des infirmières, la crèche où cinquante bambins prennent actuellement le soleil, la bibliothèque, la moitié des salles de malades et la résidence pour familles d'aveugles, ils ont cru qu'il suffirait d'alerter les autorités pour faire modifier le projet. Naïveté. Jack Lang, alors ministre de la culture, est le seul à être venu sur place : il n'a pas changé son objectif d'un iota. L'architecte, M. Carlos Ott, se soucie comme d'une guigne de ce qui entoure son monument. François Léotard, actuel ministre de la culture, paraît témoigner de la même indifférence. Rassemblé autour du directeur, M. Charles Ceron, et du professeur Jean Haut, le personnel de l'hôpital est stupéfait et comme traumatisé par la désinvolture avec laquelle on le traite.

Il est d'autant plus scandalisé que l'ensemble devant abriter l'opéra et ses annexes paraissait cohérent même s'il était hors d'échelle. Il n'a même plus cette justification. Si l'opéra lui-même est maintenu face à la place de la Bastille, la salle modulable qui se trouve dans son prolongement n'est plus qu'un volume indéfinissable qu'on cherche à mettre entre les mains d'un repreneur privé. Quant aux ateliers de fabrication des décors qu'on avait glissés, faute de place, sur l'ancienne voie ferrée Bastille-Vincennes, on y a renoncé... pour prévoir à leur place des bâtisses dont on ignore tout, mais qui monteront à la même et absurde hauteur.

Les mécontents des Quinze-Vingts viennent de comprendre qu'ils ont en face d'eux non seulement une énorme entreprise qui ronfle presque jour et nuit, mais le ministère de la culture, le gouvernement (dont le chef, Jacques Chirac, a signé le permis de construire comme maire de Paris) et l'Elysée. Bref, l'Etat dans sa toute-puissance.

Dès le départ, en effet, les événements n'ont pas tourné en faveur des malheureux ophtalmologues et de leurs patients. Les dégâts causés au matériel très sophistiqué de l'hôpital par les trépidations et la poussière du chantier ont déjà été évalués par les experts judiciaires à 600 000 F. A présent, c'est la rue de Charenton, par laquelle on accède aux Quinze-Vingts, qui sera barrée durant vingt et un mois pour que les grues puissent travailler à l'aise. L'entreprise Bouygues, qui est sur les rangs pour réaliser un projet à la place de l'ex-atelier des décors, fait même des démarches pour acheter certaines cours des Quinze-Vingts.

Non seulement on va, au nom de la culture, plonger dans l'ombre mille deux cents personnes, mais, déjà, les promoteurs s'abattent sur les dépouilles de l'illustre hôpital.

MARC AMBROISE-RENDU.

La protection de la vie privée d'un magistrat

Le tribunal de Paris ordonne la suppression d'un passage du livre « Palais de justice »

Saisi en référé par M. Alain Marsaud, premier substitut qui dirige la 14e section du parquet de Paris, chargée de la lutte anti-terroriste, le tribunal de Paris a ordonné, vendredi 10 avril, la suppression d'un passage du livre de Sylvie Péju, *Palais de justice*, relatif à ce magistrat.

Le passage incriminé devra être occulté par « *tous les moyens appropriés* ». Enjoindre aux libraires de retirer l'ouvrage de la vente, sous astreinte de 500 F par infraction constatée à partir du lundi 13 avril. Sylvie Péju, faisant une courte description de M. Marsaud, qu'elle désigne par son initiale, écrivait que la présence permanente à ses côtés de deux gardes du corps appartenant au RAID (Recherche, assistance, dissuasion) pouvait lui causer une gêne dans ses allées et venues. S'estimant parfaitement identifiable, M. Marsaud avait chargé Me Francis Szpiner de demander la suppression de ces quelques lignes « *attentatoires à sa vie privée* ».

Bibliographie

Scènes de l'ordinaire pénal

Ce livre aurait pu s'appeler « Scènes de la justice ordinaire ». Non seulement parce que son auteur, Sylvie Péju, s'est fait remarquer il y a deux ans pour ses *Scènes de la grande pauvreté* (le Seuil). Mais surtout parce qu'il ne verse dans aucun des travers propres à ce genre d'ouvrages.

La recette est connue qui consiste à camper quelque intrépide « *petit juge* » accablé de solitude, mais tenant tête courageusement aux avocats retors d'un malfaiteur ou d'un terroriste toujours qualifié d'« *ennemi public numéro un* ». On a beaucoup lu et on lira longtemps des livres de cette veine.

Sylvie Péju, elle, démythifie. C'est d'autant plus salubre que les magistrats qu'elle a regardé vivre pendant dix-huit mois au Palais de justice de Paris sont ceux dont tout le monde parle aujourd'hui : présidents d'assises, substituts de la section criminelle, juges d'instruction fameux, etc. Ce sont les mêmes et, sous sa plume, ils deviennent autres, avec leurs tics, leur souci de gloriole, leurs certitudes et leurs doutes, leurs faiblesses et leur savoir-faire.

Les voilà restitués dans leur épaisseur, sans complaisance ni préjugés, par quelqu'un qui, apparemment, ne connaissait rien à la chose judiciaire et a fait de cette ignorance un atout.

« *Habitant à quelques pas du pont Neuf* » et butant à chaque instant sur la masse imposante du Palais de justice, Sylvie Péju a eu la saine curiosité de « *comprendre comment des hommes pouvaient en juger d'autres* ». C'est là le fil conducteur de son livre, qui mène le lecteur du « dépôt » au « flagrant délit », des galeries de l'instruction aux assises, de la huitième section du parquet à l'Institut médico-légal, autrement dit, la morgue.

La présentation de ce livre reflète un parti pris : il n'a pas de table des matières ; quoique souvent reconnaissables, ses personnages sont désignés par des initiales et chaque chapitre s'ouvre sur une présentation en forme de procès-verbal, comme s'il s'agissait de renvoyer à la justice sa propre image : « *Enquêtant dans le cadre de notre contrat sur le fonctionnement du Palais de justice de Paris et, en l'état actuel de nos investigations, constatons que : tant les policiers dans un premier temps que les magistrats et les avocats par la suite se trouvent, dans le cadre de leurs fonctions, comme des auteurs en quête de personnages.* ».

Cette mise en scène dit bien le propos : Sylvie Péju s'intéresse moins aux individus qu'au rôle qu'ils jouent, rouages d'un système. Elle préfère montrer que démontrer. A une fresque ordonnée de l'institution judiciaire, elle préfère les croquis sur le vif, beaucoup plus parlants.

La voici un jour poussant l'une après l'autre les portes des salles d'audience : « *A la douzième chambre, un juge unique siège dans une salle vide, simplement assisté d'un greffier et d'un procureur. Les trois hommes rendent la justice, remuant des dossiers sans témoins et sans prévenus. Les affaires défilent, des chèques sans provision, que le président égrène devant un procureur qui répète* « application de la loi » *et le juge énonce des verdicts identiques* ». En quelques mots, tout est dit sur l'ordinaire de la justice pénale.

BERTRAND LE GENDRE.

★ *Palais de justice*, de Sylvie Péju. Editions du Seuil. Collection *l'Epreuve des faits*, 384 p., 99 F.

Religions

Le voyage du pape en Argentine

Rendez-vous manqué

BUENOS-AIRES
de nos envoyés spéciaux

« Solidarité », tel a été le leitmotiv du discours que le pape a prononcé le vendredi 10 avril à l'occasion de sa rencontre avec le monde du travail au marché central de Buenos-Aires. Un pape qui a revendiqué sa qualité d'ancien ouvrier. *« Je suis un des vôtres »*, a-t-il dit. Mais ce rendez-vous très attendu avec ce qu'on appelle ici les *« masses péronistes »*, n'a pas tenu ses promesses.

Les organisateurs annonçaient plus d'un million de participants sur l'esplanade des halles centrales, situées à la périphérie sud-ouest de la capitale. Mais on était très loin du compte vendredi après-midi. Cent mille personnes à peine étaient présentes derrière ces hangars de ciment proches des *« villas miserias »* de la banlieue, dont les habitants étaient venus portant des pancartes : *« En Argentine aussi il y a des bidonvilles. »*

Il faut croire que la CGT, déchirée par des conflits de tendances et des rivalités personnelles, n'a pas jugé bon d'organiser un meeting monstre comme elle en a encore la capacité.

Quelques groupes de la jeunesse péroniste ont retrouvé leur vigueur et leur voix pour saluer le discours de Saul Ubaldini, secrétaire général de la centrale unique argentine : *« Jean-Paul et Peron, un seul cœur. »* Mais c'est bien sagement que la majorité de la foule a écouté l'allocution du pape, qui a dénoncé les violations de la dignité des travailleurs et des humbles, tout en affirmant qu'il ne fallait pas y répondre par la lutte des classes mais par la solidarité entre groupes sociaux. Dans le texte remis à la presse, Jean-Paul II qualifiait la lutte des classes de *« conception idéologiquement et historiquement erronée »*. A la tribune, il a remplacé *« erronée »* par *« insuffisante »*.

La justice base de la charité

« Comment peut-on rester les bras croisés face aux injustices si la justice est la base même de la charité? » Tout en exhortant les syndicats à ne pas se laisser manipuler par les partis politiques, il a dénoncé les systèmes économiques *« qui recherchent exclusivement le profit »*. *« Basta »*, a dit Jean-Paul II : *« C'en est assez d'un système qui oblige les mères de famille à travailler de nombreuses heures en dehors de leur maison, un système qui ne donne pas toute sa valeur au travail de la terre, qui marginalise les invalides, et qui établit une discrimination à l'égard des immigrants. »*

« Ce qu'il faut, a dit encore Jean-Paul II, *ce n'est pas se demander si l'homme est utile ou inutile pour le travail, mais de considérer le travail dans sa relation avec l'homme. Efforcez-vous d'être solidaires, et peu à peu vous parviendrez à contenir les effets de l'exploitation, et les syndicats seront un élément pour la construction de la justice sociale. »*

Saul Ubaldini, en blouson, la chemise ouverte sur la poitrine laissant apparaître une croix en or, s'est sensiblement écarté du texte préparé en accord avec la Conférence épiscopale. L'air particulièrement ému, les mains tremblantes, la voix cassée, il a revendiqué le droit *« au Pain, à la paix et au travail »*, slogan traditionnel de la CGT. Il a réclamé des *« salaires dignes »* et dénoncé la *« loi inhumaine du marché »*.

On a pu croire un moment que le secrétaire général de la CGT allait parler plus longtemps que le pape, qui l'écoutait avec beaucoup d'attention.

Malgré son souci d'apparaître plus ferme, Saul Ubaldini n'a cependant pas prononcé une allocution de nature à préoccuper le gouvernement. Cette rencontre entre Jean-Paul II et le monde du travail, seule manifestation que pouvaient redouter les dirigeants argentins, n'a pas eu un caractère politique agressif.

Ce samedi, Jean-Paul II devait se rendre à Rosario, à 300 kilomètres de Buenos-Aires, pour y célébrer une messe, puis revenir dans la capitale, où il devait rencontrer les représentants du patronat. Dans la soirée, il avait rendez-vous sur l'avenue du 9-Juillet avec les jeunes pour célégrer la Journée internationale de la jeunesse. Dimanche, le pape quittera Buenos-Aires pour Rome, après avoir dit la messe des Rameaux en plein air sur cette même avenue du 9-Juillet.

CATHERINE DERIVERY
et MARCEL NIEDERGANG.

● **La grande médaille d'or de l'Académie française à Jean-Paul II.** — L'Académie française a décerné sa « grande médaille d'or » au pape, *« en reconnaissance du fréquent usage que le souverain pontife fait de la langue française dans ses sermons, discours, audiences et voyages, maintenant ainsi le français à un haut rang parmi les langues d'expression de l'Eglise romaine »*. La grande médaille d'or de l'Académie française n'a été attribuée depuis la dernière guerre qu'en de très rares occasions, à des personnalités telles que le pape Pie XII, (1947), le président Leopold Sedar Senghor et la reine Marie-José d'Italie (1963), le pape Paul VI (1966).

SCIENCES

La fuite de sodium au surgénérateur Superphénix

Une détection délicate et des travaux «longs et coûteux»

LYON
de notre correspondant régional

Sept jours après l'annonce d'une *fuite de sodium liquide dans le réacteur* surgénérateur de Creys-Malville, les techniciens de la centrale, d'EDF et du constructeur (Framatome) n'ont toujours pas pu déterminer avec certitude la localisation de l'incident. Les examens effectués, notamment avec une microcaméra endoscopique, ont cependant permis aux responsables de la centrale d'affirmer, vendredi 10 avril au cours d'une conférence de presse, que la fuite n'était pas située au sommet du « barillet », ce réservoir contenant 700 litres de sodium liquide et utilisé comme réservoir de stockage du combustible avant et après leur passage dans le réacteur.

Les investigations se poursuivent pour déceler le lieu d'une fuite qui continue, selon les mesures effectuées, à faire monter, au rythme de moins de *500 kilos* par jour, le niveau du liquide recueilli dans l'interstice de 15 centimètres formé par la cuve défaillante et son enveloppe d'acier de protection.

Le fait que la fuite n'affecte pas la partie haute du « barillet » entraînera des réparations *« longues et coûteuses »*, a indiqué M. Gilbert Labat, chef de la centrale. Celui-ci n'a cependant pas pu fournir d'indications sur la durée de la réparation (*un certain temps... »*) ni sur son coût financier.

Il est en effet trop tôt pour savoir si la réparation risque de nécessiter l'arrêt de la production d'énergie, pour connaître la nature des réparations à envisager, ou encore pour penser à la substitution de ce barillet défaillant par un autre réservoir.

Cette dernière hypothèse — la plus onéreuse — nécessiterait le remplacement d'un équipement de 90 millions de francs. Elle n'est cependant pas privilégiée aujourd'hui par les techniciens, qui s'accordent plutôt pour penser que les déboires de la cuve de stockage se situent au niveau d'un « bec de cafetière » qui — au bas du barillet — permet les opérations de transfert des barres de combustibles — « neuves » dans un sens, irradiées dans l'autre — vers le cœur du réacteur, situé dans une cuve plus vaste, contenant 5 500 tonnes de sodium irradié à haute température.

M. Labat a estimé que les objectifs de production électrique de la centrale pour l'année 1987 — 40 % de la puissance maximale — n'étaient pas, pour l'heure, remis en cause. EDF et la NERSA — l'organisme constructeur européen — reconnaissent que ce *« premier incident sérieux »* complique la tâche de ceux qui doivent défendre le dossier industriel de la poursuite de la filière surgénératrice (*le Monde* du 11 avril).

D'autant plus que les déboires récents de la « tuyauterie » du générateur de vapeur (*le Monde* du 18 février) ont entraîné la fermeture d'un des deux groupes alternateurs pour une durée beaucoup plus longue que prévu initialement. Depuis le 10 février, et *« jusqu'à fin avril »* annonce-t-on timidement aujourd'hui, la centrale ne produit que la moitié de ses capacités. Le « prototype industriel » de Creys-Malville est, semble-t-il, de plus en plus « prototype » et de moins en moins « industriel ».

CLAUDE RÉGENT.

● **Ariane sur le marché canadien.** — Deux contrats de lancement ont été signés par la société Arianespace avec la société Telespace Canada. Ils portent sur les lancements, au printemps et à l'automne 1990, de deux satellites de télécommunications, Anik E1 et Anik E2. C'est la première entrée d'Ariane sur le marché canadien. Les deux Anik pèsent plus de 2 tonnes et sont les plus lourds satellites de télécommunications commerciaux jamais construits. La fusée européenne était en compétition avec le lanceur américain Titan, de la firme Martin Marietta, autrefois réservé aux lancements militaires et qui est maintenant proposé pour la mise en orbite de satellites civils.

Médecine

La « bande à Juppé » à Bordeaux

Mme Barzach cherche à apaiser les étudiants en médecine

L'heure est venue pour les partisans de M. Jacques Chirac de commencer à *« mouiller la chemise »*. C'est M. Alain Juppé qui l'a dit, vendredi 10 avril, aux quelques militants du RPR réunis pour un apéritif dans un bâtiment de la Foire de Bordeaux. Cinq membres du gouvernement, autour du ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, donnent avec lui l'exemple : Mme Michèle Barzach, Michèle Alliot-Marie, Nicole Catala ; MM. Jacques Valade et Camille Cabana. M. Valade leur avait préparé un joli programme à Bordeaux. Vice-président du conseil régional, président du conseil général, premier adjoint au maire de Bordeaux, le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche a amené l'équipe au lycée technique Gustave-Eiffel pour un dialogue d'une heure et demie avec les élèves, puis devant les chefs d'entreprise de l'Union patronale girondine et enfin à l'université Bordeaux II.

BORDEAUX
de nos envoyés spéciaux

Cette journée bordelaise a été l'occasion pour Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, de faire le point sur un certain nombre de sujets d'actualité. A propos du procès de la mère porteuse qui voulait garder son enfant, le célèbre Baby M., Mme Barzach a rappelé qu'en France la loi interdit toute procédure commerciale dans une affaire de ce type. Sur le fond, son jugement a été sans appel : *« Payer une femme pour qu'elle porte un enfant*, a-t-elle déclaré, *c'est se prêter à une nouvelle forme d'esclavagisme. »* Distinguant nettement le problème des mères porteuses de celui des nouvelles méthodes de procréation, le ministre de la santé a regretté la position prise récemment par le Vatican sur ce sujet. Considérant tout d'abord le cas de l'ovule *d'une femme fécondée par le sperme* de son mari, Mme Barzach a déclaré *« mal comprendre la position de l'Eglise »* qui vise *« à remettre en question le traitement de la stérilité »*.

En ce qui concerne le problème plus large des dons extérieurs au couple, Mme Barzach a estimé qu'il faudrait, tôt ou tard, définir un cadre législatif pour ces pratiques. Un texte de loi sera vraisemblablement élaboré à cet effet dans les prochains mois.

A propos du projet de réforme du troisième cycle des études médicales, qui suscite actuellement une certaine *agitation dans les CHU*, Mme Barzach a rappelé qu'il se justifiait par des raisons historiques : des obligations communautaires, tout d'abord, qui imposent une harmonisation à l'échelle européenne des systèmes d'enseignement ; et le fait que la loi Savary avait prévu des décrets transitoires qui arrivent à échéance en octobre 1987.

En pratique, il y aura donc des résidents (ceux qui n'auront pas passé le concours de l'internat ou qui auront échoué à ce concours) et des internes de spécialités. S'ils désirent parfaire leur formation, les résidents pourront devenir assistants hospitaliers et poursuivre ainsi une carrière hospitalière. D'autre part, les internes de spécialités désirant devenir chefs de clinique, mais qui ne trouvent pas de postes vacants, pourront exercer, à titre transitoire, des fonctions d'assistants hospitaliers de spécialités, dans l'attente de la libération d'une place. Même procédure pour les chefs de clinique désirant devenir agrégés, qui pourront, à titre provisoire, occuper un poste de praticien hospitalier universitaire (PHU). Mme Barzach et M. Valade se sont, une nouvelle fois, engagés formellement à faire figurer dans le texte de loi le fait que la rémunération de base des internes et des résidents sera identique.

« Tout le monde a intérêt à ce que les généralistes soient bien formés, nous a déclaré Mme Barzach. *Il en va de l'image de la médecine française. En outre, une mauvaise formation des généralistes aurait des conséquences économiques graves. Je tiens à tranquilliser les étudiants : la loi leur garantira un statut et une rémunération identiques. Leur formation sera au moins aussi bonne que par le passé. »*

On saura lundi 13 avril, lors des assemblées générales qui se dérouleront dans les CHU, si ces explications ont rassuré les étudiants en médecine. Mme Barzach devait recevoir, ce samedi 11 avril, les représentants du comité national inter-CHU.

PATRICK JARREAU
et FRANCK NOUCHI.

SPORTS

La mort de Horst Dassler, patron d'Adidas

Créateur d'une marque qui a fait le tour du monde

L'industriel ouest-allemand Horst Dassler, patron de l'empire Adidas, est mort, dans la nuit de jeudi à vendredi 10 avril, dans un hôpital d'Herzogenaurach en Bavière (RFA). Il était âgé de cinquante et un ans.

La saga de la famille Dassler va-t-elle se terminer avec la disparition du PDG de la marque aux trois bandes? Une formidable ascension qui, en quarante ans, a transformé une petite fabrique de chaussures en une énorme entreprise, commercialisant, sur tous les continents, équipements sportifs et rencontres internationales de football, risque de s'interrompre.

Tout a commencé en 1948, lorsque les deux frères, Adolf et Rudolf Dassler décident, à la suite d'une mésentente, de se partager l'entreprise familiale de fabrication de chaussures. Ils s'installent de part et d'autre de la petite rivière Aurach, à Herzogenaurach en Bavière. Le coup de génie d'Adolf consiste à créer des chaussures réalisées avec deux morceaux du cuir fixés par trois coutures. Les trois bandes sont nées et deviennent, avec le trèfle, l'emblème d'Adidas (ADI pour Adolf et DAS pour Dassler). Moins chanceux, mais quand même bon commerçant, Rudolf aura plus de mal à imposer sa marque : PUMA.

Les deux sociétés rivalisent pour équiper les athlètes allemands. Une compétition qui fascine le jeune fils d'Adolf. En 1956, Horst, tout juste âgé de vingt ans, se rend aux Jeux olympiques de Melbourne avec des valises chargées des chaussures familiales. Habilement, il hante les vestiaires des athlètes, proposant ses produits avec générosité. Les premières photos des podiums suffisent à assurer le succès de la marque allemande.

Quelques années plus tard, son père l'envoie en France pour développer les activités de la société. A partir du rachat d'une petite usine de chaussures en difficulté près de Saverne (Bas-Rhin), l'ancien hockeyeur, ex-champion de javelot, se lance dans les affaires.

Mais l'entreprenant commerçant ne se contente pas de vêtir les athlètes. Depuis les Jeux olympiques de Melbourne, il connaît l'importance des liens qu'il est nécessaire de tisser avec les milieux du sport, pour promouvoir sa marque. A l'échelle de la France, puis très vite sur tous les continents, il aide des clubs, patronne des épreuves, distribue des coupes. Le PDG d'Adidas parcourt le monde, reçoit champions et responsables des comités olympiques, se propose parfois pour tenter d'éviter le boycottage de ses amis soviétiques.

Résultat : l'emblème familial fleurit partout. En 1976, aux Jeux olympiques de Montréal, 80 % des concurrents sont équipés par Adidas. Mais la force de cet homme, toujours souriant, est d'avoir compris que, grâce aux photos et à la *télévision*, il pouvait atteindre un public beaucoup plus large. Ivan Lendl pour le tennis, Mohamed Ali pour la boxe, ou Nelson Piquet pour la Formule 1, devenaient des tableaux d'affichage vivants. Grâce à eux, des centaines de milliers de jeunes, et de moins jeunes, achetaient les produits aux trois bandes. En 1986, 56 millions de paires de chaussures ont été vendus d'Est en Ouest dans cent soixante pays du monde.

Depuis 1980, et surtout depuis le décès de sa mère en 1985, Horst Dassler avait repris la tête de l'affaire familiale. Il avait résisté aux offensives fratricides du concurrent PUMA et diversifié les productions du groupe en fabriquant des raquettes, des sacs et des ballons. Outre Adidas, Horst Dassler dirigeait la société suisse Sardan holding SA, propriétaire des marques Le Coq sportif, Pony, Arena, Façonable. Il avait fondé, en 1982, avec une agence de publicité japonaise, ISL Marketing, une société de commercialisation d'événements sportifs de caractère international. Après les coupes du monde et les championnats d'Europe de football, ISL était devenu en 1983 l'agent commercial du mouvement olympique.

SERGE BOLLOCH.

VOILE

Les solitaires quittent Rio

Les quinze rescapés de la Course autour du monde en solitaire à la voile prennent, ce samedi 11 avril à Rio-de-Janeiro, le départ de la *quatrième et dernière* étape à *destination* de Newport (Rhode-Island) d'où ils s'étaient élancés le 30 août dernier. Avec 3 jours, 5 heures et 57 minutes d'avance sur Titouan Lamazou (*Ecureuil-d'Aquitaine*), Philippe Jeantot (*Crédit-Agricole*), a les meilleures chances de renouveler son succès obtenu dans la première édition en 1983.

Deuxième au Cap et à Sydney, vainqueur à Rio de la troisième étape, la plus longue et la plus prestigieuse avec le passage du cap Horn, Jeantot visera, cette fois, en *priorité la victoire* au classement général. Pour cette quatrième et plus courte des étapes qui devrait amener les premiers à Newport dans quelque vingt-cinq jours, le skipper de *Crédit-Agricole* redoute surtout une avarie et les pièges du « pot au noir », à proximité de l'équateur, où les bateaux peuvent rester encalminés.

Comme Lamazou, qui avait heurté un rocher au passage du cap Horn, le skipper de *Crédit-Agricole*, dont la quille s'était dessoudée dans la deuxième étape, a mis à profit l'escale de *Rio pour procéder* à une révision complète de son voilier. Et pour mettre un maximum de chances de son côté, il s'efforcera sans doute de calquer sa course sur celle de son principal adversaire pour mieux le contrôler.

G. A.

«Après une étude approfondie»

Peugeot renonce à la formule 1

Peugeot renonce à s'investir dans la formule 1. Le constructeur automobile a fait connaître sa décision *« après une étude approfondie »*, dans un communiqué publié le vendredi 10 avril. Au siège de la société, on laisse *entendre que cette décision* ne serait pas motivée par des problèmes financiers ou techniques, mais parce que la formule 1 ne correspond pas à l'image de la firme.

Les incertitudes qui ont pesé sur le Grand Prix du Brésil, à cause du conflit entre les pilotes et la Fédération internationale du sport automobile au sujet de la super-licence, n'ont fait que conforter la décision de la direction de Peugeot société anonyme.

Le constructeur français ne renonce pas pour autant au sport *automobile*. Jean Todt, directeur de Peugeot-Talbot Sport, est chargé de proposer de *« nouvelles orientations »* afin de permettre à son équipe *« d'exprimer l'intégralité de son potentiel et de poursuivre le développement de son activité au bénéfice de l'image de l'entreprise »*.

A court terme, la firme sochalienne devrait développer son programme de rallyes de *« type africain »* en 1988 en participant au Paris-Dakar, gagné en 1987, au Paris-Pékin et, éventuellement, aux rallyes de l'Atlas et de Tunisie. L'espoir de Peugeot demeure toutefois de revenir au plus haut niveau dans le championnat du monde des rallyes, remporté en 1985 et 1986. Les difficultés suscitées par le nouveau groupe A, où toutes les voitures et toutes les pièces utilisées doivent être produites à cinq mille exemplaires au moins pour être homologuées, laissent espérer au constructeur français un prochain changement de réglementation.

● **HOCKEY SUR GLACE : la France qualifiée pour les Jeux olympiques.** — Malgré une défaite, vendredi 10 avril, à Ratingen (RFA) face à l'équipe du Japon (3-2), les hockeyeurs français se sont qualifiés pour les Jeux olympiques de Calgary en 1988. Grâce à une différence de buts favorable à l'issue de deux matches de barrage disputés jeudi et vendredi, les joueurs français ont obtenu une victoire qu'ils n'avaient pas connue depuis les Jeux de 1968.

● **TENNIS : Tournoi WCT de Dallas.** — L'Américain John McEnroe a battu le Suédois Stefan Edberg en quatre sets (7-6, 6-7, 7-6, 6-4) vendredi soir, en demi-finale des championnats de Dallas (Etats-Unis).

DÉFENSE

Les Britanniques n'envisagent pas un missile de croisière commun avec les Français

Le président de la commission de la défense aux Communes britanniques, M. Michel Mates, a déclaré, jeudi 9 avril à Paris, que l'idée d'un missile de croisière supersonique franco-britannique n'était pas envisageable actuellement pour Londres. M. Mates a été reçu par la commission de la défense de l'Assemblée nationale dont le président, M. François Fillon, avait suggéré, dans son rapport sur la loi de programmation militaire, qu'une telle idée pouvait être avancée pour l'après-l'an 2 000.

« Dans la pensée stratégique et tactique de la Grande-Bretagne, a expliqué M. Mates, *il n'y a pas de place actuellement pour un tel projet. »* Sur le plan politique, a-t-il ajouté, de tels plans créeraient *« des difficultés nationales »* en Grande-Bretagne mais aussi *« internationales »* avec l'Union soviétique.

Au ministère français de la défense, la suggestion de M. Fillon a été qualifiée de *« simple hypothèse de travail »* d'un parlementaire, et on rappelle que M. André Giraud, lors de son audition par la commission des finances de l'Assemblée sur la loi d'équipement militaire, avait déjà expliqué le rejet du missile de croisière parce qu'il est vulnérable (s'il est subsonique) ou impossible à faire actuellement (*s'il est supersonique*).

THÉATRE

« Polyeucte », de Corneille, à la Comédie-Française

Bien des micmacs en Arménie

1987 restera une date charnière dans l'histoire de la Comédie-Française : un commando de choc, conduit à l'attaque par Jorge Lavelli, a enfin délivré Polyeucte *de la routine.*

Les spectateurs des matinées classiques et les jeunesses des bancs d'école, étaient assujettis à *voir* exclusivement dans *Polyeucte* l'archétype de la tragédie chrétienne française. Au lycée les explications de texte, et à la Comédie-Française les mises en scène, s'ordonnaient autour de quelques pages privilégiées, comme les stances de Polyeucte, et trichaient sur la perspective, dévitalisaient l'ensemble.

La très belle mise en scène de Jorge Lavelli rend au chef-d'œuvre de Corneille l'intégralité de son discours, de ses intentions, de ses accidents, et de ses subtilités ici et là équivoques.

Dès le lever de rideau, l'aspect fortifié, défensif, du décor nous annonce qu'il s'agit d'un propos militaire, d'une situation coloniale. Les armées romaines sont installées là dans la place forte de Mélitène, au bord de l'Euphrate, en Arménie. C'est la pointe la plus avancée des territoires qu'elles occupent, vers l'Asie. Une garnison campe, plus haut, sous les murs d'Etchimiadzine, comme une autre campe, dans un royaume voisin, sous les murs de Tbilissi. Mais le quartier général est implanté à Mélitène, d'accès plus aisé pour le ravitaillement et les relèves.

Corneille a « traité » plus d'une fois l'occupation étrangère. *Surena est situé sur l'Euphrate aussi, et Sophonisbe* en Algérie, dans l'actuelle Constantine. Dans ces pièces, Corneille oppose des chefs romains, comme le Félix et le Sévère de *Polyeucte*, à des dignitaires du pays occupé, comme Polyeucte.

Mais, à Mélitène, Corneille entrecroise l'action militaire, politique, et deux autres actions : l'une, d'amour passionnel, l'autre, de foi religieuse.

L'actuel connaisseur le plus fort de l'œuvre de Corneille, le professeur Georges Couton, constate que l'amour physique, ses désordres, n'ont jamais été décrits par Corneille avec autant de précision, de vigueur, que dans *Polyeucte*.

Pauline, la fille du gouverneur romain Félix, était amoureuse, à Rome, avant de partir avec son père pour l'Arménie, d'un jeune officier, Sévère, qui le lui rendait bien. Félix s'est opposé à cette liaison. Et, à Mélitène, par un calcul tordu, risqué, Félix a obligé Pauline à épouser l'un des nobles arméniens les plus en vue, Polyeucte (car le peuple d'Arménie renâcle à cette occupation).

Pauline croyait Sévère mort dans l'une des guerres de Rome. Mais voici qu'il débarque à Mélitène, devenu le second personnage de l'Empire, pour récupérer Pauline (qu'il ne sait pas mariée). Voilà la pièce « *passionnelle* ».



Jean-Luc Boutté et Thierry Hancisse.

« Il est impayable »

La pièce religieuse, maintenant : l'Arménie sera, en l'an 300, le premier royaume extérieur à reconnaître officiellement le christianisme. Mais Corneille choisit l'année 250, *qui est une date déterminante*.

En effet, l'empereur romain Decius est l'homme qui a décrété l'extermination des chrétiens affaire d'Etat, sous le prétexte que les chrétiens ont pour objectif de déstabiliser le pouvoir de Rome. Or Decius ne détient le pouvoir que trois ans, de 249 à 251.

Decius envoie Félix en Arménie pour y maintenir l'ordre, c'est-à-dire, en premier lieu, pour y régler la question des chrétiens, par la manière forte. Et Corneille construit sa pièce sur cette inconséquence : le *gendre qu'a choisi Félix à seule fin* de faciliter sa mission se convertit au christianisme dès le début du premier acte.

Mais voici que Corneille, assez pervers en vérité, complique tout. Félix est un homme très bizarre. Très magouilleur, très lâche, comique à force de malhonnêteté. « *Il est impayable*, remarque Claudel, *c'est un personnage de Labiche.* » Polyeucte, de son côté, est une sorte de « chien fou », qui ne sait pas trop ce qu'il veut. Grand notable arménien, il n'a pas hésité à épouser la fille du chef des occupants, il est un « collabo », à sa manière. Néanmoins, il va devenir une bête noire des Romains, un chrétien. Mais il se convertit avant tout pour ne pas contrarier son ami Néarque, auquel il est très attaché (tous deux disent pis que pendre des femmes, et il y a chez eux, par moments, une note évidente d'homosexualité).

Baptisé à la va-vite, notre Polyeucte va s'empresser de démolir à coups de marteau, au cours d'une cérémonie romaine de sacrifice, l'effigie d'un des dieux romains, Jupiter, alors que c'est formellement interdit par l'Eglise chrétienne. Et mieux que ça : au moment d'aller accomplir cet exploit, il invite Pauline à l'accompagner : « *Y venez-vous, madame ?* » D'autre part Polyeucte, marié depuis quinze jours, jette sa femme dans les bras de son rival, Sévère : « *La magnanimité avec laquelle Polyeucte abandonne Pauline à Sévère ne touche pas seulement au comique, elle l'atteint* », dit encore Claudel.

Sévère, maintenant. Le bras droit de Félix, pourfendeur des chrétiens, est *un garçon très marginal*. Très intello, très philosophe. Il aime beaucoup les chrétiens, quoique mécréant lui-même. Il trouve que ce sont d'excellents soldats, quand ils se battent dans les rangs des armées de Rome. Et qu'ils ne menacent aucunement l'Etat. Et que leur Dieu unique est moins glauque, plus crédible, que les innombrables dieux des Romains. Il explique d'ailleurs que les religions, dans leur ensemble, ne sont sans doute que des inventions des dirigeants politiques, qui s'emploient par là à affaiblir le peuple, à le « contenir » (et les pères *jésuites amis de Corneille lui firent* autocensurer ce passage de sa pièce dès la seconde édition).

Profusion ambiguë

Tout cet imbroglio politique, militaire, amoureux, religieux, n'empêche pas Corneille d'écrire de très beaux vers, ici et là, qui brillent de la plus pure foi chrétienne. Et d'agencer un *happy end* où Félix se convertit au christianisme pour calmer un peu le désordre du peuple qui entoure le quartier général, où Pauline se convertit aussi parce qu'elle a un revenez-y pour son Polyeucte à présent mis à mort (le sang de son mari l'a baptisée, dit-elle). Seul Sévère reste agnostique, mais il arrangera tout cela, à Rome.

Voilà. C'est toute cette profusion ambiguë, par instants comique, de faits et d'intentions, de la pièce de Corneille que l'actuelle représentation de *Polyeucte* nous restitue. Le spectacle, quoique très rigoureux, est d'une prodigieuse beauté, comme Lavelli sait faire, dans ses meilleurs jours. Les décors sont de Louis Bercut. Les acteurs sont magnifiques : Jean-Luc Boutté en Sévère, Jacques Sereys en Félix, Richard Fontana en Polyeucte, notamment, donnent à la tragédie sa dimension entière de méditation et de poésie, c'est *du très grand art*.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française (actuellement représentation le dimanche après-midi à 14 h 30 seulement en raison de la grève des techniciens et tapissiers).

PATRIMOINE

La visite du chef de l'Etat sur le chantier

« Il n'y a pas de guerre au Louvre »

déclare M. Mitterrand

« *Il n'y a pas de guerre de Cent Ans au Louvre* », a déclaré M. François Mitterrand en visitant le chantier du musée, le vendredi 10 avril en milieu de journée. « *Le gouvernement a exprimé le souhait d'étaler les crédits. Il ne m'a pas demandé de réviser le projet. Je m'en tiens à ce qui a été dit et je crois sur parole des hommes honorables. Seulement, je regrette ce retard de deux ans, c'est une très grande gêne et une limitation du musée proprement dit. Je le regrette, mais ce n'est pas une catastrophe. C'est une économie qui coûtera un petit peu cher.* »

Tandis que peu de journalistes, tous de la presse écrite, étaient invités lors de précédentes occasions, l'Elysée avait convié dans la cour Napoléon des photographes et des chaînes de télévision, M. Mitterrand voulant sans doute donner un certain écho à une visite qui se déroulait sous les fenêtres du ministre de l'économie et des finances, là où s'édifie la pyramide.

« *J'avais d'abord pensé au quai Branly, lieu plus noble pour le nouveau ministère*, a rappelé le président de la République. *Mais j'ai cédé aux instances du maire de Paris, M. Chirac, et du président du conseil régional, M. Michel Giraud, préoccupés par le rééquilibrage de la capitale vers l'Est. Alors, quand on me dit que Bercy c'est trop loin, je renvoie vers le premier ministre.* »

Accompagné par l'architecte I.-M. Pei, par M. Emile Biasini, président de l'Etablissement public du Grand Louvre, et par M. Olivier Chevrillon, nouveau directeur des musées de France, le président de la République a pu voir les pièces d'acier inoxydable dépoli à la bille de verre (cinq mille sont en cours de fabrication par la CFEM en Alsace), qui seront assemblées sur place, de la mi-mai à la mi-août, et des échantillons du verre blanc spécialement mis au point chez Saint-Gobain.

Quand elles ouvriront au printemps 1988, la pyramide et la grande salle qu'elle va recouvrir donneront accès aux départements actuels du musée, inchangés. Un passage à travers l'aile Richelieu sera aménagé, et l'on verra, « *ce que l'on n'avait jamais vu* », a précisé M. Mitterrand, la liaison avec le Palais-Royal, aujourd'hui « *coupée par un grand mur noir qui court de la colonnade de Perrault aux guichets* », le long de la rue de Rivoli.

Après avoir visité les sous-sols et la crypte, où ont été dégagés les soubassements du Louvre de Charles V, espace magnifique sous la cour Carrée, M. Mitterrand a rappelé le « *respect* » qu'il avait lui-même manifesté à l'égard des projets engagés par ses prédécesseurs (Orsay, La Villette, Institut du monde arabe, Défense), même quand il les avait fait réétudier, et il a déclaré : « *On ne peut pas avoir investi tant de talent et d'argent pour que ce soit une fusée d'artifice qui n'éclate pas* », avant de conclure : « *Je crois qu'un peuple est grand quand son architecture est grande.* »

M. Ch.

Armistice

(Suite de la première page.)

Que les collections les occupent ! La suite pourra attendre et peut-être s'apercevra-t-on que ces espaces sont suffisants. Les réserves du musée ne sont pas infinies et l'ouverture d'Orsay a largement contribué à les dégonfler.

Certes. Mais des départements entiers, comme celui des arts islamiques, sont toujours en caisse. Certaines tapisseries de grandes dimensions – la suite « Scipion » – ne peuvent être exposées faute de place. Ne parlons pas de l'incroyable entassement qui règne dans certains secteurs comme celui de la sculpture française du dix-septième siècle. Et puisque cet argument est avancé, rappelons que le musée a la faculté, dès maintenant, de se déployer dans les galeries récemment réaménagées de la cour Carrée. Pourquoi alors lui refuser les crédits nécessaires, alors même que ceux-ci existent ? Enfin l'entrée monumentale de Peï doit pointer logiquement le centre d'un espace quadrangulaire. Elle n'a sinon aucun intérêt.

En fait, l'éternelle question soulevée Rue de Rivoli – les finances doivent-elles quitter le Louvre ? – revient à se demander si l'on peut faire fonctionner un ministère-clé qui doit quotidiennement être en contact avec ses homologues et les autres institutions de l'Etat (Elysée, Matignon, Chambre des députés, etc.) en étant géographiquement « isolé » ?

L'isolement, le grand mot est lâché. Le ministre et le noyau du ministère (mille à mille deux cents personnes) ont, disent-ils, besoin d'être à moins d'un quart d'heure de ces centres névralgiques. La solution la plus séduisante – des vedettes rapides sur la Seine – est, hélas ! inenvisageable. La vitesse sur le fleuve est limitée à 5 nœuds (9 kilomètres/heure), à cause de la fragilité des berges. Bercy accueillera donc vraisemblablement cinq mille fonctionnaires et peut-être un ou deux ministres délégués ou secrétaires d'Etat, mais il ne fait aucun doute que le noyau dur de l'administration des finances, ministre en tête, cherchera par tous les moyens à se fixer dans le centre de Paris, à proximité du quadrilatère sacré.

L'hôtel de Roquelaure où M. Bérégovoy s'installa prématurément ? *Les liaisons avec Bercy sont* jugées mauvaises. Le quai Branly ? Le maire de Paris avait refusé cette *solution. Mais il n'était pas encore* premier ministre. En revanche, construire sur ce site des bâtiments *nouveaux ne coûterait pas* loin de 2 milliards de francs. De plus, cette zone est toujours classée « espace vert ». M. Balladur, soyons-en sûr, trouvera certainement des lambris dorés pour caser son maroquin.

Un armistice est donc en *vue*. Reste le problème du coût de la seconde tranche. Elle est estimée à 2,7 *milliards de francs. L'indispensable* rénovation des façades du Louvre, noircies et lépreuses, s'élè*vera à 1 milliard de francs. Le réa*ménagement du musée et la transformation de l'aile Richelieu doivent absorber le reste des crédits. En période de vaches maigres, l'addition est sévère. Les négociations *entre* la Rue de Rivoli et l'établissement public porteront donc essentiellement sur un calendrier que *l'administration des finances entend* allonger au maximum : six à quinze ans pour la rénovation des façades. *Plus* encore pour le redéploiement des collections et la reconversion totale du vieux palais. M. Biasini aura besoin de tous ses talents de négociateur pour réduire ces délais.

Les « libéraux » du ministère des finances seront-ils tentés d'évoquer l'exemple soviétique : la restructuration du musée de l'Ermitage à Leningrad ne sera pas achevée avant 2005. Quant à la galerie Tretiakov de Moscou, elle est carrément fermée pour travaux depuis l'année dernière et ne sera rouverte au public qu'en 1990.

EMMANUEL DE ROUX.

Beretta et Beresford à Bobigny

Harmonies abstraites

Un pianiste. Une styliste. Accord parfait à « Banlieues bleues ».

Jazz méditatif et *vêtements* sculptures. Les mannequins défilent, parés de jupes-culottes en lin complètement *découpées sur le côté*. Les accords se raréfient, Steve Beresford, assis devant son piano, aplatit l'air avec sa *main. Entouré* de cinq musiciens, il effleure les touches de son clavier, ne regarde pas les belles dames au visage de nacre.

Leurs corps s'emboîtent dans des tailleurs à poches en cornet, des manteaux grands comme des capes, des drapés immobiles. Les couleurs semblent avoir été brûlées au soleil : caramel, cuivre, sable, bronze, bleu du désert... Heurtée, minimale, la musique épouse les lignes. Le public applaudit chaque morceau avec retenue, comme s'il avait peur de casser quelque chose.

Ce n'est ni un concert, ni un défilé, c'est une « performance » rigide et glacée, celle qui a clôturé à la Maison de la culture de Bobigny, la quatrième édition du Festival Banlieues bleues. Il s'agit d'une « rencontre » entre Anne-Marie Beretta, styliste, architecte de mode et Steve Beresford, pianiste, compositeur.

Bruce Beresford a conçu sa musique comme Anne-Marie Beretta ses modèles : telle une bâtisseuse obsédée par la structure, les volumes, elle invente des formes épurées. Les femmes ont des lèvres couleur betterave, des crinières domptées au gel, et sourient rarement. Les trente mannequins se ressemblent, elles présentent cent quarante modèles qui illustrent de façon très inégale huit années de création. Les collections se suivent, intemporelles à force d'être abstraites.

L'architecture de l'orchestre est tout aussi rigoureuse. Celui-ci est soutenu par deux tables de percussions (Mamadi Kamara, *Michael* Vachter), qui font un effet de colonne, deux clarinettes (Alan Hacker, Tony Coe), une contrebasse (Chris Laurence). Tout le mouvement part du milieu, de ces deux pianos imbriqués (*Tony Hymas*, Steve Beresford). Tout colle impeccablement : jeux de clochettes, de petites cymbales, *miaulements* de clarinettes pour accompagner les imperméables, kimonos de pluie longs, aux emmanchures très amples. Même harmonie entre ces jupes écossaises en mohair et cette mélodie au piano qu'on dirait jouée dans un pub, par un petit matin brumeux. Mais on se demande où est passée la « mise en espace », de Lila Greene.

LAURENCE BENAIM.

CINÉMA

« Sacrée barbaque », d'André Klotzel

Le voyage en ville

Montré à la Semaine de la critique de Cannes en 1985, un an avant que son interprète *féminine*, Fernanda Torres, ne fasse sensation sur la Croisette avec *Parle-moi d'amour*, d'Arnaldo Jabor (prix de la meilleure actrice), *Sacrée barbaque* est un conte sans intrigue ni histoire à proprement parler, *une moralité* sur la quête du bonheur et sa vanité. Un récit totalement « déconstruit », selon le terme *consacré*, œuvre d'un ancien documentariste de l'école de communication de Sao-Paulo, André Klotzel.

Un paysan, Quim, part en quête de son destin et d'un morceau de viande rouge à travers la forêt. Il croise un aborigène, premier occupant *du pays* – on se croirait en Australie, – il échoue dans un village où une jeune fille avide de mariage met *aussitôt le* grappin sur lui. Les parents rechignent, mais les deux jeunes gens forcent la main du papa bourru. Quim se rend vite compte qu'on le mène en bateau et que, de steak saignant, il n'y a toujours pas trace. Il poursuit son chemin, déjoue les pièges du diable paré en ravissante vagabonde, puis échoue en ville avec sa compagne.

André Klotzel nous livre le film le plus abstrait, le plus théorique qui se puisse imaginer, conçu sous forme de sketches courts et pleins de sens à craquer. Tel un Lévi-Strauss collectant des échantillons, il répertorie superstitions, rituels, croyances. Les vraies intentions du cinéaste explosent, en fin de parcours, avec l'arrivée à Sao-Paulo et le pillage idyllique d'un supermarché où Quim, enfin, n'a qu'à se servir et emporte sans payer son super-steak rouge sang. Conclusion bunuélienne, avec barbecue, en musique, tous les rites de la banalité bourgeoise quotidienne. Quim a franchi l'arc-en-ciel de la condition brésilienne.

LOUIS MARCORELLES.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE NOUVEAU TESTAMENT, Renaissance (42-61-44-16), sam. 20 h 30.

VOYAGES DE MARCO POLO, Théâtre de l'Arlequin (45-89-43-22), sam. 20 h 45.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50). dim à 19 h 30 ; sam. 19 h 30 : Elektra, de R. Strauss.

SALLE FAVART (42-96-06-11). Concert : sam. à 20 h : concert Roussel et l'école française (Roussel, Ravel, Fauré).

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). dim à 14 h 30 ; 20 h 30 : Polyeucte : sam. 20 h 30 : Turcaret ; dim. à 20 h 30 : Esther.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : sam. à 15 h : les Voyages de Monsieur Costic. Grand Théâtre : relâche jusqu'au 24 avril ; Théâtre Gémier : relâche jusqu'au 30 avril.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32), sam. 20 h 30, dim. à 15 h : l'Eternel Mari, d'après Dostoïevski.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. 18 h 30 : Barrio chino.

TEP (43-64-80-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h (dern.) : les Trois Sœurs ; Cinéma : sam. à 14 h 30 ; Partition inachevée pour piano mécanique, de Nikita Mikhalkov (v.o.) : la Steppe, de S. Bondartchouk (v.o.) : *relâche du 13 au 20 avril inclus.*

BEAUBOURG (42-77-12-33) Cinéma-vidéo : vidéo-information : à 13 h : Du Zaïre au Congo, de Ch. Mesnil ; 16 h : Romain Gary, de V. Moszynski ; 19 h : New-York aux trousses, de G. Verlant ; Vidéo-musique : à 13 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski ; 16 h : Tosca, de Puccini ; 19 h : Cendrillon, de Rossini ; Cinéma : cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique Films/Cinémathèque.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Danse : Ballet du XXe siècle/M. Béjart : le 11 à 20 h 30 ; les 11, 12 à 15 h : Malraux, ou la métamorphose des dieux.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam. 20 h 45 (dern.) : Ce soir on improvise ; Théâtre de la Ville au Théâtre de l'Escalier d'or : le 11 à 18 h 30 : Maria Bethania.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Britannicus, de Racine.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17) sam. 20 h 30 : Transport de femmes.

ANTOINE (42-08-77-71) sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70) sam. 20 h 30, mat. dim. 17 h : ZAL ou Pourquoi les hommes n'ont pas d'ailes ?

ARTS - HÉBERTOT (43-87-23-23) sam. 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ASTELLE - THÉATRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.

ATELIER (46-06-49-24) sam. 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) sam. 20 h : Hedda Gabler. Salle C.-Bérard, sam. 20 h 30 : A. Wobbler.

BASTILLE (43-57-42-14) sam. 19 h 30 : Un peu de temps à l'état pur (dern. le 11) ; sam. 21 h., dim. 17 h : Une année sans été.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Alexandre le Grand.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre sam. 20 h 30 : Yasmina (dern. le 11). La Resserre sam. 20 h 30 : Hernani (dern. le 11). La Galerie sam. 20 h 30 : Ecoute petit homme.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) sam. 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) sam. 17 h + 21 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

DÉCHARGEURS (42-26-47-77) sam. 18 h 30, dim. 15 h : Sidonie.

DIX HEURES (42-64-35-90) sam. 22 h 15 : le Complexe de la carotte.

18-THEATRE (42-26-47-47) sam. 20 h 30, dim. 16 h : The show must go on.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) sam. 21 h, dim. 18 h 30 : Revolver pour 2.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (voir Th. Subventionnés).

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00) sam. 21 h : Les trains sans gare.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mimenklatura (dern. le 12) ; sam. 22 h 15, dim. 14 h 15 : Mensonge (dern. le 12).

ESSAION (42-78-46-42) sam. 19 h, dim. 15 h : le Festival du cannibale ; sam. 21 h : Le sourire est sous la pluie. II. sam. 20 h 30, dim. 17 h : L'amour est en blouse blanche.

FONTAINE (48-74-74-40) sam. 17 h + 20 h30, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) sam. 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman (dern. le 12).

GALERIE 55 (43-26-63 51) sam. 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) sam. 20 h 15 : C'est ce soir ou jamais ; 22 h : Palier de crabes.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) sam. 20 h 45, dim. 18 h 30 : Des orchidées au clair de lune.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) sam. 19 h : Paul Léautaud, ce vieil enfant perdu ; sam. 21 h : Fleurs de Papier.

GYMNASE (42-46-36-37) sam., dim. 20 h 30 : Cycle Molière.

HUCHETTE (43-26-38-99) sam. 19 h : la Cantatrice chauve ; 20 h : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LIERRE THÉATRE (45-85-55-83) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Electre (dern. le 11).

LUCERNAIRE (45-44-57-34) I : sam. 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, Moi et Moi. II : 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-05-67-09) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Dis-moi Blaise.

MARAIS (42-78-03-53) sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80) sam. 20 h 30 : Vie d'A. Colin ; sam. 22 h : Un escargot.

MARIGNY (42-56-04-41) sam. 20 h, dim. 14 h 30 : Kean. Petite salle (42-25-20-74) sam. 18 h + 21 h, dim. 15 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02) sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) sam. 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 : Cabaret.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Dom Juan.

ŒUVRE (48-74-42-52) sam. 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) sam. 21 h, dim. 15 h : S. Joly. Petite salle sam. 20 h 30 : Laisse tomber la neige.

POCHE (45-48-92-97) sam. 21 h, dim. 17 h 15 : la Belle Famille.

POTINIÈRE (42-61-44-16) sam. 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

RENAISSANCE (42-08-18-50) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : le Nouveau Testament.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20) sam. 21 h : la Pie rouge.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) sam. 19 h 30, dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; sam. 21 h, dim. 15 h 30 : le Pool en eau.

TAC STUDIO *(43-73-74-47) sam. 20 h :* la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., dim. 17 h : Huis clos.

Th. DE L'EURE (45-41-46-54) sam. 20 h 30 : Périchole 1919.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DE FORTUNE (43-56-76-34), le 11 à 21 h : le Grand Efflanqué.

TH. GREVIN (42-46-84-47) sam. 20 h 30 : l'Otage.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) sam. 20 h 30, dim. 15 h : A pied.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77) sam. 20 h 45, dim. 17 h : Vera Baxter (dern. le 12).

TH. POUR CEUX QUI N'Y VONT PLUS... (43-54-78-36) sam. 15 h, dim. 15 h : Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) sam. 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.

TH. DE LA PLAINE (42-80-15-65) sam. 20 h 30, dim. 17 h : la Villa bleue, le Rêve rose et Poire.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, le 11 à 20 h, le 12 à 15 h : R. de Gloucester. Petite salle, sam. 20 h 30 : la Salle d'attente ; sam. 18 h 30 : Je m'endormais toujours à l'épisode de la vache.

TOURTOUR (48-87-82-48) sam. 20 h 30 : Babiboum (dern. le 11).

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) sam. 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS *(42-33-09-92) sam. 17 h 15 et* 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Le music-hall

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) le 11 à 21 h : Ensemble E. Zimmer.

CITHÉA (43-57-99-26) le 11 à 22 h 15 : F. Pralon.

CONNÉTABLE (42-77-41-40) sam. 22 h 30 : G. Artemise, A. Badin, Djalma, A. Vanderlove.

ESCALIER D'OR (Voir Th. subventionnés.)

LUCERNAIRE (45-44-57-34) sam., dim. 22 h : J. Quer.

Samedi 11 - Dimanche 12 avril

OLYMPIA (47-42-25-49) sam. 20 h 30 : M.-Head.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) sam. 20 h 30 : P. Dupoyet (dern. le 11) ; sam. 21 h, dim. 15 h : S. Joly.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) sam. 21 h, dim. 14 h 15 et 17 h 30 : Holiday on ice.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) sam. 20 h 30, dim. 16 h : M. Jolivet.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h., dim. 15 h 30 : l'Accroc-habitation.

DEUX-ANES (46-06-10-26), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) le 11 à 20 h, le 12 à 17 h : Vision.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) le 11 : I. Da Silveira.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam., dim. 18 h 30 : J. Jimena, dern. le 12.

MAISON DEUTSCH DE LA MEURTHE (42-23-67-81) le 11 à 21 h : Contre-danse, communication impossible.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75) sam. 15 h et 20 h 30, dim. 15 h : Ballet Moïsseïev.

IVT (43-65-63-63) sam. 21 h, dim. 17 h : Les terres à rebours, dern. le 14.

Les concerts

SAMEDI 11 AVRIL

Salle Pleyel, 20 h : Orchestre national de France, dir. : V. Fedosseiev (Tchaïkovski).

Lucernaire, 18 h 30 : R. Nakaoki (Debussy, Dutilleux, Ishii).

Carrefour de la Différence, 21 h : Ensemble E. Zimmer.

Le Regard du Cygne, 20 h 30 : Rencontre France-Brésil (Ravel, Roussel, Villa-Lobos).

Notre-Dame de Paris, 20 h 30 : Kamerorkest de Twente (Bach).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Orchestre de chambre Prélude, dir. : J.-M. Adrien.

18-Théâtre, 16 h 30 : Quintette à vent d'Ile-de-France (Françaix, Ligeti, Danzi...).

DIMANCHE 12 AVRIL

Eglise Saint-Merri, 16 h : J.-L. Haguenauer, P.-H. Xuereb, P. Minard (Mozart, Debussy, Brahms...).

Le Regard du Cygne, 16 h et 20 h 30 : voir *le 9.*

Eglise des Billettes, 10 h : G. Harle (Bach, Alain).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : P. Aeschimann (Bach, Reger).

Th. du Rond-Point, 11 h : B. Belkin, Ch. Ortiz (Beethoven, Prokofiev).

Ecole supérieure de commerce, 17 h 30 : F. Killian (Chopin, Ravel).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 11 AVRIL

Hommage à Gian Vittorio Baldi : 15 h, la Notte dei fiori (v.o.) ; *Trio (v.o. s.-t.f.)* ; Hommage à Blake Edwards : 19 h, la Party (v.o. s.-t.f.) ; la Grande Course autour du monde (v.o. s.-t.f.).

DIMANCHE 12 AVRIL

Hommage à Gian Vittorio Baldi : Anni luce (v.o.) ; Anni duri (v.o.) ; 21 h, Hommage à Blake Edwards : Darling Lili (v.o. s.-t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 11 AVRIL

15 h, Noi Due Soli, de V. Metz ; 17 h, la Dame aux camélias, de R. Bernard ; *19 h 15, Films de femmes, Créteil 87* : Films primés ; 21 h, Dix ans de cinéma français : la Scarlatine, de G. Aghion.

DIMANCHE 12 AVRIL

15 h, Attila, fléau de Dieu, de P. Francisci (v.o.) ; 17 h, Carrousel fantastique, de E. Giannini (v.o.) ; 19 h 30, films de femmes, *Créteil 87* ; *21 h, Dix* ans de cinéma français : la Question, de L. Heynemann.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

SAMEDI 11 AVRIL

14 h 30, A porta do Céu, de D. Limongi Batista ; A Falecida, de L. Hirszman ; 17 h 30, Os Herdeiros, de C. Diegues ; 20 h 30, Sao Paulo Sociedade Anonima, de L.-S. Person.

DIMANCHE 12 AVRIL

14 h 30, Meus Oito Anos, d'H. Mauro ; Vidas secas, de N. Pereira dos Santos ; 17 h 30, Spray Jet, d'Ana Maria Magalhaes ; Todas as Mulheres do mundo, de D. De Oliveira ; 20 h 30, O Caso dos Irmanos Naves, de L. Sergio Person.

Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (54-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : *Fauvette, 13e* (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : 14-*Juillet-Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 2e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, *18e (45-22-46-01).*

LES EXPLOITS D'UN JEUNE DON JUAN (Fr.-It.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Lumière, 9e (42-96-49-07).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. s.p.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES FUGITIFS (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

GARÇON SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : *Forum Horizon*, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

GOTHIC (Brit., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Georges-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio-de-la-Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'HISTOIRE DU CAPORAL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

JUMPIN' JACK FLASH (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LABYRINTHE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE MAÎTRE DE GUERRE (A., v.o.) : UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Marignan, 8e (43-59-92-82).

MASQUES (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77) (h. sp.) ; Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (47-42-60-33).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68).

LE MIRACULÉ (Fr.) : Forum-1er (42-97-53-74) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A. v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MOSQUITO COAST (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14^e (43-27-52-37).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8^e (43-59-31-97).

PLATOON (A., v.o.) (*) ; Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio-de-la-Harpe, 5^e (46-34-25-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.o. : 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

SANS PITIÉ (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SLEEPWALK (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) (h. sp.).

LE SOLITAIRE (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

STAND BY ME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 1er (45-08-57-57) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TÊTE DE TURC (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Club, 9e (47-70-81-47).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

UN ADIEU PORTUGAIS (Port., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES FILMS NOUVEAUX

ANGEL HEART (*). Film américain de Alan Parker. V.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). V.o. et v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33). V.o. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81)* ; *Fauvette,* 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL. Film espagnol de Manuel Gutierrez Aragon. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES BISOUNOURS N° 2. Dessin animé américain de Dale Schott. V.f. : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Bienvenüe Montparnasse, *15e (45-44-25-02)* ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ÉPOUVANTAIL. Film soviétique de Roland Bykov. V.o : 14-Juillet Parnasse, 6e (42-26-58-00). V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA GUERRE DES ROBOTS. Dessin animé américain de Nelson Hin. V.f. : Forum, 1er (42-33-42-26) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

INSPECTEUR GADGET. Dessin animé français de Bruno Bianchi. Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

KING KONG 2. Film américain de John Guillermin. V.o. : Forum, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LAPUTA. Film allemand de Helma Sanders-Brahms. V.o. : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Village, 6e *(46-33-63-20)* ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MOUSTACHU. Film français de Dominique Chaussois. Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; *St-Lazare Pasquier, 8e* (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

OVER THE TOP. Film américain de M. Golan. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e *(47-42-56-31)* ; *UGC Boulevard,* 12e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

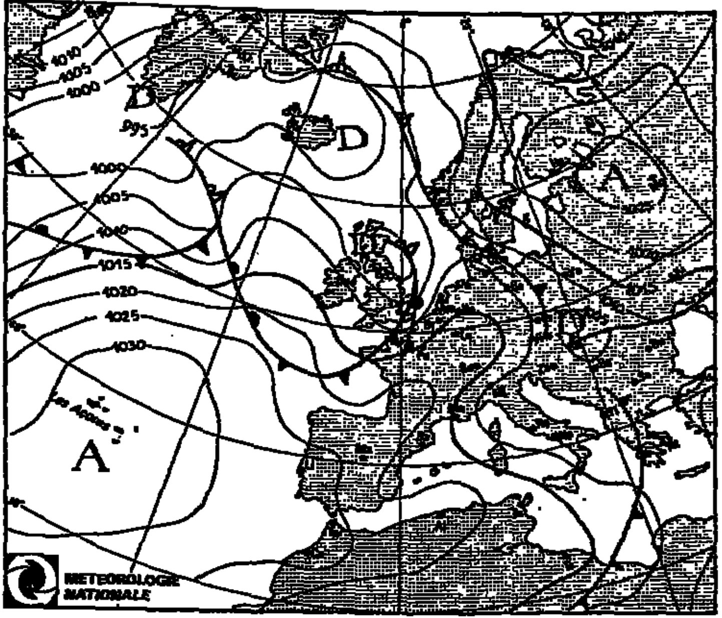
SACRÉE BARBAQUE. Film brésilien d'André Klotzel. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

هكذا يعمل الآخرون

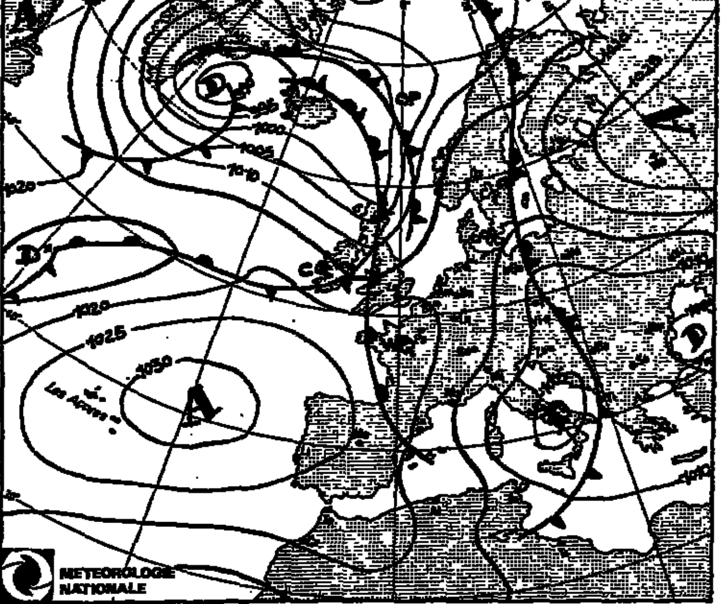
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 AVRIL 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 13 AVRIL A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 11 avril à 0 heure et le dimanche 12 avril à 24 heures.

Après le passage, samedi, d'une perturbation, un flux de nord s'établira sur le pays. L'onde suivante, située le même jour au sud-ouest de l'Islande, affectera, dimanche, la bordure atlantique en donnant de faibles pluies. Sur un grand quart nord-est, l'instabilité persistera, accompagnée de nombreuses averses.

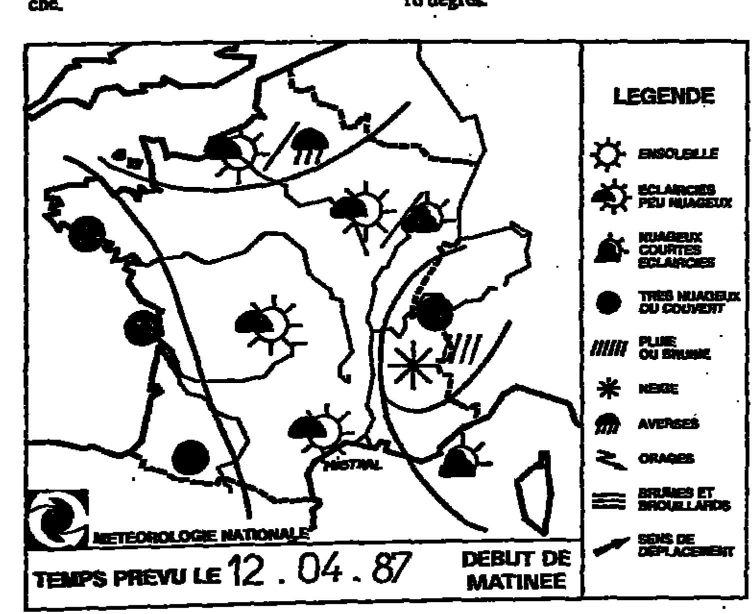
Dimanche : de la Haute-Normandie et du Nord, au Nord-Est, au nord du Massif Central et aux Alpes, éclaircies, passages nuageux et averses alterneront. Ces averses seront localement fortes, accompagnées de neige au-dessus de 600 mètres. De belles éclaircies se développeront l'après-midi près de la Manche.

De la Bretagne au Pays basque et aux Pyrénées, la journée sera très nuageuse avec, localement, quelques pluies, plus nombreuses sur le relief pyrénéen.

Sur les régions méditerranéennes, la journée sera bien ensoleillée grâce à un mistral assez fort.

Sur les autres régions, après les brumes matinales, on verra assez largement le soleil.

Les températures minimales seront en baisse dans l'intérieur, 0 à 3 degrés, localement – 2 degrés. Sur les côtes, elles seront comprises entre 5 et 7 degrés. Les maximales varieront entre 7 et 13 degrés, à l'exception des régions méditerranéennes, où elles atteindront 16 degrés.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-4 à 6 h TU et le 11-4-1987 à 6 h TU — le 10-4-1987

FRANCE			
AJACCIO	16	6	D
BIARRITZ	13	6	N
BORDEAUX	15	6	C
BOURGES	13	4	D
BREST	12	7	P
CAEN	14	8	P
CHERBOURG	11	6	P
CLERMONT-FERR.	13	2	D
DIJON	13	0	N
GRENOBLE St-M-H	10	2	D
LILLE	13	6	P
LIMOGES	11	3	C
LYON	13	1	D
MARSEILLE-MAR.	15	8	D
NANCY	13	0	D
NANTES	14	8	P
NICE	18	11	D
PARIS-MONTS.	14	8	C
PAU	13	4	D
PERPIGNAN	16	10	N
RENNES	15	10	P
ST-ÉTIENNE	10	– 1	N
STRASBOURG	12	1	D
TOURS	13	7	C
TOULOUSE	14	3	N
POINTE-A-P.			

ETRANGER			
ALGER	21	8	N
AMSTERDAM	10	4	A
ATHÈNES	21	14	P
BANGKOK	37	28	N
BARCELONE	17	9	C
BELGRADE	23	9	C
BERLIN	9	2	N
BRUXELLES	12	5	P
LE CAIRE	26	19	D
COPENHAGUE	4	2	P
DAKAR	25	19	D
DELHI	32	19	D
DJERBA	20	14	P
GENÈVE	11	– 1	D
HONGKONG	27	25	N
ISTANBUL	20	14	N
JÉRUSALEM	18	6	N
LISBONNE	16	11	D
LONDRES	13	4	P
LOS ANGELES	29	13	N
LUXEMBOURG	11	1	D
MADRID	16	3	N
MARRAKECH	22	10	D
MEXICO	27	14	B
MILAN	14	6	B
MONTRÉAL	18	6	D
MOSCOU	3	– 6	D
NAIROBI	28	19	D
NEW-YORK	22	9	D
OSLO	2	0	*
PALMA-DE-MAL.	18	4	N
PÉKIN	15	4	C
RIO-DE-JANEIRO	30	25	D
ROME	17	8	N
SINGAPOUR	32	29	N
STOCKHOLM	5	– 1	N
SYDNEY	23	13	D
TOKYO	19	14	C
TUNIS	20	9	D
VARSOVIE	14	5	P
VENISE	17	10	C
VIENNE	14	10	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4461

HORIZONTALEMENT

I. Pour ceux qui ont l'habitude de prendre des gants sans pour autant agir avec ménagement. A attiré les foules. – II. Provoque une plaie sur un tronc. Est à l'origine de maintes absorptions. – III. De quoi vivre au jour le jour. Est appelée à prendre les commandes. – IV. Lutte contre le désir. Un qui nous en fait voir de toutes les couleurs. Etait souvent au bout du rouleau. – V. Laisse un vide. A mis beaucoup de choses par écrit. Conjonction. – VI. Pièce montée. Juge donc utile d'en rajouter. Enleva son collier. – VII. Dans le vocabulaire de l'enfant rebelle. Ne craint pas l'eau froide. Se suivent en cavalant. – VIII. On peut y voir des clips. Espèce de buse. – IX. Faisait un effet bœuf. Suit régulièrement des cours. – X. A un cœur de pierre. Au cœur de l'Etna. Composante de certaines perles. – XI. Tel qu'il fait plaisir à voir. Pour éviter les complications, il est préférable qu'il garde la chambre. Est toute en eau ou bien est tout en terre. – XII. Cela lui appartient-il ? (épelé). Met fin à de multiples fonctions. Sera donc dans les affaires. – XIII. Avoir le dessus. Certes pas au mieux de sa forme. Lettres de noblesse. – XIV. Fait piquer une pointe ou clone sur place ! Parole de « démon ». Espèce de serin. – XV. Avec eux, il y a de l'abus.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II												■			
III							■	■							
IV			■									■			
V				■		■							■		
VI		■			■						■				
VII			■							■	■			■	
VIII						■									
IX				■										■	
X				■		■			■						■
XI	■					■		■				■			
XII				■					■						
XIII							■				■			■	
XIV					■			■							
XV		■												■	

VERTICALEMENT

1. Du travail, il en a par-dessus la tête ! Est paresseux comme un lézard. – 2. Finira sa vie en solitaire. Le comble serait qu'il fasse faux bond. – 3. N'a pas à craindre d'être mis au pied du mur. Adverbe. Un homme qui a quelque chose à cacher. – 4. Qu'elle soit en Laponie ou qu'il soit en Ethiopie, ils sont de toute façon toujours remplis d'eau. De quoi avoir de l'étoffe. Avec lui, c'est à prendre ou à laisser. – 5. Grossit le plus long fleuve de France. Idéale pour celui qui a décidé de frapper un grand coup. – 6. Condamné aux arrêts forcés. Dans le vocabulaire des Castillans. Eut donc le pompon. – 7. N'est pas sans suite. Provoquer une infection. A souvent la tête en bas. – 8. Note. On ne saurait en faire qu'une bouchée. Pronom. – 9. Phase critique d'une évolution. Indispensable pour faire des saillies. – 10. Très éloignée de la lumière. Mauvaise mère à ce qu'on dit. – 11. N'est donc guère en mesure de réfléchir. Se rapporte à quelque chose qui ne manque pas d'intérêt. Conjonction. – 12. Fait aller de pis en pis. Il en est une qui est chère au cœur des Pisans. – 13. Capucin qui n'a rien de religieux. Avaient droit à quelques lots. – 14. Ne repousses pas. Facilite des déplacements. – 15. N'apportent rien de nouveau. A des plumes ou bien des arêtes.

Solution du problème n° 4460

Horizontalement

I. Divorce. – II. Onéreuses. – III. Set. Vitre. – IV. S.P. Oeta. – V. Item. Emus. – VI. Eider. Ire. – VII. Réel. Uni. – VIII. Entend. – IX. Eté. Toi. – X. Tartes. In. – XI. Aisé. Ivre.

Verticalement

1. Dossier. Ota. – 2. Inepties. Aï (synovie du poignet). – 3. Vêt. Ede. Ers. – 4. Or. Omelette. – 5. Rêve. Née. – 6. Cuite. Ut. Si. – 7. Estaminet. – 8. Er. Urinoir. – 9. Tsé-tsé. Dîne.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **EXPOSITION : hobbies.** – « Expohobby 87 », IVe Festival international des collectionneurs, se tiendra le samedi 18 et le dimanche 19 avril, de 10 heures à 18 heures, à Mouans-Sartoux (entre Cannes et Grasse), salle et parking Léo-Lagrange. Professionnels, musées, artistes et particuliers présenteront leurs collections sur les sujets les plus variés et les plus insolites : coraux, disques, fers, jouets, mais aussi automates, robots, bergamotes, fèves, pots à moutarde, poivriers ou carnets de bal.

★ Expofeu, « Les Fusains », 16, boulevard Carnot, 06130 Grasse.

● **GUIDES : immobilier.** – Pour répondre aux questions que peuvent se poser acquéreurs, maîtres-d'œuvres, propriétaires et locataires, les avocats du barreau de Paris ont rédigé trois brochures : *le Guide de l'acquéreur et de la maison individuelle, Votre logement et les malfaçons* et le *Guide de la multipropriété*. Elles complètent la collection des « Cahiers du barreau de Paris », qui sont disponibles au Palais de justice : tél. 46-34-12-34, ou au service de presse de l'ordre des avocats de la cour de Paris : tél. 48-74-00-71.

● **GUIDE : service d'accueil et de renseignements.** – Où s'adresser pour se procurer une carte grise, un extrait de casier judiciaire, une fiche d'état civil ? La Documentation française vient de publier un guide des services d'accueil et de renseignements mentionnant pour chacun l'adresse, le téléphone, les jours et les heures d'ouverture. Une partie est spécialement consacrée aux « services destinés à un public précis » (femmes, jeunes, travailleurs immigrés), les autres services sont répertoriés par thèmes (justice, police, culture, défense, santé, loisirs, etc.). Un index alphabétique permet de trouver rapidement les renseignements recherchés.

★ Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07, 114 pages, 36 F.

● ***JEUNES : « Wapiti », un œil futé sur la nature.*** – Les éditions Milan, de Toulouse, vont lancer un mensuel pour les jeunes de sept à treize ans passionnés de nature. Son titre : *Wapiti* – du nom d'un cerf d'Amérique, – un clin d'œil à *Okapi*, autre magazine pour la jeunesse. Le numéro 1, daté d'avril, présente une série de reportages très documentés, et abondamment illustrés, sur la vie de l'ours brun, du koala, du martin-pêcheur et de la faune des mares. Le papier, glacé, est de qualité, ce qui explique le prix (20 F le numéro de 48 pages couleur encore vierges de publicité).

★ Wapiti, 9, rue des Gestes, 31000 Toulouse. Tél. : 61.22.90.35.

● **PLONGÉE : « Océans-Sub ».** – Un numéro spécial intitulé Océans Sub du magazine de la mer *Océans* est consacré à la médecine de la plongée sportive et professionnelle sous tous ses aspects. Ce travail de vulgarisation rédigé entièrement par le docteur Raymond Sciarli, médecin fédéral national de la Fédération française d'études et de sports sous-marins, s'adresse à la fois aux plongeurs professionnels, aux millions de chasseurs sous-marins ou aux simples baigneurs qui pourront ainsi découvrir toute la complexité de la physiologie de l'être humain, sur, dans et sous la mer.

★ En vente en kiosques, ou auprès de la revue *Océans* (122, chemin Sormiou, 13009 Marseille).

● ***TRANSPORTS : réduction de certains tarifs maritimes et aériens sur la Corse.*** – Le président de l'Office régional des transports de la Corse, M. Pierre-Philippe Ceccaldi, vient d'annoncer la réduction de certains tarifs maritimes et aériens pour assurer la « continuité territoriale » entre le continent et l'île. A partir du 1er novembre 1987, sur les car-ferries, le supplément couchette et le tarif étudiant seront réduits de 50 %. D'autre part, quatre anciens cargos viennent d'être aménagés pour transporter chacun de soixante à cent personnes et quelques dizaines de véhicules par jour. Pour ce qui concerne le transport aérien, la continuité territoriale vient d'être étendue à l'aéroport de Figari (Corse-du-Sud) et le prix aller-retour Paris-Figari a été ramené de 2 200 à 1 900 F. De plus, depuis le 1er avril, une ligne Ajaccio-Toulon a été mise en place pour faciliter les relations entre l'île et la communauté corse du Var.

● **Préservatifs gratuits dans les armées.** – Des préservatifs sont distribués gratuitement aux militaires français stationnés outre-mer, notamment au Tchad et en Centrafrique. Cette mesure a été décidée pour les protéger contre les risques du SIDA et elle était déjà appliquée aux escales, par la marine française, pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles.

CARNET DU Monde

Anniversaires

– Le 11 avril est le quatorzième anniversaire du décès de

Aron LANGBORT,
ingénieur ESCT.

Ceux qui l'ont connu auront une pensée pour lui.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV-Sorbonne, le samedi 30 mai, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, Mme Marie-Hélène Jullien, née Martin : « La traduction manuscrite des quatorze hymnes attribués à Saint-Ambroise, jusqu'à la fin du onzième siècle : étude codicologique, critique et ecdotique ».

– Université Paris-IV-Sorbonne, le samedi 30 mai, à 14 h 30, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, Mme Joudia Bensilmane, née Hassar : « Recherche sur la ville de Salé et problème d'archéologie marocaine ».

– Université Paris-IV, le lundi 15 juin 1987, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, 17, rue de la Sorbonne, Mme Dominique Arnould : « Le rire et les larmes dans la littérature grecque, d'Homère à Platon ».

Chronologie

Mars 1987 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

ÉTRANGER

3. – ITALIE : La démission de M. Bettino Craxi, premier ministre depuis le 4 août 1983, ouvre une crise politique à rebondissements (du 1er au 6, 11, 21, 27 et 29-30/III, 1er et 2/IV).

4. – ÉTATS-UNIS : M. Ronald Reagan reconnaît, dans un discours télévisé, que les ventes secrètes d'armes à l'Iran ont été *« une erreur »* et promet de collaborer davantage avec le Congrès. Ce discours est bien accueilli, ainsi que sa conférence de presse du 19, ce qui permet au président de regagner une partie de la confiance qu'il avait perdue (du 3 au 12, 17, du 19 au 23, 26 et 27).

4. – ÉTATS-UNIS - ISRAEL : Jonathan Pollard, reconnu coupable d'espionnage au profit d'Israël, est condamné à la prison à perpétuité par un tribunal fédéral de Washington. Le 11, le gouvernement israélien finit par accepter la formation d'une commission de deux membres chargée d'enquêter sur les responsabilités de Jérusalem dans cette affaire (5, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 18 et 31/III, 1er/IV).

4. – ÉTATS-UNIS-URSS : Washington réplique à la proposition de M. Gorbatchev en déposant à Genève un projet de traité sur le démantèlement des euromissiles. Les discussions, qui se poursuivent, portent sur les mesures de vérification ainsi que sur l'exigence américaine d'inclure les missiles à courte portée dans la négociation sur les missiles intermédiaires (du 3 au 19, 27 et 28).

4. – TURQUIE : L'aviation turque pénètre en Irak pour bombarder des bases du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), accusé d'être responsable d'actes terroristes qui ont fait 34 morts en 1987 (du 5 au 10).

5. – ÉQUATEUR : Un tremblement de terre fait au moins mille morts et des dégâts considérables dans la province amazonienne de Napo, au nord-est du pays. La destruction de l'oléoduc transandin entraîne l'arrêt de la production de pétrole et donc des exportations, qui représentaient 60 % des revenus du pays. Le remboursement de la dette extérieure est suspendu et un plan d'austérité est mis en place (du 10 au 17, 19 et 27).

6. – BELGIQUE : Le car-ferry britannique *Herald-of-Free-Enterprise* fait naufrage à moins d'un kilomètre du port de Zeebrugge, après que l'eau se fut engouffrée par les portes du bateau restées ouvertes. Les secours, pourtant très rapidement organisés, ne permettent de sauver qu'environ 350 des 543 personnes à bord (du 8 au 11, 15-16 et 21).

10. – RFA : Le groupe Volkswagen annonce une perte de 480 millions de deutschemarks (1,6 milliard de francs) due à des opérations de change spéculatives ou frauduleuses (13, 15-16, 17 et 21).

10. – VATICAN : La Congrégation pour la doctrine de la foi publie une « instruction » qui exprime l'opposition de l'Eglise catholique à toute forme de procréation artificielle. Ce texte, critiqué dans les milieux médicaux, provoque l'embarras de théologiens et de médecins catholiques (du 10 au 16, 18, 19 et 21).

11-12. – FRANCE-ESPAGNE : Le premier sommet « institutionnel » franco-espagnol scelle la spectaculaire amélioration des relations entre Paris et Madrid. Mais un désaccord public apparaît à Madrid entre le président et le premier ministre français, M. Mitterrand n'hésitant pas à contredire M. Chirac qui s'était attribué la paternité du rapprochement franco-espagnol (du 10 au 14).

12. – CEE : La Cour de justice européenne condamne la RFA et la Grèce pour leurs pratiques protectionnistes sur le marché de la bière (13).

12. – LIBAN : L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) menace d'*« exécuter »* Jean-Louis Normandin, le technicien d'Antenne 2 retenu en otage depuis le 8 mars 1986, si M. Chirac *« ne clarifie pas (...) des propos irresponsables »* tenus le 10 par M. Mitterrand. Paris rejette cet ultimatum, mais les contacts diplomatiques établis, ainsi que l'appel à la clémence lancé le 15 par le chef spirituel des chiites libanais, amènent les ravisseurs à *« reporter l'exécution de la sentence de mort »* (du 11 au 26).

15-16. – FINLANDE : Aux élections législatives, les sociaux-démocrates de M. Kalevi Sorsa, premier ministre depuis 1982, demeurent la première formation politique en obtenant 56 (– 1) des 200 sièges, mais les conservateurs, avec 53 (+ 9) sièges, et les centristes, avec 40 (+ 3) sièges, progressent (5, 14, 15-16 et 18).

18. – DJIBOUTI : Une bombe explose dans le café l'Historil au centre de Djibouti : onze personnes sont tuées, dont cinq Français et trois Allemands. Un Tunisien, affirmant avoir *« été recruté à Damas »*, avoue le 21 avoir commis l'attentat (20, 21, 24 et 31).

20. – AFRIQUE DU SUD : Pierre-André Albertini, coopérant français détenu depuis le 23 octobre 1986 dans le bantoustan du Ciskei, est condamné à quatre ans de prison pour avoir refusé de témoigner contre cinq détenus noirs accusés d'actes terroristes (du 21 au 30).

20. – CAOUTCHOUC : Producteurs et consommateurs réussissent à s'entendre sur le renouvellement de l'accord international conclu en 1979 (17 et 22-23).

22. – TCHAD : L'armée tchadienne remporte une victoire décisive en reprenant aux Libyens la base de Ouadi-Doum, dans l'Ennedi, au nord du Tchad : 1 269 soldats libyens sont tués et un important arsenal militaire est récupéré, alors qu'environ 800 autres soldats libyens ont été tués, les 19 et 20, au cours de l'attaque contre deux colonnes libyennes au sud de Ouadi-Doum. Le 27, Faya-Largeau est conquise sans combats : la dernière place-forte tenue par les troupes libyennes dans le nord du Tchad avait auparavant été évacuée par la garnison d'environ 2 500 soldats libyens, qui s'étaient repliés vers la bande d'Aozou (4, 5, 7, 10, 11, 14 et du 21/III au 3/IV).

23. – RFA : M. Willy Brandt, président du Parti social-démocrate (SPD) depuis 1964, démissionne après avoir tenté d'imposer comme porte-parole du parti une jeune femme grecque qui n'était pas membre du SPD. M. Hans Jochen Vogel est désigné le 23 pour succéder à M. Brandt (22-23 et 25).

26. – FRANCE - ALGÉRIE : M. Mitterrand vient à Alger s'entretenir avec le président Chadli (21, 27 et 28).

26. – IRAN - TUNISIE : Tunis rompt ses relations diplomatiques avec Téhéran en raison des *« activités subversives »* menées par l'ambassade iranienne à Tunis. Cette décision s'accompagne de nombreuses arrestations dans les milieux islamistes tunisiens (15-16 et du 27 au 30/III, 1er/IV).

26. – MACAO : Le Portugal et la Chine signent l'accord prévoyant le retour de Macao sous souveraineté chinoise le 20 décembre 1999. Comme pour Hongkong, Pékin a accepté que l'ancienne colonie portugaise conserve *« son système socio-économique et son mode de vie »* pendant cinquante ans (19, 24 et 27).

27. – ÉTATS-UNIS-JAPON : Le président Reagan annonce que des droits de douane supplémentaires vont être imposés par les Etats-Unis sur les importations japonaises de matériel électronique en représailles contre les violations de l'accord conclu le 31 juillet 1986 sur les semi-conducteurs. Cette menace de guerre commerciale américano-japonaise s'accompagne de graves perturbations sur les marchés des changes et les places financières. Le dollar chute, le 31, à 145 yens, son plus bas niveau par rapport au yen, et les Bourses mondiales se replient, alors que les indices boursiers viennent d'enregistrer des records de hausse : 1625,2 le 24 à Londres, 460,4 le 26 à Paris, 2372,58 le 26 à New-York et 22 178,02 le 28 à Tokyo, soit entre 15 % (Paris) et 25 % de mieux en trois mois (6, 8-9, 15-16 et du 22/III au 2/IV).

27. – PHILIPPINES : Manille obtient des banques privées le rééchelonnement de 10,3 milliards de dettes, ainsi que 3 milliards de crédits nouveaux (29-30).

28. – FRANCE - RFA : MM. Kohl et Mitterrand, à l'issue d'un entretien au château de Chambord sur la sécurité et la défense en Europe, se déclarent favorables à une *« détente contrôlée »* (29-30 et 31).

28. – GRANDE-BRETAGNE - URSS : Mme Thatcher, en visite officielle en Union soviétique jusqu'au 1er avril, est reçue avec des égards exceptionnels. La réduction des armements est au centre de ses neuf heures d'entretiens avec M. Gorbatchev. Sur ce sujet, le premier ministre britannique maintient son refus d'une *« dénucléarisation de l'Europe »* après avoir pu constater une grande identité de vues avec ses principaux alliés européens en rencontrant, le 23, M. Mitterrand en Normandie et M. Kohl à Bonn (24, 25 et du 29/III au 4/IV).

29. – FRANCE-ÉTATS-UNIS : M. Chirac se rend jusqu'au 1er avril à Washington où il insiste sur l'unité de la diplomatie française. Reçu très chaleureusement, il s'entretient le 31 avec M. Reagan, principalement de la question de la sécurité européenne. Sur ce sujet, M. Mitterrand avait auparavant adressé au président américain une lettre qui, selon M. Chirac, *« exprimait de la façon la plus claire la position de la France »* (du 28/III au 3/IV).

29. – HAITI : La nouvelle Constitution est ratifiée par référendum (10, 12, 25 et 29-30/III, 2/IV).

30. – ESPAGNE : Ouverture à Madrid du procès des présumés responsables de la distribution en 1981 d'une huile frelatée qui provoqua la mort de près de quatre cents personnes et des lésions souvent irréversibles chez vingt-cinq mille autres (25 et 29-30/III, 1er, 2 et 3/IV).

31. – FRANCE-ÉTATS-UNIS : Un accord met fin au contentieux franco-américain sur l'antériorité de la découverte du virus du SIDA : la valeur des deux brevets déposés séparément par les équipes des professeurs Luc Montagnier (Institut Pasteur) et Robert Gallo (National Institute of Health) est reconnue et la répartition des bénéfices commerciaux est fixée (8-9/III, 1er et 2/IV).

31. – VATICAN : Le pape Jean-Paul II commence en Uruguay son huitième voyage en Amérique latine (28 et à partir du 31/III).

CULTURE

1er. – Mort de Bertrand de Jouvenel, économiste et homme de lettres (4).

3. – Mort de Danny Kaye, acteur américain (5).

4. – Mort de l'écrivain Georges Arnaud (6 et 7).

5. – Jacques Laurent, reçu à l'Académie française par Michel Déon, prononce l'éloge de Fernand Braudel (6 et 8-9).

7. – *Thérèse*, d'Alain Cavalier, remporte six des dix-huit césars du cinéma (1-2 et 10).

19. – Le gutenberg du meilleur roman français est remis à Pascal Quignard pour *le Salon de Wurtemberg* (Gallimard) à l'ouverture du septième Salon du livre (20, 21, 24, 26 et 27).

19. – Mort de Louis de Broglie, prix Nobel de physique en 1929, membre de l'Académie française (20 et 21).

20. – Le premier réseau de télévision câblé en fibre optique est inauguré à Rennes par M. Mitterrand (21 et 22-23).

20. – Mort de Rita Streich, soprano allemande (22-23).

22. – L'exposition « Hommage à Christian Dior, 1947-1957 » est inaugurée au Musée des arts de la mode (19).

24. – M. François Léotard exprime à M. François Mitterrand, qui le reçoit à l'Elysée, son accord sur le projet du Grand Louvre, alors que M. Edouard Balladur retarde le départ du ministère des finances de l'aile de la rue de Rivoli (5, 20, 26, 27 et 31).

25. – M. Chirac demande qu'un nouveau projet de chaîne musicale de télévision soit étudié et propose que la chanson française et les « clips » soient aidés financièrement par l'Etat (5 et 27/III, 3/IV).

25. – M. Olivier Chevrillon est nommé directeur des Musées de France (26 et 27).

26. – Le Grand Palais expose les trésors des pharaons découverts à Tanis, dans le delta du Nil, par des égyptologues français entre 1939 et 1946 (27).

27. – Le nouveau Centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence est inauguré par M. Léotard (4/IV).

27. – Mort d'Eugen Jochum, chef d'orchestre allemand (29-30).

30. – *Platoon*, film d'Oliver Stone sur la guerre du Vietnam, obtient quatre oscars à Hollywood (31/III et 1er/IV).

30. – Les *Tournesols*, toile peinte en 1888 par Vincent Van Gogh, atteint à Londres l'enchère record de 22,5 millions de livres, soit 220 millions de francs (1er et 10/IV).

FRANCE

1er. – La mort de cinq personnes dans l'accident d'un télésiège à la station de sports d'hiver de Luz-Ardiden (Hautes-Pyrénées) met en cause l'efficacité des contrôles de sécurité pour les équipements de montagne (du 3 au 6 et 8-9).

2. – Me Jean-Paul Mazurier, ancien avocat de Georges Ibrahim Abdallah, révèle dans un livre d'entretiens qu'il était un agent des services de renseignement français (4, 5, 7, 10, 11, 12, 21 et du 28 au 31).

4. – M. François Mitterrand, au cours du conseil des ministres, juge d'un *« réel intérêt »* les propositions de M. Gorbatchev sur le retrait des euromissiles, affirmant qu'elles sont *« conformes à l'intérêt de la France et de la paix »*. Il rappelle que la force de dissuasion française n'a pas à être prise en compte dans les négociations américano-soviétiques et insiste sur la nécessaire *« unité de vues »* des Européens sur ce sujet. M. Jacques Chirac exprime son accord avec cette déclaration, alors que M. André Giraud, ministre de la défense, comme M. Raymond Barre et une partie de l'UDF, aurait souhaité que la France adopte une position plus critique (du 5 au 13, 19, 28 et 31).

4. – Des propos de M. Robert Pandraud, rapportés par *le Monde*, sur Malik Oussekine, l'étudiant mort au quartier Latin en décembre 1986, sont vivement critiqués, y compris par certains membres de la majorité (du 5 au 14).

5. – M. Chirac, après avoir reçu la CGC le 2, la CFTC et la CGT le 3, achève la concertation engagée avec les partenaires sociaux en recevant une délégation du CNPF qui lui demande d'*« accélérer le rythme de la croissance »* (4, 5 et 7).

6-8. – M. Chirac, en voyage dans la région Rhône-Alpes, multiplie les appels à *« la solidarité et l'unité de la majorité »*, alors que certaines actions du gouvernement ont été critiquées par des parlementaires « barristes » (du 7 au 10).

9. – La Banque de France annonce une prudente réduction de son taux d'intervention de 8 % à 7,75 % (4, 8-9, 11 et 15-16).

9. – Un accord conclu avec Chrysler prévoit le repli de Renault du continent nord-américain : le troisième constructeur des Etats-Unis propose de racheter AMC, filiale américaine à 46 % de Renault. La Régie fait état, le 31, d'un déficit de 5,5 milliards de francs pour 1986, contre 10,9 milliards en 1985 (11, 14 et 19/III, 2/IV).

10. – M. Mitterrand, hôte de la presse diplomatique, détaille la politique étrangère de la France, insistant sur *« sa constance et sa continuité »* (11 et 12).

10. – M. Edouard Balladur présente un projet de *« réforme institutionnelle de la Bourse »*, qui prévoit la fin par étapes du monopole des agents de change (11, 12 et 15-16/III, 3/IV).

14. – Aux rencontres internationales de Moriond, réunies aux Arcs (Savoie), l'apparition, le 23 février, d'une supernova dans le nuage de Magellan est saluée par les astrophysiciens comme un événement capital, car sa relative proximité (170 000 années-lumières) par rapport à la Terre permet des observations astronomiques qui remettent en cause les connaissances sur ces explosions d'étoiles, généralement recensées dans des galaxies plus lointaines (11 et 17).

15. – M. Chirac dresse, devant les cadres du RPR réunis à Paris, un bilan positif de l'*« œuvre de rénovation et de progrès »* qu'il a engagée depuis un an (14 et 17).

15. – Trente mille personnes manifestent à Paris contre le projet de réforme du code de la nationalité. M. Chalandon a annoncé, le 12, qu'une réflexion sur ce thème allait être menée par une *« commission de sages »* (5, 14, 17, 18, 19 et 27).

16. – En février, le déficit du commerce extérieur a été de 400 millions de francs, le nombre des chômeurs s'est accru de 1,6 % et les prix ont augmenté de 0,2 % (18, 27 et 31/III, 1er/IV).

16. – Sept personnes sont arrêtées à Rouen et accusées d'espionnage au profit de l'Union soviétique. Des renseignements économiques et technologiques auraient été fournis, concernant en particulier les moteurs de la fusée Ariane (du 21 au 24, 26 et du 31/III au 3/IV).

17. – M. Chirac obtient un soutien *« unanime »* des membres de son gouvernement réunis à l'hôtel Matignon. Plusieurs sujets de controverse sont abordés, en particulier l'opportunité d'une relance de l'économie (18 et 19).

18. – Le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail est adopté par le conseil des ministres, sans modification par rapport au texte annulé le 23 janvier par le Conseil constitutionnel (19 et 20).

18-19. – M. Chirac se rend dans le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron pour sa quatrième *« tournée d'explications »* en province (19, 20 et 21).

19. – M. François Léotard se déclare *« hostile à toute censure »*, alors que des mesures décidées ou envisagées par le ministère de l'intérieur contre plusieurs publications *« présentant un danger pour la jeunesse »* suscitent l'indignation à gauche ainsi que dans le monde de l'édition (du 20 au 28).

19. – M. Pierre Méhaignerie confirme que les centristes voteront le projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie malgré les réserves émises sur le référendum par plusieurs parlementaires du CDS (du 4 au 7, du 18 au 21, 26 et 29-30).

21. – Six Tunisiens et deux Français, l'un d'origine libanaise et l'autre d'origine algérienne, sont arrêtés à Paris et douze litres d'un explosif liquide très puissant sont saisis par la DST. Un communiqué du ministère de l'intérieur indique, le 25, que ce *« réseau terroriste »*, qui serait lié à l'Iran, *« s'apprêtait à commettre des attentats en France »* (24 et du 26 au 31/III, 3/IV).

21. – Plus de trois mille personnes participent à la première assemblée générale de la Société des lecteurs du *Monde*, qui approuve l'augmentation du capital social de 15 à 66,5 millions de francs sur trois ans (20 et 24).

22. – Les élections régionales, organisées en Haute-Corse après l'annulation du scrutin du 16 mars 1986, sont marquées par la stabilité de l'électorat et une forte abstention, mais en gagnant un siège, les partis de droite deviennent majoritaires (31 sièges sur 61) à l'Assemblée de Corse (27/II, 22-23 et 24/III).

22. – La manifestation organisée par la CGT pour la défense de la Sécurité sociale et contre le plan gouvernemental sur l'assurance-maladie rassemble près de deux cent mille personnes à Paris (20, 24 et 26).

24. – Le contrat prévoyant la création à Marne-la-Vallée d'Eurodisneyland, le plus grand parc de loisirs européen, est signé par M. Chirac et M. Eisner, PDG de Walt Disney Production (15-16, du 22 au 25, 29-30 et 31).

25. – Pour le trentième anniversaire de la signature du traité de Rome, M. Mitterrand, qui a participé le matin, avec M. Chirac et les membres du gouvernement, à une cérémonie à l'Arc de triomphe, intervient à 20 heures sur les chaînes publiques de télévision : il souhaite *« une Europe dotée d'un pouvoir politique central »* et qui décide *« des moyens de sa sécurité »* (25, 26 et 27).

25. – M. Chirac, invité de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, assure que *« la France sera dans cinq ans la première puissance économique d'Europe »* et déclare qu'il *« souhaite poursuivre »* la politique de redressement qu'il a engagée et *« qui a son point d'aboutissement en 1992-1993 »*. Il refuse d'envisager une *« relance »*, mais annonce qu'une partie des fonds des privatisations sera utilisée pour les autoroutes, le TGV, la recherche et les industries de pointe (24, et du 26 au 28).

26. – M. Chirac, s'adressant aux parlementaires RPR réunis à Saint-Germain-en-Laye, confirme implicitement sa candidature à l'élection présidentielle de 1988 et esquisse les thèmes de sa campagne électorale. Il affirme : *« Nous gagnerons »* ; seule *« la désunion* [de la majorité] *pourrait conduire à une mauvaise surprise »* (26 et 28).

26. – Le salaire ouvrier a augmenté de 3,3 % en 1986, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 1,2 % par rapport à un glissement des prix de 2,1 % (28).

29. – M. Mitterrand, invité de « 7 sur 7 » sur TF 1, commente sur un ton modéré un an d'actualité. Sur l'élection présidentielle, il déclare : *« Je n'ai pas l'intention de me présenter... J'aviserai »* (du 29/III au 1er/IV).

30-31. – M. Mitterrand, en visite officielle en Franche-Comté, reçoit un accueil chaleureux. Il insiste sur l'importance de la lutte contre le chômage et de la défense de la Sécurité sociale (du 29/III au 2/IV).

REPÈRES

Commerce extérieur

90 milliards d'excédent japonais en 1986

Le Japon a enregistré un excédent commercial record au cours de l'année budgétaire 1986, qui s'est terminée en mars : 89,8 milliards de dollars contre 52,6 milliards en 1985. Les exportations en valeur ont augmenté de 17,8 % et les importations ont baissé de 3,6 %.

L'excédent du commerce extérieur pour l'année civile (1er janvier au 31 décembre 1986) avait été de 92,6 milliards de dollars après 56 milliards de dollars en 1985.

Mais le MITI (ministère du commerce international et de l'industrie) souligne qu'en mars – conséquence de la revalorisation de la monnaie japonaise – les exportations du Japon exprimées en yens ont baissé pour le dix-neuvième mois consécutif.

Prix de détail

+ 4 % en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les prix de détail ont augmenté de 0,2 % en mars après une hausse de 0,4 % en février. En un an (mars 1987 comparé à mars 1986), la hausse des prix est de 4 %, soit un taux annuel d'inflation à peu près semblable à celui enregistré il y a un an (+ 4,2 % en mars 1986 par rapport à mars 1985).

Prix de gros

Accélération aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les prix de gros ont augmenté de 0,4 % en mars, à cause notamment de l'alimentation (+ 0,5 %) et malgré la quasi-stabilisation des prix à l'énergie. Cette forte hausse suit celles de janvier (+ 0,6 %) et de février (+ 0,1 %). Les prix de gros ont ainsi augmenté au rythme annuel de 4,6 % au cours du premier trimestre (après correction des variations saisonnières). En 1986, les prix de gros avaient diminué de 2,5 %, leur plus forte baisse depuis 1949.

Cette accélération fait craindre une reprise de l'inflation aux Etats-Unis, d'autant plus probable que la baisse du dollar renchérit les produits importés. Ce qui explique l'avertissement à nouveau lancé par M. Paul Volcker lors de la réunion des pays industriels à Washington sur les dangers d'un dollar trop faible « qui présente clairement un risque de retour à l'inflation ».

Industries d'équipement

Forte baisse de l'excédent commercial en 1986

L'industrie française des biens d'équipement pour l'industrie et les travaux publics a réalisé un chiffre d'affaires de 12,7 milliards de francs en 1986, en baisse de 1,5 %. Les exportations se sont élevées à 7,6 milliards (– 6 %) et les importations ont progressé de 23 %, avec une valeur de 4,3 milliards. Si bien que l'excédent commercial de ce secteur a chuté de 28,2 %, avec 3,3 milliards contre 4,6 milliards en 1985. Explication donnée par le Syndicat national des industries d'équipement : « Les rabais considérables consentis dans un climat de concurrence exacerbée. » Toutefois, ce syndicat se félicite de la rapide reconversion des courants d'exportation vers les Etats-Unis et les pays de l'OCDE, après la chute du dollar et du pétrole, ainsi que de l'effort d'investissement, qui est passé de 3,1 % à 3,7 % du chiffre d'affaires. La profession regroupe 160 entreprises et emploie 22 000 personnes environ, soit 2 600 de moins qu'en 1985.

M. Camdessus, directeur général du FMI demande un effort de financement « exceptionnel » en faveur des pays endettés

« *A des situations exceptionnelles* [dans les pays endettés], *il faut répondre par des efforts de financement exceptionnels* », a déclaré le directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, en présentant à la presse le résultat des travaux du comité intérimaire, plus haute instance du FMI, réuni le vendredi 10 avril à Washington.

Le communiqué final observe que la « *stratégie* » mise en œuvre depuis dix-huit mois afin de désamorcer la crise de la dette a été « *globalement efficace* ». Mais « *de profondes difficultés subsistent* », et il s'avère que le retour des pays lourdement endettés à des conditions normales d'emprunt « *est plus long que prévu* ».

Les vingt-deux ministres des finances du comité ont notamment exprimé leur « *préoccupation devant les retards* » apportés par les banques privées dans la mise au point des montages financiers qui réunissent des créanciers publics, privés et multilatéraux comme le FMI ou la Banque mondiale.

Le comité faisait ainsi une allusion directe au Mexique, qui attend encore que les banques déboursent les 7,7 milliards de dollars de crédit qu'elles ont annoncés, plus de dix mois après le lancement d'un plan international de financement sous l'égide du FMI.

Pour sa part, le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a déclaré que les Etats-Unis étaient prêts à « *examiner très rapidement* » avec les autres grands pays industriels des mesures supplémentaires pour alléger le fardeau de la dette officielle de l'Afrique. M. Baker n'a cependant pas répondu directement aux propositions européennes, faites séparément par la France et la Grande-Bretagne, d'allonger jusqu'à vingt ans les périodes de remboursement négociées avec le Club de Paris pour ces pays.

Un haut responsable américain avait en outre indiqué que les Etats-Unis avaient des réticences à réduire en dessous des niveaux du marché les taux d'intérêt sur les dettes garanties par les Trésors publics des pays créanciers, rééchelonnées dans le cadre du Club de Paris.

Son de cloche moins optimiste : M. H. Onno Ruding, président du comité intérimaire et ministre néerlandais des finances (rival malheureux de M. Camdessus au poste de directeur général du FMI), a précisé que les vingt-deux ministres n'avaient pu parvenir à « *aucune conclusion* » sur le dossier des pays les plus pauvres.

« Niveau convenable » pour les parités

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, a estimé que « *le niveau actuel des parités est globalement convenable* » sur les marchés des changes. « *Je ne pense pas que les autorités américaines souhaitent un affaiblissement du dollar, ni pour le présent ni pour l'avenir* », a-t-il précisé en réponse à une question. Rappelons que les Sept réunis à Washington ont confirmé leurs engagements pris à Paris le 22 février de stabiliser le dollar. Plusieurs responsables européens ont déclaré à Washington que la chute du dollar face au yen montre que le marché sous-estime l'ampleur du revirement de politique économique annoncé par le Japon pendant les réunions monétaires de cette semaine.

Jean Saint-Geours : du Crédit national au CIC

Président du Crédit national depuis le 21 juillet 1982, M. Jean Saint-Geours, âgé de soixante-deux ans, devrait être nommé, au conseil des ministres du mercredi 15 avril, à la tête du Crédit industriel et commercial (CIC) où il remplacera M. Jean Dromer, désigné, la semaine dernière, après huit mois de mandat, comme président du groupe d'assurances nationalisé UAP. M. Saint-Geours dirigera encore quelque temps le Crédit national, où il aura passé cinq ans, terme qui paraît maintenant de rigueur dans ce genre de poste, à la discrétion du gouvernement. Vraisemblablement, sa mission s'exercera dans un cadre bien défini, pour mener une politique dont quelques points restent encore à déterminer.

Dans sa nouvelle tâche, qui ne paraît pas facile *a priori*, car le groupe du CIC devra affronter de très réels problèmes dans la guerre commerciale de demain, M. Saint-Geours aura à utiliser les compétences et l'expérience acquises au cours d'une carrière déjà bien remplie : les interventions économiques et les études au Trésor, l'analyse à la direction de la prévision du ministère des finances, la banque de dépôts au Crédit lyonnais, la vie des affaires à la société Sema-Metra et enfin les concours aux investissements par le biais du Crédit national. Il est à souhaiter qu'il remplisse ses fonctions pendant la durée indispensable à tout mandat de ce genre.

F. R.

[Né en 1925 à Bordeaux, ancien élève de l'ENA, inspecteur général des finances, M. Jean Saint-Geours a été conseiller technique au cabinet de M. Bourgès-Maunoury, ministre des finances en 1953, puis ministre de l'industrie et du commerce en 1954, chargé de mission au cabinet de Pierre Mendès-France, président du conseil en 1954 et 1955, sous-directeur, directeur-adjoint et chef de service chargé des études économiques et financières au Trésor de 1956 à 1965, directeur de la prévision au ministère des finances, de 1965 à 1967. Directeur général adjoint puis directeur général du Crédit lyonnais de 1968 à 1975, sous la présidence de M. François Bloch-Lainé, il le suit dans sa disgrâce. De 1976 à 1982, placé en disponibilité, il préside la société Sema-Metra International. En octobre 1981, M. Pierre Mauroy, premier ministre, l'appelle pour diriger la « *mission nationale de lutte pour l'emploi* », qui avait pour but de faciliter la conclusion des contrats de solidarité avec les entreprises. En juillet 1982, il remplace M. André de Lattre à la présidence du Crédit national et, en 1983, est nommé président de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC). M. Jean Saint-Geours est membre du Club de Rome depuis 1974 et a écrit de nombreux livres : *Vive la société de consommation* (1971), *Pour une économie du vouloir* (1976), *Pouvoir et finance* (1979), une analyse des relations entre les acteurs de l'économie française ; *l'Impératif de coopération Nord-Sud*, *la Synergie des mondes* (1981). Il est également l'auteur des romans : *l'Élection de Turdigal* (1979), *l'Ultime Mort de Carlo Moore* (1984), *la Ville au cœur* (1985). Sous le pseudonyme de Jean Saint-Vernon, il a publié *les Traîtres*, *les Visages contre la vitre*, *les Morphèwes*.]

La croissance économique en RFA atteindra à peine 2 % cette année

Le ministre ouest-allemand des finances, M. Gerhard Stoltenberg, s'attend à « *une croissance d'environ 2 %* » en 1987, reconnaissant que l'objectif de 2,5 % retenu pour cette année ne sera pas atteint.

Les cinq grands instituts de conjoncture allemands prévoient eux aussi une croissance faible en 1987.

Les instituts de Kiel, Hambourg (HWWA) et Essen (RWI) estiment que la croissance atteindra 2 %. Ceux de Berlin-Ouest (DIW) et de Munich (IFO) jugent plus réaliste une croissance limitée à 1 %.

En Espagne

Les grèves des transports paralysent les départs en vacances

Trains bloqués à quai, avions cloués au sol, énormes embouteillages à Madrid : les grèves dans les transports publics ont laissé sur place des centaines de milliers de vacanciers et de touristes le vendredi 10 avril à la veille des congés de la semaine sainte.

La grève des chemins de fer (RENFE, 63 000 salariés) a été suivie à plus de 90 %, de même que celle du métro de Madrid. Celle des équipages et du personnel au sol de la compagnie aérienne Iberia a entraîné la suppression de 350 vols ; 70 vols de la compagnie intérieure Aviaco ont aussi été supprimés. Frappés notamment par l'annulation de vols charters, les responsables de tourisme ont fait état de baisses des réservations hôtelières aux Baléares et sur la Costa del Sol.

Ces grèves ont coïncidé avec la « journée nationale », point d'orgue des grèves organisées dans d'autres secteurs par les Commissions ouvrières (proches du PC), dans la sidérurgie, l'automobile (notamment les usines Renault de Valladolid), la construction et la santé (le personnel des hôpitaux publics en particulier). Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes, notamment Madrid – où 10 000 fonctionnaires ont défilé, – Séville et Valladolid, cinq policiers ont été blessés, et quatre personnes arrêtées à la suite d'affrontement aux chantiers navals de Puerto-Real (Andalousie).

De nouvelles grèves sont prévues dans les transports publics (Iberia, Aviaco et RENFE) le 15 avril et les 15, 16 et 18 avril dans les hôtels d'État *(paradores)*. L'objectif des syndicats est d'obtenir des augmentations de salaires supérieures à 5 %, taux fixé par le gouvernement pour le secteur public et recommandé au patronat pour les négociations.

Le projet de transfert à Nancy de l'Ecole des ingénieurs forestiers

Le torchon brûle entre le ministre de l'agriculture et les élus de la région Centre

ORLÉANS
de notre correspondant

« *Vous avez une sympathie naturelle pour la Lorraine, et nous le comprenons. Mais vous êtes le ministre de l'agriculture pour l'ensemble de la France.* » Député du Loiret, M. Xavier Deniau (apparenté RPR) n'a pas mâché ses mots au ministre de son propre groupe. Le torchon brûle entre les Lorrains ou, plus exactement, entre M. Guillaume et les élus de la région Centre, à propos d'un projet de transfert à Nancy de l'Ecole nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ENITEF), installée à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Le ministre de l'agriculture a mis le feu aux poudres en annonçant à deux reprises, en avril et en octobre 1986, le regroupement de l'enseignement supérieur forestier à Nancy dès la rentrée 1987.

La consternation

Fondée il y a plus de cent ans, au milieu de 283 hectares de l'ancien domaine de la famille de Vilmorin, l'Ecole des Barres forme des ingénieurs forestiers au rythme de trente-cinq environ par promotion. Recrutés à l'issue du concours commun aux différents « agros », les nouveaux ingénieurs fournissent, après trois ans de scolarité, le gros des cadres de l'ONF (Office national des forêts). L'Ecole des Barres dispense également une formation de technicien supérieur étalée sur deux ans. De 1981 à 1983, 28 millions de francs ont été investis dans l'aménagement d'un campus dont les bâtiments ont été intégrés au site de l'Arboretum national des Barres créé en 1823 par la famille de Vilmorin, et qui compte parmi les plus riches collections d'arbres du monde : deux mille cinq cents espèces différentes, sept mille sujets.

Après avoir un moment polémiqué entre eux – la droite rappelant aux socialistes qu'ils avaient évoqué publiquement les premiers en février 1986, un regroupement de la formation des ingénieurs forestiers à Nancy, – les élus du Centre, président du conseil régional en tête, de la majorité comme de l'opposition, devant la menace d'une fermeture brutale, ont commencé à faire bloc pour conserver l'Ecole. « *Nous n'avons que deux grandes écoles dans le Centre*, fait remarquer M. Jean-Pierre Sueur, député PS du Loiret. *Nous plaidons pour un juste aménagement du territoire.* »

Dans la petite commune de Nogent-sur-Vernisson (2 514 habitants), au bord de la nationale 7, c'est la consternation. « *Tout se passe dans le secret des cabinets ministériels*, s'insurge le maire, M. Saigre (modéré, majorité) : *On a l'impression que certains hauts fonctionnaires veulent la mort de l'école, ne serait-ce que pour donner leur nom à une réforme... S'il le faut, nous irons barrer la nationale 7.* »

Face au pôle forestier « rival » de Nancy, qui regroupe, autour de l'Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts (ENGREF) de nombreux laboratoires de recherches, le site des Barres a de nombreux atouts. En plus de son campus flambant neuf, inauguré en 1984, de son arboretum et de la proximité de la forêt d'Orléans (la plus vaste de France avec 33 000 hectares, propice aux travaux pratiques), l'école bénéficie d'un bon environnement scientifique et technique : les laboratoires de zoologie forestière et de génétique des résineux de l'INRA à Orléans, la présence sur le domaine des Barres même d'un centre d'études du machinisme agricole du Génie rural des eaux et forêts (CEMNAGREF). Sans compter de multiples organismes de recherches dans la proche région parisienne, ainsi que la direction technique de l'ONF à Fontainebleau.

Ce qui est en jeu

« *Le départ de l'école des ingénieurs signifierait, à terme, le démantèlement de l'ensemble* », insiste M. Reneaud, président de l'Amicale des anciens élèves des Barres. Au ministère de l'agriculture, on essaie d'apaiser cette guerre des sites et d'éteindre l'incendie allumé par M. Guillaume. « *Prendre une décision dictée par la géographie serait une erreur ; alors qu'il s'agit de répondre à une question de concurrence et de qualité de l'enseignement* », affirme M. Paul Vialle, directeur général de l'enseignement et de la recherche.

De regroupement à Nancy pour la rentrée 1987, il ne semble plus question. Un groupe de travail a été constitué, sous la direction de M. Gauthier, ingénieur du Génie rural et des eaux et forêts, comprenant les directeurs de l'ENGREF et de l'ENITEF, MM. Troy et Dabuqron.

En fait, c'est la réorganisation de l'enseignement supérieur forestier, déjà esquissée sous la gauche, qui est en jeu. Il s'agit de rendre compétitive la formation forestière, et cela avant le marché unique européen, car, à partir de 1992, la libre circulation des diplômés sera effective.

L'Ecole des Barres forme de moins en moins de fonctionnaires. Sur les trente-deux élèves de l'actuelle promotion, dix-sept seulement (appointés durant leur scolarité) rejoindront les services de l'Etat et de l'ONF. Les quinze autres prendront la direction du privé. Cent soixante postes d'ingénieurs des techniques forestières seraient nécessaires, d'après une étude du ministère de l'agriculture. Mais cent treize postes seulement sont financés par le budget. Rigueur oblige.

La situation dans le privé n'est guère plus reluisante. La sylviculture embauche surtout des techniciens supérieurs qui coûtent moins cher. De quels ingénieurs a-t-on besoin ? Quels sont les emplois à développer : dans la recherche, dans la production ? Quel type de formation délivrer pour éviter que des ingénieurs forestiers étrangers – belges notamment à cause de leur compétence reconnue – viennent concurrencer en France nos propres ingénieurs ? Voilà les questions qui devraient être posées, avant de décréter une opération de transfert. En somme, ne pas mettre la charrue devant les bœufs.

Conscient des conséquences de l'échéance de 1992, le groupe de travail restreint réuni par le ministère opterait pour la création d'une école nationale supérieure forestière, dont les enseignements seraient répartis sur les deux sites de Nancy et Nogent réunis au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui comprendrait, en outre, l'INRA et certains départements universitaires. Nancy aurait une priorité sur les enseignements généraux, l'Ecole des Barres assurerait la spécialisation forestière axée sur davantage de recherches. En d'autres termes, le potentiel des Barres et son souci de former « *des ingénieurs de terrain* » devraient être maintenus puis renforcés dans le domaine de la recherche.

Tel serait le sens du rapport que les membres du groupe de travail ont rendu au ministre de l'agriculture. Le choix que devra faire M. Guillaume sera bien celui de se montrer ministre de la Lorraine ou ministre de l'agriculture.

RÉGIS GUYOTAT.

Faible mobilisation des fonctionnaires CGT

L'Union des fédérations de fonctionnaires CFDT a appelé le vendredi 10 avril à une semaine d'action du 11 au 16 mai « *contre la dégradation des services publics* », pour des emplois « *nécessaires* » et « *qualifiés* » et « *pour des fonctionnaires motivés et acteurs des évolutions nécessaires* ». Cette semaine s'inscrit dans la mobilisation prévue pour mai par les six organisations de fonctionnaires FEN, FO, CFDT, FGAF, CFTC et CGC.

La journée de grève et de manifestations lancée par l'Union des fonctionnaires CGT, jeudi, n'a eu, quant à elle, qu'un faible impact. A Paris, de quatre mille à cinq mille manifestants (vingt mille selon les organisateurs) ont défilé du Luxembourg au Palais-Royal pour affirmer leur volonté de lutter pour « *les salaires, les statuts, le service public* ».

Les appels à la grève ont été peu suivis, notamment au P et T.

EN BREF

● **Accord salarial à l'Aérospatiale.** – FO, la CFTC et la CGC ont signé des avenants salariaux pour 1987 aux accords d'entreprise du 12 mars dernier prévoyant des augmentations salariales réparties pour deux tiers en mesures générales et un tiers en augmentations individuelles pour les non-cadres et l'inverse pour les cadres. Au 1er juillet, les non-cadres seront augmentés de 1,7 % et les cadres de 1 %. Deux séries d'augmentations individuelles sont prévues : au 1er avril (représentant 0,5 % de la masse salariale des non-cadres, et 1 % de celle des cadres) et au 1er octobre (0,5 % pour les non-cadres et 1 % pour les cadres). Le salaire plancher mensuel est fixé à 6 041 F (soit un relèvement de 2 %). Des mesures spécifiques sont prévues pour les jeunes techniciens supérieurs et ingénieurs. L'ensemble représente 2,6 % environ de la masse salariale totale. Une clause de rendez-vous est prévue en cas de dérapage des prix.

● **ERRATUM.** – Une coquille typographique dans l'article consacré au plan gouvernemental sur la Sécurité sociale (« Le gouvernement veut répartir les responsabilités ») dans *le Monde* daté du 10 avril, a fait évaluer le déficit du régime général à 2 milliards de francs pour l'exercice 1987. Il fallait lire 21 milliards de francs.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Electrolux rachète l'électroménager de Thorn Emi

Le groupe suédois Electrolux va racheter la division des produits ménagers du britannique Thorn Emi. Elle réalise 185 millions de livres de chiffre d'affaires et emploie six mille personnes. Cette acquisition permettra à Electrolux d'atteindre, en Grande-Bretagne, une part de 20-25 % du marché du petit électroménager. Electrolux est devenu le numéro un européen de ce secteur. Il a acquis Zanussi en 1984 et White Consolidated aux Etats-Unis en 1986.

Suez va prendre 10 % d'Accor

La compagnie financière de Suez va acquérir 10 % du capital du groupe hôtelier Accor « *en pleine unité de vues* » avec cette société. Elle en deviendra l'actionnaire principal devant la Caisse centrale des mutuelles agricoles (6,3 %) et la Société générale (5,3 %). Accor a, par ailleurs, annoncé ses résultats 1986 : un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs (+ 11 %) et un bénéfice de 235 millions (+ 32 %).

Les Ciments français en Espagne

Les Ciments français vont entrer, à hauteur de 24,5 % dans le capital de l'entreprise espagnole Cimenta Molins. Cotée à la bourse de Barcelone, cette société exploite une cimenterie d'une capacité de 1,75 million de tonnes en Espagne et, indirectement, une seconde en Argentine.

Spie Batignolles augmente sa participation dans l'américain Comstock

M. Georges de Buffevent, PDG de Spie Batignolles et M. Charles L. Scharfe, président de l'entreprise américaine Comstock, ont annoncé le 7 avril à New-York qu'ils avaient ouvert des négociations en vue d'augmenter de 20 millions de dollars l'investissement de Spie Batignolles dans le capital de Comstock. Cet investissement se fera sous forme d'obligations convertibles en actions. Spie Batignolles détient depuis février 1986 20 % du capital de Comstock. L'activité de Comstock couvre l'ensemble des Etats-Unis et s'exerce dans les domaines de l'engineering et de la réalisation d'installations électriques pour des clients privés et publics dans les secteurs de l'industrie, du tertiaire, des transports et des communications. Le carnet de commandes de Comstock était d'environ 500 millions de dollars à la fin de 1986.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 6 au 10 avril

L'attente

« En avril, ne te découvre pas d'un fil. » La Bourse a cette semaine fait sien ce dicton printanier, avec l'espoir déjà affiché qu'elle fera, en mai, ce qui lui plaît. Le marché a connu ces jours-ci une évolution irrégulière, poursuivant le mouvement de consolidation amorcé le mois dernier. A l'issue des cinq séances hebdomadaires, la cote perdait environ 2,5 %, tandis que l'activité enregistrait une légère baisse de régime, avec un volume quotidien des transactions ne dépassant pas 1,8 milliard de francs au règlement mensuel. S'il frôlait lundi son record absolu, à 459 points, l'indice de la Compagnie des agents de change s'est ensuite replié pour se situer vendredi à 449,3.

Sous les lambris du palais Brongniart, les professionnels ont conservé, malgré cet accès de faiblesse, un optimisme de bon aloi. Pour la grande majorité d'entre eux, il est sain et normal que le marché retrouve son calme, après les poussées éruptives du début d'année, qui ont fait progresser l'indicateur d'environ 15 %. Plusieurs éléments se sont d'ailleurs conjugués pour ralentir l'ascension des valeurs.

Les étrangers, très présents fin mars – les Japonais en particulier, – se sont montrés plus distants, adoptant une attitude défensive en attendant de connaître le dénouement des conférences monétaires (FMI et groupe des Sept) de Washington. Si le discours officiel se voulait rassurant, insistant sur la viabilité de l'accord du Louvre du 22 février, les marchés des changes ignoraient ces propos en renvoyant le dollar à Tokyo à son plus bas niveau depuis 1945. Le regain d'instabilité monétaire, l'incapacité des pays industrialisés à stabiliser les parités et la crainte de voir les taux d'intérêt se retendre laissaient une impression mitigée aux opérateurs. L'effondrement du marché obligataire américain jeudi, qui entraînait le plongeon de Wall Street, confirmait cette inquiétude diffuse, alors que le loyer de l'argent au jour le jour remontait vendredi à Paris à 7 7/8.

A ces signaux d'alarme venus de l'étranger s'est ajoutée une rumeur typiquement parisienne qui a mis en émoi toute la communauté financière. On parlait beaucoup Rue Vivienne d'un projet attribué au ministre des affaires sociales, M. Séguin, visant à combler le « trou » de la Sécurité sociale par une taxation de 1 % sur les transactions boursières. Avec un volume d'activité de 2 094 milliards de francs en 1986, l'opération paraissait tentante pour les pouvoirs publics. La ponction représenterait 20 milliards de francs, presque de quoi combler le déficit de la « Sécu », estimé à 25 milliards de francs... Mais les professionnels étaient vite rassurés. M. Séguin et M. Juppé, ministre du budget, démentaient la rumeur, précisant qu'aucune étude n'avait été menée dans ce sens.

L'idée est-elle pour autant enterrée ? Toutes les craintes ne sont pas dissipées à la corbeille. Certains estiment cependant que le gouvernement ne fera rien avant l'élection présidentielle, la population boursière représentant désormais un gisement électoral à ne pas négliger. La perspective d'entrer en 1992 dans un grand marché financier européen, où l'harmonisation du coût des transactions sera recherchée, milite aussi en faveur du *statu quo*.

Mais la relative lourdeur du marché a été accrue par la désaffection des gestionnaires de SICAV, depuis le 31 mars, date à laquelle sont arrêtés leurs bilans. Rien ne les pousse désormais à investir à tout prix les liquidités inemployées, surtout au moment où la Bourse reprend son souffle.

Dans ces conditions, l'activité de la semaine a pour l'essentiel été nourrie par les particuliers, les « petits porteurs » qui ont parfois été apeurés par les nouvelles ou les analyses qui leur parvenaient. Les habitués de la corbeille estimaient que les médias n'étaient pas étrangers à leur malaise en insistant sur les risques du marché ou sur son possible retournement.

A la veille de quitter en nombre la rue Vivienne pour une transhumance pascale, certains affichaient pourtant leur optimisme, osant même prédire pour la fin d'année une ascension de l'indice CAC à 520 points. Une chose est certaine : les résultats des sociétés cotées ne devraient pas entraver la progression du marché, bien au contraire. La semaine écoulée a encore apporté son lot de bénéfices, et non des moindres. Paribas, dont le nom est connu dans toutes les chaumières de l'actionnariat populaire, a enregistré en 1986 un résultat consolidé de 1 678 millions de francs, en hausse de 24 %. Avec un bénéfice de 2,008 milliards de francs, Rhône-Poulenc a légèrement dépassé sa performance de 1985. Lesieur a de son côté effectué un redressement spectaculaire en doublant quasiment son résultat net courant (+ 196 % à 120,8 millions de francs). On notait encore la progression de 34,5 % du bénéfice net consolidé de BSN, qui procédera en juin à une augmentation de capital de plus de 1 milliard de francs.

L'engouement des particuliers pour la privatisation de la SOGENAL a montré combien la curiosité et l'attrait du public pour le phénomène boursier restaient importants. Il a fallu suspendre mercredi les cotations de cette valeur arrivée une semaine plus tôt à la cote. Mardi, la demande portait sur 1,3 million de titres, pour 300 000 offerts. La Chambre syndicale a aussi décidé de transférer momentanément le titre du règlement mensuel au comptant, afin de décourager la spéculation qui s'était manifestée autour de la SOGENAL. L'obligation de payer immédiatement ses achats, qui est la règle sur le marché au comptant, devait en principe assainir la demande.

L'OPA lancée sur la société Dufour et Igon a constitué un autre pôle d'animation. Après Union Carbide et Carburos Metalicos, c'est au tour du groupe d'ingénierie allemand Linde de s'intéresser à l'affaire. Une belle bataille est sans doute en perspective. Voilà qui fera patienter les boursiers, un peu désappointés par le délai supplémentaire pris par le gouvernement avant de privatiser la BIMP (Banque industrielle et mobilière privée). M. Balladur semble avoir quelque difficulté à choisir entre les candidats à la reprise, parmi lesquels Michelin et la société financière Marceau Investissement (animée par Georges Pébereau). Alors que le bâtiment, après sa folle chevauchée des semaines précédentes, subissait des prises de bénéfices bien légitimes, la Bourse faisait, vendredi, la pause, en attendant de se trouver un nouveau roi...

ÉRIC FOTTORINO.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	10-4-87	Diff.
Géophysique	516	+ 89
Imétal	115	– 4
INCO	101,70	+ 5,20
Michelin	3 465	– 1,05
Min. Penarroya	56,30	– 0,70
RTZ	87,20	+ 7,15
ZCI	1,37	+ 0,07

Bâtiment, travaux publics

	10-4-87	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 631	– 105
Bouygues	1 385	– 66
Ciments Français	1 050	– 26
Dumez	2 384	– 36
GTM	757	+ 25
J. Lefebvre	2 100	+ 60
Lafarge	1 654	– 25
Maisons Phénix	152	– 4
Poliet et Chausson	2 290	– 45
SCREG	825	– 25
SGE-SB	109,70	– 2,80

Métallurgie constructions mécaniques

	10-4-87	Diff.
Alspi	531	– 9
Avions Dassault-B.	1 245	– 75
Chiers-Châtillon	80	– 0,60
De Dietrich	2 760	+ 230
FACOM	1 895	– 54
Fives-Lille	258	– 7,5
Marine Wendel	548	– 15
Penhoët	1 610	– 103
Peugeot SA	1 497	+ 2
Poclain	14	– 0,10
Sagem	3 810	– 65
Strafor	772	– 57
Valéo	584	+ 6
Vallourec	109,20	+ 4,20

Alimentation

	10-4-87	Diff.
Béghin-Say	610	– 32
Bongrain	2 780	– 10
BSN	5 190	– 70
Carrefour	3 750	– 80
Casino	2 312	– 78
Euromarché	3 450	– 10
Guyenne et Gasc.	835	– 50
Lesieur	1 950	+ 140
Martell	1 880	+ 90
Moët-Hennessy	2 510	+ 118
Nestlé	38 700	+ 750
Occidentale (Gle)	1 336	– 5
Olida-Caby	180	– 6,50
Pernod-Ricard	1 074	– 26
Promodès	2 450	– 190
St-Louis-Bouchon	1 105	– 17
C.S. Saupiquet	1 120	– 30
Source Perrier	788	– 12
Veuve Clicquot	4 350	+ 120

Produits chimiques

	10-4-87	Diff.
Inst. Mérieux	5 200	– 290
Labo. Bell.	2 272	– 198
Roussel UC	1 840	+ 8
BASF	908	+ 8
Bayer	1 022	– 23
Hoechst	890	– 36
Imp. Chemic.	127,60	– 0,80
Norsk Hydro	162,50	+ 5,5

Mines d'or, diamants

	10-4-87	Diff.
Anglo-American	153,50	+ 18
Amgold	723	+ 68
Buf. Gold M.	165	+ 19,50
De Beers	82,10	+ 6,30
Drief. Cons.	163,80	+ 27,20
Gencor	128	+ 14,90
Gold Field	98,50	+ 7,50
Harmony	102	+ 17,20
Randfontein	1 000	+ 170
Saint-Helena	124,50	+ 15,70
Western Deep	457	+ 89

Matériel électrique services publics

	10-4-87	Diff.
Alcatel	2 900	– 90
Alsthom-Atlantique	442,90	+ 6,10
Crouzet	341,20	– 8,80
Générale des Eaux	1 506	– 19
IBM	884	– 23
Intertechnique	1 751	inch.
ITT	369	– 2,50
Legrand	5 780	– 40
Lyonnaise des Eaux	1 730	– 50
Matra	2 625	– 80
Merlin-Gérin	2 765	inch.
Moulinex	111	+ 2,90
PM Labinal	933	– 7
Radiotechnique	1 645	– 10
Schlumberger	253,50	– 7,20
SEB	870	– 50
Siemens	2 305	– 25
Signaux	666	– 35
Téléméc. Electrique	3 215	– 270
Thomson-CSF	1 745	+ 20

Pétroles

	10-4-87	Diff.
BP France	146,50	– 14
Elf-Aquitaine	337	– 4,50
Esso	501	– 15
Exxon	531	– 11
Francarep	345	– 4
Petrofina	1 683	+ 33
Primagaz	865	+ 24
Raffinage	145	– 9
Royal Dutch	728	+ 5
Sogerap	465	+ 17,50
Total	492	– 7

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	10-4-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 660	+ 85
7 % 1973	8 351	+ 281
10,30 % 1975	102,35	+ 0,50
PME 10,6 % 1976	102,45	+ 0,15
8,80 % 1977	123	– 0,80
10 % 1978	103,70	+ 0,20
9,80 % 1978	102	– 0,40
9 % 1979	100,80	+ 0,87
10,80 % 1979	105,75	+ 0,45
13,80 % 1980	102,75	– 0,20
16,75 % 1981	103,34	– 0,16
16,20 % 1982	118,65	+ 0,25
16 % 1982	120,25	+ 0,10
15,75 % 1982	115,60	+ 0,05
CNE 3 %	4 180	inch.
CNB bq. 5 000 F.	101,45	– 0,05
CNB Paribas 5 000 F	102	+ 0,20
CNB Suez 5 000 F	102	+ 0,20
CNI 5 000 F	101,46	+ 0,08

Filatures, textiles, magasins

	10-4-87	Diff.
André Roudière	335,60	–
Agache (Fin.)	1 999	+ 9
BHV	630	– 34
CFAO	2 565	– 74
Damart-Serviposte	2 960	– 10
Darty	493	– 17
DMC	680	– 7
Galeries Lafayette	1 198	+ 23
La Redoute	2 988	– 151
Nouvelles Galeries	790	– 43
Printemps	739	– 39
SCOA	132	+ 9

Banques, assurances sociétés d'investissement

	10-4-87	Diff.
Bail Équipement	450	– 26
Bancaire (Cie)	761	– 72
Cetelem	1 199	– 70
Chargeurs SA	1 895	– 53
CFF	1 130	– 45
CFI	619	+ 4
Eurafrance	3 171	– 4
Hénin (La)	860	– 5
Imm. Pl.-Monceau	482	– 1
Locafrance	802	– 2
Locindus	939	– 26
Midi	1 550	– 39
Midland Bank	496	– 1
O F P	1 739	– 2
Paris. de réesc	810	– 15
Prétabail	1 420	– 75
Schneider	651	– 26
UCB	405	– 45

Valeurs diverses

	10-4-87	Diff.
Accor	555	– 6
Agence Havas	2 230	– 40
Arjomari	2 930	+ 60
Bic	812	– 39
Bis	1 540	– 78
CGIP	1 551	– 30
Club Méditerranée	675	– 18
Essilor	3 230	– 140
Europe 1	864	– 73
Hachette	3 030	– 250
L'Air liquide	736	– 24
L'Oréal	4 437	– 83
Navigation Mixte	1 194	– 56
Nord-Est	284	– 1,30
Presses Cité	3 580	– 10
Saint-Gobain	455	– 2
Sanofi	896	– 22
Skis Rossignol	1 310	– 5

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Géophysique	+ 19,7	Veuve Clicquot	– 15,4
Berger	+ 8,8	Union Crédit bât.	– 10,9
Majorette	+ 7,9	BP France	– 8,7
Lesieur	+ 7,7	Cie Bancaire	– 8,6
Pechelbronn	+ 7,4	Hachette	– 8
SCOA	+ 7,3	Labo R. Bellon	– 8
Robur	+ 6,7	Télémec Electr.	– 7,7
Sabigne	+ 5,2	Promodès	– 7,2
Codetel	+ 5	Sliminco	– 7
Martell	+ 5	Gascogne	– 7
Moët-Hennessy	+ 4,9	Strafor	– 6,9
SFIM	+ 4,7	Compt. modernes	– 6,6

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Or fin (kilo en barre)	81 600	84 000
– (kilo en lingot)	81 500	83 850
● Pièce française (20 fr.)	514	518
Pièce française (10 fr.)	369	349
Pièce suisse (20 fr.)	551	584
Pièce latine (20 fr.)	478	495
● Pièce tunisienne (20 fr.)	455	455
Souverain	601	610
● Souverain Elizabeth II	625	608
● Demi-souverain	348	380
Pièce de 20 dollars	2 955	3 006
– 10 dollars	1 495	1 440
● – 5 dollars	900	920
– 50 pesos	3 130	3 180
● – 20 marks	590	587
– 10 florins	485	494
● – 5 roubles	330	330

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Michelin	124 092	441 021 575
Peugeot	261 212	391 716 210
Lafarge	177 322	296 034 816
Bouygues	194 745	284 909 285
Saint-Gobain	462 391	212 818 035
Thomson	119 515	203 508 950
Moët-Hennessy	70 271	170 604 646
Navigation Mixte	131 742	161 914 634
Gle Occidentale	118 925	159 433 933
UIF	202 548	141 203 324
BSN	26 000	135 480 917
Air Liquide	175 016	130 287 135

(*) Du 2 au 9 avril 1987.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 avril 1987

COURS	ÉCHÉANCES Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Premier	107,55	107,50	107,50	107,25
+ haut	107,75	107,85	107,75	107,25
+ bas	107,30	107,35	107,30	107,15
Dernier	107,35	107,35	107,30	107,15
Compensation	107,35	107,40	107,30	107,15

Nombre de contrats : 38 531.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	6 avril	7 avril	8 avril	9 avril	10 avril
RM	1 711 885	1 800 344	1 705 782	1 577 175	1 706 787
Comptant R. et obl.	11 078 683	10 519 646	12 211 551	9 590 952	9 396 418
Actions	676 106	633 474	578 633	625 484	1 393 669
Total	13 466 674	12 953 464	14 495 966	11 793 611	12 496 874
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	112,9	111,3	111,1	111,8	–
Étrangères	114	113,9	114,6	112,8	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	115,2	114,1	113,7	114,4	113,6
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	459	453,4	449,7	452,9	449,3

Le délit d'initié : une pratique courante pour un tiers des Américains

Le scandale des initiés a-t-il terni la réputation de Wall Street ? Si l'on en croit un sondage effectué par Media General Inc. et l'Associated Press, 65 % des Américains ont une haute opinion de l'éthique existant dans les milieux financiers et boursiers.

Ce sondage demandait aux 1 402 adultes interrogés par téléphone de mesurer de 1 à 5 l'éthique dans le monde financier de Wall Street. 65 % des interviewés lui ont attribué une note de 3 ou au-dessus.

Trois Américains sur dix estiment que les achats de paquets d'actions par des initiés disposant d'informations privilégiées inconnues du public sont une pratique très courante dans les affaires, et 28 % des personnes interrogées estiment que le délit d'initié est une pratique assez courante.

La moitié des Américains ont, cependant, manifesté leur inquiétude à la suite de ces récents délits d'initiés. 40 % ont dit que ces scandales ne les concernaient pas. Ceux qui possèdent un portefeuille d'actions ont bien entendu été les plus inquiets.

Media General Inc. est une compagnie de communications basée à Richmond (Virginie) propriétaire de journaux et de stations de télévision. – (AFP.)

« Pratique de la Bourse » *de F. Le Bihan et M. Combes*

Les mécanismes boursiers ? La littérature existant sur le sujet est abondante, trop sans doute. En plus, elle est encore trop souvent rébarbative. La Bourse a réveillé les épargnants, et ses performances récentes en attirent un nombre toujours plus grand. Cet intérêt pour le marché financier s'est accompagné d'une demande croissante d'informations claires sur son fonctionnement.

Les auteurs de *la Pratique de la Bourse* se sont attelés à la tâche. A partir d'une actualité dont les journaux et revues se sont récemment emparés, ils s'efforcent de mettre à nu tous les mécanismes boursiers, depuis les opérations les plus simples du marché au comptant jusqu'à celles, plus complexes, du marché conditionnel. Dans tous les cas de figure, le lecteur est amené à procéder à la comptabilisation des opérations et à l'évaluation du portefeuille des valeurs détenues.

Conçu comme un jeu pour les non-initiés et pour les habitués des opérations classiques, pouvant être mis en œuvre seul, en famille, entre amis ou même en classe, cet ouvrage enchantera assurément les futurs candidats à la Bourse.

★ Editions-Librairie Eyrolles, 61, boulevard Saint-Germain, 75240 Paris Cedex 05. Prix : 130 F.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Repli et incertitude

Après avoir donné l'illusion d'une nouvelle envolée, en franchissant lundi la barre des 2 400, le Dow Jones a ensuite évolué sur une note irrégulière et incertaine, influencé par la rechute du dollar à son niveau le plus bas depuis 1945 face au yen. Vendredi, l'indice des trente valeurs industrielles terminait à 2 338,78, contre 2 390,34 une semaine plus tôt (– 51,56 points). La crainte de voir la Réserve fédérale resserrer le crédit pour contenir une hausse des taux d'intérêt et un redémarrage de l'inflation a perturbé les boursiers. La chute du marché obligataire, marqué par le repli de 20 dollars enregistré jeudi sur les bons du Trésor à trente ans, s'est étendue aux actions. Les aurifères et les valeurs de semi-conducteurs se sont cependant raffermies en fin de période, permettant au marché de limiter ses pertes.

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Alcoa	44 1/2	43 7/8
ATT	24 5/8	23 3/4
Boeing	52	51 3/8
Chase Man. Bank	38 7/8	36 3/8
Du Pont de Nemours	119 5/8	115 1/2
Eastman Kodak	79	75 7/8
Exxon	90	90 1/8
Ford	87 5/8	86 1/8
General Electric	109 3/4	107
General Motors	79 3/4	86
Goodyear	59 3/8	59 1/8
IBM	149 3/4	145
ITT	62 5/8	60 1/8
Mobil Oil	49 1/2	48 7/8
Pfizer	74 7/8	72
Schlumberger	44 1/4	41 3/4
Texaco	37 5/8	31 7/8
UAL Inc.	59 1/8	72 1/8
Union Carbide	29	28 7/8
USX	28 7/8	27 7/8
Westinghouse	67 3/4	63 5/8
Xerox Corp	77 5/8	75 3/8

LONDRES

Dans le sillage de Wall Street

La menace persistante d'une guerre commerciale avec le Japon, la rechute de Wall Street et les inquiétudes suscitées par le plongeon du dollar sur le marché des changes ont provoqué une nouvelle chute des valeurs cette semaine au Stock Exchange. Les incertitudes politiques en Grande-Bretagne, où la date des élections générales n'a toujours pas été fixée, ont également déstabilisé la tendance. Un léger coup de pouce a seulement été donné lundi à la cote, après la publication d'un nouveau sondage plus favorable aux conservateurs dans la course électorale.

Indices FT du 10 avril : industrielles : 1 523,8 (contre 1 546,4). Mines d'or : 470,4 (contre 415,9). Fonds d'Etat : 89,68 (contre 89,91).

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Beecham	524	495
Bowater	465	484
Brit. Petroleum	899	852
Charter	322	330
Courtaulds	418	400
De Beers (*)	12 31/64	13 9/16
Glaxo	14 9/64	15 1/32
Gt. Univ. Stores	18 1/2	18 1/2
Imp. Chemical	12 61/64	12 57/64
Shell	12 9/64	11 45/64
Unilever	25 5/8	26 45/64
Vickers	464	449
War Loan	38 13/16	38 17/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Effritement

Après un excellent démarrage en début de semaine, dû à la victoire des conservateurs aux élections régionales de Hesse, le marché s'est progressivement effrité. Les boursiers se sont inquiétés des tensions sociales qui pourraient déboucher sur des grèves dans l'industrie métallurgique. Certains craignent aussi que le scandale Volkswagen ne conduise à une surveillance accrue des transactions en devises dans les banques et les grandes entreprises.

Indice de la Commerzbank du 10 avril : 1 795,7 (contre 1 835,3).

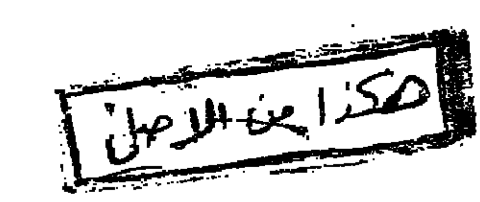
	Cours 3 avril	Cours 10 avril
AEG	319,50	305
BASF	276	269,30
Bayer	318,50	310,5
Commerzbank	280	263,50
Deutschebank	686	651
Hoechst	278	272,10
Karstadt	429,20	426
Mannesman	176	180,10
Siemens	714	694
Volkswagen	362,80	345,50

TOKYO

Des records en série

La Bourse de Tokyo a monté en flèche cette semaine, battant chaque jour son record entre mardi et vendredi. L'annonce de mesures de relance pour stimuler l'économie nippone a poussé les cours, malgré la chute du dollar face au yen, qui continue d'inquiéter les opérateurs japonais.

	Cours 3 avril	Cours 10 avril
Akai	430	413
Bridgestone	812	860
Canon	755	710
Fuji Bank	3 170	3 710
Honda Motors	1 310	1 250
Matsushita Electric	1 480	1 460
Mitsubishi Heavy	535	565
Sony Corp.	2 940	2 750
Toyota Motors	1 600	1 460



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Retour aux sources

La déchéance du marché des euro-émissions à taux variable et la difficulté actuelle de lever des euro-capitaux à taux d'intérêt fixe autrement que par le truchement de swaps réalisés à partir de devises exotiques ont pour effet de raviver le marché des europrêts bancaires. Ce dernier, qui avait dominé l'ensemble de l'euromarché depuis sa création jusqu'au début des années 80, a brutalement décliné à partir de 1982, après qu'eut éclaté la crise de la dette latino-américaine. Depuis cette date, les eurocrédits traditionnels et, jusqu'à un certain degré, les facilités bancaires de toutes sortes ont été progressivement supplantés au profit d'émissions de papier de tout acabit.

Mais l'effondrement du marché des euro-emprunts à taux variables a permis de mesurer l'ampleur de la pénalisation que peut engendrer la « mobilierisation » du marché des prêts bancaires. A partir du moment où les euro-émissions perpétuelles initialement émises au pair perdent de 20 % à 30 % de leurs valeurs originelles sur le marché secondaire, le bilan des banques peut se trouver dramatiquement modifié même si les émissions concernées proviennent d'établissements de tout premier plan. En revanche, les eurocrédits bancaires comptabilisés au pair conservent leur parité, c'est-à-dire toute leur valeur, lorsqu'ils ont été arrangés pour le compte de débiteurs solvables.

Alors qu'on les croyait défunts, les eurocrédits et autres facilités bancaires se révèlent donc à nouveau des instruments indispensables pour lever des eurocapitaux sur une grande échelle. Ce phénomène se révèle encore plus véridique lorsque ces euro-opérations bancaires ont pour but de financer des acquisitions. Yves Saint Laurent, avec une transaction de 465 millions de dollars signée le 19 décembre dernier, et British Petroleum, avec un eurocrédit de 5 milliards de dollars, dont la toute récente signature ne date que de la semaine dernière, ont été les premiers à appréhender la résurgence d'un instrument qu'on croyait tout autant disparu que le dronte (1).

Depuis cette semaine, Honeywell Bull Inc (HBI) recherche 400 millions de dollars, afin de financer les 350 millions nécessaires pour HBI pour parachever l'absorption, aux côtés de Bull et du japonais NEC, de Honeywell Information System (HIS).

La transaction HBI, qui s'articule autour d'un MOFF, c'est-à-dire d'un financement à options multiples (multiple option financing facility), est en partie garantie par les comptes clients de la société et non par les actionnaires. Cela signifie que les créances de la clientèle de HBI sont nanties en faveur des prêteurs et que les conditions attachées au MOFF varieront en fonction de l'ampleur de ces créances.

Comme leur montant sera insuffisant pendant les premières années, on se trouve, en fait, face à un prêt en deux tranches, l'une garantie (A) et l'autre qui ne l'est pas (B). Ceci explique que, pour que B soit tirée, il faudra auparavant que l'encours de A atteigne au moins 250 millions de dollars durant les deux premières années, puis 300 millions par la suite, le corollaire étant que l'utilisation de B n'excède pas 200 millions pendant les deux premières années, avant de progressivement diminuer pour devenir nulle la huitième année.

Sur ces bases, le MOFF offre quatre options à l'emprunteur : un crédit « revolving » cautionnant des avances bancaires directes ; des facilités à court terme au travers d'avances ou d'euro notes pour lesquelles soumissionneront un groupe spécifique de banques (Tender Panel) ; l'émission de papier commercial aux Etats-Unis sous la caution de lettres de crédit procurées par la succursale new-yorkaise de la BNP ; les avances à très brèves échéances parfois nécessaires entre deux options.

L'ensemble offre donc une grande souplesse, qui s'étend même aux conditions. Sans entrer dans un détail laborieux, il faut souligner que l'emprunteur aura également le choix entre trois références de base à partir desquelles sera calculé le taux d'intérêt : Libor, prime rate ou taux ajusté des certificats de dépôts.

Cette facilité à multidevises est aussi à multipays. En effet, les comptes clients nantissant le prêt sont ceux tant d'Américains que de Canadiens et de Britanniques. Le tout a été monté par la BNP, la banque chef de file avec la collaboration en tant que coleaders, de l'américaine Morgan Guaranty et de la très nippone Industrial Bank of Japan. Nul ne doute que, à l'instar d'Yves Saint Laurent et de la BNP, la transaction HBI soit largement souscrite.

CCF, CERUS : euro-succès assurés

L'ECU continue aussi d'intéresser la clientèle des institutions japonaises et, bien qu'à un moindre degré, l'européenne. L'une et l'autre anticipant une détente des taux d'intérêt au sein de nombre de monnaies du serpent européen redécouvrent les charmes de la devise de la CEE.

La Caisse nationale des autoroutes (CNA), sous la garantie de la République française et la direction du Crédit lyonnais, en a donc profité pour offrir 120 millions d'ECU sur huit ans. Les euro-obligations seront émises à un prix de 101,75 et porteront un intérêt annuel de 7,375 %. Bien que ces conditions soient serrées, puisque, tous frais compris, le coût pour l'emprunteur n'est que de 7,40 %, l'opération a été bien reçue, au début par les Nippons, puis un peu plus tard par les Européens. Sur le marché gris, elle se traitait en fin de semaine à l'intérieur de la commission globale de 1,875 %.

Les émissions d'actions internationales restent, malgré tout, celles qui soulèvent le plus d'intérêt. Dans ce domaine, les sociétés françaises continuent d'être en vedette. Alors que le CCF brille de tous ses feux sur les Champs-Elysées, CERUS, la holding tricolore du groupe de Benedetti, va procéder à une augmentation de capital de 1 milliard de francs français au travers d'une émission d'actions à la fois internationale et nationale. Sous la houlette conjointe de la BNP, teneur de plume pour la partie intérieure, et de l'américaine Shearson Lehman, qui enregistrera la demande étrangère, est regroupé un seul syndicat bancaire de direction, composé comme suit : Indosuez, Deutsche Bank, Crédit lyonnais, Crédit suisse, First Boston, Crédit agricole, Dresdner Bank, Schroder Wagg et Barclays France. Les actions ont été proposées à un prix unitaire de 825 francs, soit une décote proche de 4 % par rapport au prix de clôture de 858 francs du 8 avril. Dès jeudi, la demande étrangère se révélait très forte. Avec 3 milliards de francs en cash, CERUS va procéder à des « raids », certain de rendre le titre encore plus vivant.

On sait déjà que la privatisation du CCF sera un succès éclatant. La banque, qui tient une place importante sur le marché international des capitaux, est au moins aussi connue à l'étranger qu'en France. En outre, l'opération est modeste. Son montant total devrait être inférieur à l'équivalent de 700 millions de dollars. La part internationale, qui sera vraisemblablement plus proche des 100 millions que des 140 millions de dollars, est déjà sursouscrite bien des fois selon les banquiers qui dirigeront le placement étranger. Sous la conduite du CCF, teneur de livres, le consortium bancaire international sera composé des établissements suivants : Morgan Guaranty (laissant présager un placement éventuel aux Etats-Unis), Indosuez, le groupe de la Kredietbank, Nikko Securities, en association avec Kleinwort Benson (placement en Grande-Bretagne), UBS (Suisse), BHF (Allemagne), le CCF lui-même se réservant le reste du monde. Si, pour les euro-investisseurs, la partie a été rude avec Paribas, elle va l'être encore bien davantage avec le CCF.

CHRISTOPHER HUGUES.

(1) Grand oiseau coureur de l'île Maurice, qui, ne pouvant voler, a été exterminé dès le dix-huitième siècle.

LES DEVISES ET L'OR

Les Japonais vendent le dollar

Et ça continue ! En dépit de la réaffirmation solennelle, le mercredi 8 avril, à Washington, par les sept grands pays industrialisés de leur engagement en faveur de l'accord du Louvre du 22 février dernier et de leur volonté de stabiliser les grandes monnaies « autour de leurs niveaux actuels », le dollar a continué de plonger à Tokyo, touchant, vendredi 10 avril, son plus bas cours historique à 142,50 yens, après avoir même coté fugitivement 141,60 yens. Depuis le fameux accord du Louvre, le « billet vert » a chuté de plus de 7 %.

Selon M. Kiichi Miyasawa, ministre japonais des finances, « le yen est resté dans les limites définies par cet accord », mais le ministre a pris bien soin d'ajouter que le terme de « niveaux actuels », employé dans le texte de l'accord, était assez vague, en somme qu'il était préférable de donner l'impression que tout le monde s'était montré imprécis, de façon à ne pas donner trop d'indications aux marchés des changes. M. Miyazawa a, ensuite, « remarqué » que les mouvements enregistrés sur lesdits marchés, concentrés sur le yen, constituaient une « mise à l'épreuve » de la volonté des Sept de défendre les parités. Cette remarque du ministre vaut son pesant... de yens, car cette semaine, et surtout à la veille du week-end, ce sont ses propres compatriotes qui ont vendu massivement leurs dollars, présents et à venir, escomptant, vraisemblablement, une nouvelle plongée de la devise américaine. La nouvelle vague de ventes s'est produite au lendemain des déclarations des Sept sur le maintien de l'accord du Louvre, jugées insuffisantes, voire inquiétantes. Tel est le cas du moins pour celles du secrétaire américain au Trésor, M. James Baker. Leur contenu a été jugé explosif.

Tout en admettant que la forte baisse du dollar depuis deux ans avait « amélioré » les perspectives et que les cours des monnaies les avaient amenées « dans des marges à peu près compatibles avec les données économiques fondamentales », M. Baker a immédiatement exprimé ses préoccupations et ses réticences. Il se demande « si une expansion de la demande intérieure dans les pays à excédent commercial sera suffisante pour assurer une réduction durable des déficits extérieurs ». Il estime, enfin, que le déficit commercial américain record de 170 milliards de dollars en 1986, devrait se réduire de 15 milliards de dollars en 1987, mais rester très important en 1988 et au-delà.

En clair, cela veut dire que même l'ambitieux plan de relance japonais (les 34 milliards de dollars d'investissements proposés par le patronat nippon) ne suffira pas et que, très vraisemblablement, il faudra une baisse supplémentaire du dollar pour accélerer la diminution du déficit commercial des Etats-Unis. A Tokyo, les milieux financiers ont reçu le message « cinq sur cinq » et ils ont vendu, pronostiquant un recul du « billet vert » en dessous du seuil des 140 yens, en attendant les 130 yens et, pourquoi pas, les 120 yens. La Banque du Japon est, à nouveau, intervenue massivement, rachetant les dollars de ses nationaux, et trouvant un soutien tout à fait symbolique chez les autres banques centrales. Comme si les partenaires du Japon, y compris les Européens, considéraient que les cours du yen pratiqués au moment de l'accord du Louvre étaient trop bas, et qu'une bonne hausse de la devise nippone arrangerait bien leurs affaires...

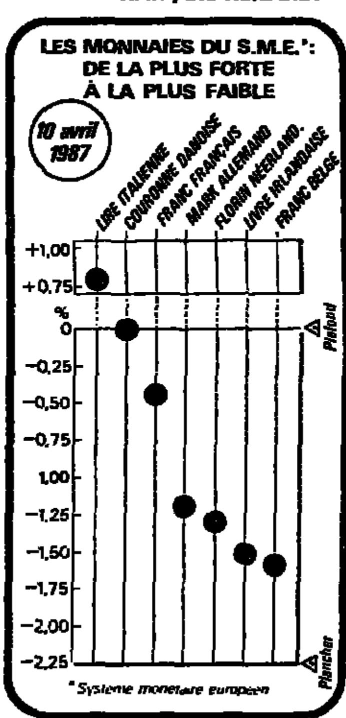
Le seul soutien apporté au Japon, bien que d'effet très fugitif, a été la réaffirmation, par l'inlassable Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, des conséquences néfastes d'une nouvelle baisse du dollar sur l'évolution de l'économie mondiale et sur la dette du tiers-monde. Mais, apparemment, il ne semble pas y avoir de consensus entre lui et M. Baker.

Jusqu'à présent, la chute du dollar s'est cantonnée au Pacifique et n'a que peu affecté l'Europe, où son cours n'a guère fléchi au-dessous de 1,8050 DM contre 1,8135 DM la semaine précédente, et est venu fleureter avec la barre des 6 F. Mais tout peut changer et, après le yen, c'est le mark qui pourrait repartir à la hausse.

« Dangereux », estime M. Karl-Otto Poehl, président de la Bundesbank, car cela compromettrait la régularité de l'expansion de l'économie allemande. Il aurait souhaité que la réduction d'impôts prévue pour janvier 1988 ait pu prendre effet un an plus tôt, regrettant que le gouvernement de Bonn ne l'ait pas fait. Et dire qu'à l'automne dernier, M. Poehl trouvait que l'économie de la RFA n'avait nul besoin de stimulant !

A Paris, le cours du mark est resté remarquablement stable, autour de 3,3275 F avec une légère pointe à 3,33 F à la veille du week-end. La Banque de France, qui maintient des taux élevés (7 3/4 %) a enregistré de fortes rentrées de devises, 6 à 7 milliards de marks au moins dans la semaine (19 à 22 milliards de francs). Signalons enfin, une assez forte poussée sur l'or, le cours de l'once s'élevant au-dessus de 430 dollars, au plus haut depuis six mois, cela en liaison avec la baisse du dollar.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 6 AU 10 AVRIL 1987

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,6270	–	16,6196	66,3003	55,3250	2,6724	49,0436	0,0776
	1,6155	–	16,5727	66,2032	55,1420	2,6631	48,8519	0,0773
Paris	9,7897	6,0170	–	401,94	332,89	16,0796	295,10	4,6680
	9,7479	6,0340	–	399,47	332,72	16,0692	294,77	4,6702
Zurich	2,4356	1,4970	24,8795	–	82,8215	4,0005	73,4183	1,1614
	2,4402	1,5105	25,0331	–	83,2919	4,0226	73,7989	1,1691
Francfort	2,9408	1,8075	30,0399	120,74	–	4,8303	88,6464	1,4022
	2,9297	1,8135	30,0553	120,06	–	4,8295	88,5930	1,4036
Bruxelles	60,8823	37,42	6,2190	24,9967	207,03	–	18,3521	2,9030
	60,6620	37,55	6,2230	24,8593	207,05	–	18,3439	2,9063
Amsterdam	3,3175	2,0390	33,8873	136,20	112,81	5,4490	–	1,5818
	3,3069	2,0470	33,9247	135,51	112,87	5,4513	–	1,5843
Milan	2097,20	1289	214,23	861,85	713,14	34,4468	632,17	–
	2087,22	1292	214,12	855,35	712,43	34,4074	631,16	–
Tokyo	231,85	142,50	23,6829	95,1904	78,8382	3,8081	69,8872	0,1106
	235,13	145,56	24,1219	96,3588	80,2591	3,8761	71,1040	0,1126

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 avril, 4,2225 F contre 4,1456 F le vendredi 3 avril.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Coup de froid sur le thé

Les cours du thé ont enregistré en début de semaine une forte secousse à la baisse aux enchères de Londres. La qualité moyenne *(medium)* a perdu 12 pences, pour s'établir à 106 pences (1,06 livre sterling) par kilogramme tandis que le « *low medium* » – basse qualité – tombait à 65 pences (– 13 pences). Cette évolution n'est pas en soi surprenante, tant le thé souffre depuis plusieurs mois de surproduction, à l'exception des variétés supérieures.

Mais, moins que le déséquilibre connu du marché, c'est l'éclatement d'un conflit entre le Pakistan et Unilever qui a jeté un froid sur la place britannique. A travers ses deux filiales Brooke Bond et Lipton Tea, le groupe anglo-néerlandais assure 95 % des importations du thé au Pakistan. Or les autorités d'Islamabad viennent d'ordonner l'ouverture d'une enquête sur les activités d'Unilever, qu'elles soupçonnent de « pratiques monopolistiques ».

Le gouvernement a constaté que Brooke Bond et Lipton Tea obligeaient les Pakistanais à consommer du thé kényan d'un prix très élevé, et négligeaient les fournisseurs traditionnels que sont Sri-Lanka, le Bangladesh et l'Indonésie. En 1984, le Kenya comptait pour 18 % des achats du Pakistan. La proportion est passée l'an dernier à 56 %...

Pendant la même période, les parts du Bangladesh, de l'Indonésie et de Sri-Lanka ont été ramenées respectivement de 16 % à 9 %, de 18 % à 10 % et de 24 % à 11 %.

Pour Islamabad, la manœuvre est évidente. Unilever, qui possède des plantations au Kenya, a trouvé un débouché idéal pour sa production. Le Pakistan a ainsi vu monter les prix du thé sur son marché intérieur (la variété de Mombasa est une qualité recherchée), alors que la tendance des cours mondiaux était baissière. Autre inconvénient : le commerce du thé avec le Kenya ne participe à aucun rééquilibrage des échanges. Le Pakistan, qui lui achète pour 75 millions de dollars de thé par an, vend seulement pour 5 millions de dollars de marchandises à Nairobi. Il en va différemment pour Sri-Lanka, l'Indonésie et le Bangladesh dont les achats au Pakistan étaient, jusqu'à un passé récent, échangés contre du thé.

Depuis que Unilever a modifié les courants d'approvisionnements, les partenaires commerciaux habituels d'Islamabad ont réduit leurs importations. Sri-Lanka et le Bangladesh seraient prêts à commander des biens d'équipement au Pakistan, pour une valeur de 180 millions de dollars par an, mais à condition que ses achats de thé retrouvent un volume « raisonnable ». Si l'enquête confirme les soupçons du gouvernement, celui-ci pourrait décider de limiter les importations en provenance du Kenya, ou exiger d'Unilever qu'il se conforme aux instructions de l'office de négoce pakistanais, un organisme d'Etat chargé de veiller aux échanges commerciaux.

A la décharge d'Unilever, il faut souligner que le Pakistan a manifesté ces dernières années un goût accru pour le thé de bonne qualité. La dégradation des variétés indiennes et sri-lankaises (Ceylan) a donc favorisé le thé kenyan, dont les plantations, qui s'étendent au-dessus de Mombasa, font l'objet de soins intensifs. « La question de la qualité est cruciale », affirme M. Raymond Scala, président du comité français du thé, qui évoque avec regret le « Darjeeling » d'antan.

Au temps des empereurs chinois, seul le bourgeon terminal *(pekoe)* du plant de thé était cueilli. C'était la « cueillette impériale ». Puis les impératifs de production ont poussé les planteurs à cueillir le *pekoe* plus deux feuilles supérieures (P+2), puis le *pekoe* plus quatre feuilles (P+4). La recherche de la quantité s'est faite au détriment du fumet, pour la plus grande déconvenue des amateurs de thé. L'agitation politique à Sri-Lanka a, de surcroît, nui au « Ceylan » dont les plantations sont moins bien entretenues que naguère. La baisse des prix est aussi la sanction de ces dégradations.

E. F.

PRODUITS	COURS DU 10-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	882 (+ 1,5) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	808 (– 9) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 400 (+ 25) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mai	1 163 (– 1) Francs/tonne
Café (Londres) Mai	1 276 (+ 36) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 930 (+ 16) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	285,25 (+ 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	165,50 (+ 7,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	147,80 (+ 2,60) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Rafale de vent d'Ouest

Assez bien orientés en début de semaine, les marchés financiers mondiaux ont été secoués par un fort coup de vent d'Ouest, en l'occurrence une hausse sensible des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis et une baisse non moins sensible des cours des obligations outre-Atlantique. A la veille du week-end, l'emprunt du Trésor à 7,50 % et trente ans, échéance 2016, le fameux « Bellwether » (le bélier porteur de cloche qui précède le troupeau), perdait 3 % en une journée, et son rendement bondissait à 8,15 %, contre 7,30 % il y a un mois, et 7,90 % la semaine dernière. Motif ? Tout simplement les ventes d'obligations détenues par des Japonais qui ont déjà perdu près de 7 % sur leur portefeuille en six semaines, en raison de la baisse du dollar contre yen. Rendus inquiets par l'accélération de sa chute (140, 130, 120 yens), ils voudraient ne pas perdre davantage. Les ventes, certes, mais aussi sûrement la crainte de voir les investisseurs nippons ne plus apporter leurs capitaux aux Etats-Unis sont le cauchemar des opérateurs new-yorkais.

Les fils de l'empire du Soleil-Levant ne veulent pas vraiment retirer leurs capitaux des Etats-Unis : où iraient-ils ? Où sont les marchés suffisamment vastes et liquides pour les accueillir ? En outre, leur départ favoriserait la hausse du yen. Simplement, ils ne sont pas très chauds pour acheter des bons du Trésor américain avant d'être sûrs que la baisse du dollar est terminée. On les voit, maintenant, se diriger vers le marché des actions, où la hausse de Wall Street les attire et vers le marché immobilier.

En outre, à New-York, beaucoup redoutaient un durcissement de la politique de la Réserve fédérale (Fed), préoccupés par la baisse du dollar qui pourrait, comme on vient de le voir, inquiéter les prêteurs étrangers et relancer l'inflation en renchérissant les prix des produits importés. Intoxication ou prescience ? A Washington, M. Paul Volcker, président de la Fed, a affirmé, devant la commission bancaire du Sénat, qu'une politique monétaire restrictive serait néfaste à l'investissement et qu'il valait mieux réduire les dépenses fédérales. Il a précisé que la récente hausse des taux de base des banques américaines était sans relation avec une volonté quelconque des autorités monétaires.

En Europe, le coup de vent d'ouest a affecté le marché à la veille du week-end, d'autant que, mercredi soir et jeudi matin, on s'était attendu, sur des rumeurs, à une baisse des taux au Japon et en Allemagne. Ces bruits furent démentis à Francfort, la Bundesbank maintenant inchangés ses taux directeurs. Son vice-président, l'intraitable et obstiné, M. Helmut Schlesinger, se déclarait hostile à une nouvelle baisse, répondant ainsi à M. Claus Koehler, membre du directoire de cette même Bundesbank, selon lequel une diminution des taux allemands était nécessaire pour ralentir une croissance de la masse monétaire résultant de l'afflux de capitaux spéculatifs. En fait, outre-Rhin, on s'attend bien à une baisse non pas du taux d'escompte et du lombard (taux des avances sur titres), mais bien du taux des prises en pensions temporaires actuellement. Ce taux, à présentde 3,80 %, pourrait diminuer de 0,25 point. Déjà, cette semaine, on a vu glisser le loyer de l'argent sur le marché interbancaire jusqu'à 3,65 %.

A Paris, le marché est redevenu morose ; le MATIF, après un petit galop aux alentours de 108,15 % contre 107,45 à la fin de la semaine précédente, est retombé lourdement à 107,45, le rendement des emprunts d'Etat remontant à plus de 7,50 %. Les opérateurs avaient parié, à tort, sur une baisse en Allemagne, et la Banque de France a maintenu à 7,75 % le taux de son adjudication du jeudi 9 avril, ne servant, au surplus, que 2 % des demandes. Désespérant ! Du coup, le loyer de l'argent sur le marché interbancaire a dépassé 8 % à la veille du week-end.

Une seule émission digne de ce nom sur le marché primaire : 1 milliard de francs pour le Crédit national, en deux tranches de 500 millions de francs, au taux de 8,50 %. Mais la première au taux actuariel de 8,51 % et la seconde de 8,80 % par le jeu de bons de souscription pour de nouvelles obligations et de fenêtres de remboursement ouvertes à l'émetteur. Succès très moyen. A noter, enfin, que l'Etat va rembourser sa « vieille dette » à savoir sept emprunts émis avant 1950, dont l'en-cours résiduel est de 680 millions de francs, soit 0,13 % du total des emprunts d'Etat. Difficile à négocier, non « dématérialisés », donc avec coupons détachables, ils sont d'une gestion lourde et coûteuse pour l'Etat et peu avantageux pour les porteurs. Adieu donc les rentes perpétuelles 5 %, et surtout le 3 % cher à Balzac.

F. R.

Le Monde

Téhéran souhaite reprendre des relations diplomatiques avec Tunis

Le représentant de l'Iran aux Nations unies, M. Saïd Rajaie Khorassani, a indiqué, le vendredi 10 avril, que son pays souhaite le rétablissement rapide de ses relations diplomatiques avec la Tunisie. Adoptant un ton modéré pour parler des événements qui ont abouti, le 26 mars dernier, à la rupture, il a souligné que l'Iran « regrette » la décision tunisienne, ajoutant : « Nous espérons *que ce n'est là qu'une situation temporaire qui sera rapidement réglée.* »

Cette initiative de Téhéran intervient alors que le gouvernement tunisien poursuit une campagne de dénonciation du *« courant khomeiniste »*, en s'en prenant au passage aux associations de défense des droits de l'homme.

Mise en garde contre la Ligue des droits de l'homme

La Ligue tunisienne des droits de l'homme est accusée par le pouvoir de s'être transformée en *« structure partisane »*. Dans une lettre adressée cette semaine aux dirigeants de la Ligue, le ministre de l'intérieur leur reproche d'user d'*« une procédure discriminatoire »* pour écarter de l'organisation tous ceux dont les convictions politiques ne concordent pas avec les leurs. Il leur demande *« de faire en sorte que soient évitées à l'avenir toute pratique sélective et toute confusion entre la mission de la Ligue telle qu'elle est définie par son statut et l'usage qui en est réellement fait »*.

Une telle démarche ne manque pas de surprendre quand on sait que le comité directeur de la Ligue est composé de personnalités indépendantes et de représentants de tous les courants politiques, y compris du Parti socialiste destourien, dont les voix, il est vrai, ne sont pas, comme ailleurs, prépondérantes. Aussi doit-on surtout voir dans la raison si peu convaincante qui est avancée un prétexte à une sérieuse mise en garde après la récente prise de position de la Ligue exprimant ses *« très vives préoccupations »* à la suite des nombreuses arrestations opérées ces dernières semaines dans les milieux islamistes.

La Ligue manifestait aussi son inquiétude devant les dangers *« d'une amplification des faits et d'un amalgame dans cette affaire »* qui ont déjà donné lieu à l'interpellation d'au moins une quarantaine de dirigeants et de militants du Mouvement de la tendance islamique (MTI). Alors que, de tout temps, ceux-ci ont nié être en rapport avec l'Iran, ils sont aujourd'hui accusés de *« recours à la violence et de collusion avec l'étranger en vue de porter atteinte au régime »*. La presse officielle dénonce quotidiennement les « menées » de ce *« courant destructeur khomeiniste »*, sans apporter d'autre preuve de la « subversion » que des photographies de brochures à la gloire de l'imam, saisies lors de perquisitions.

Sans préjuger des suites de l'enquête en cours, la Ligue s'est donc bornée – comme elle le fait si souvent depuis sa création en 1977 – à demander à ce que tout excès soit évité, et que les droits des personnes impliquées soient préservés. Cela a, semble-t-il, irrité un peu plus contre elle le pouvoir, qui n'acceptait déjà qu'à contrecœur ses interventions nombreuses et souvent efficaces, alors que les différents partis d'opposition, soit par apathie, soit par prudence, se cantonnent depuis quelque temps dans la plus grande réserve.

L'existence de la Ligue, qui reste, non sans courage, la seule organisation à faire entendre une voix quelquefois discordante dans un concert d'autosatisfaction générale, est-elle pour autant menacée ? Après la lettre que lui a adressée le ministre de l'intérieur, il est permis de penser que le gouvernement va tout au moins s'efforcer, d'une manière ou d'une autre, de l'amener à faire preuve à l'avenir d'un peu plus de « souplesse » et de « compréhension ».

ITALIE

M. Scalfaro est chargé de former un gouvernement

ROME
de notre correspondant

Le chef de l'Etat a confié, le 10 avril, la charge de former le prochain gouvernement au démocrate-chrétien Oscar Luigi Scalfaro, ministre de l'intérieur démissionnaire de la précédente équipe dirigée par M. Bettino Craxi. M. Scalfaro a aussitôt déclaré qu'il tenterait d'abord de reconstruire la coalition à cinq partis (1) qui a gouverné le pays d'août 1983 juqu'au 3 mars dernier.

Si, comme il est probable, cette hypothèse de travail se révélait impraticable, M. Scalfaro devrait alors constituer un gouvernement à base beaucoup plus réduite, peut-être avec la seule DC qui, une fois mise en minorité au Parlement, n'aurait plus alors que deux missions très précises : accueillir à Venise début juin le sommet des sept pays industrialisés, puis organiser les élections législatives anticipées, sans doute le 21 juin.

Avant de convoquer M. Scalfaro, le chef de l'Etat avait longuement conféré avec le démocrate-chrétien Amintore Fanfani. Le président du Sénat a sans doute jugé qu'il n'appartenait pas à une personnalité ayant déjà été cinq fois président du conseil de se lancer dans une tentative destinée, selon toute apparence, à durer quelques semaines. Il a donc courtoisement décliné l'offre de reprendre du service.

Le choix de M. Scalfaro était un des rares possibles, pour deux raisons au moins. D'une part, cette personnalité, pondérée et intègre, est de celles, bien rares, qui ont su forcer l'estime de M. Craxi. En second lieu, il est ministre de l'intérieur du gouvernement démissionnaire et, à ce titre, responsable des élections – qu'il aura très vraisemblablement la charge d'organiser prochainement.

Agé de soixante-neuf ans, ce Piémontais est magistrat de formation. Il a participé à la résistance contre l'occupant nazi et fut élu en 1945 à la Constituante. Il a constamment été réélu depuis et est devenu pour la première fois secrétaire d'Etat en 1954. Pourfendeur inlassable de la criminalité organisée, il est, en même temps, favorable à une application libérale des lois, ce qui l'a amené à défendre les récentes mesures d'amnistie et la nouvelle loi pénitentiaire améliorant la condition des détenus.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) La majorité sortante comprend la Démocratie chrétienne, le PSI, les républicains, les sociaux-démocrates et les libéraux.

Les obsèques de Jean-Baptiste Doumeng

Le silence...

NOÉ
de notre envoyé spécial

Trois mille personnes ont accompagné Jean-Baptiste Doumeng, paysan, communiste, globe-trotter, dans son dernier voyage, le vendredi 10 avril, jusqu'au cimetière de Noé, où il repose face à un Mémorial pour les juifs déportés, internés dans ce village de Haute-Garonne, entre 1941 et 1943.

Pas de discours, pas de musique, le silence. Dans la salle des fêtes de Faugères, où à la Saint-Jean quand il était maire, Jean-Baptiste Doumeng faisait venir Mikis Théodorakis, Jean Ferrat, sa dépouille a été exposée enfouie sous les gerbes de fleurs commandées du monde entier. Il y a là les nombreux amis communistes du village, de la région, du comité central : MM. Georges Marchais, Gaston Plissonnier, André Lajoinie, René Piquet ; pour le gouvernement, M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Les élus locaux et régionaux, MM. Lionel Jospin, Dominique Baudis, Jean-Michel Baylet symbolisent l'étrange œcuménisme qu'inspirait ce communiste pur et dur. Les grandes maisons du commerce international, de la banque, sont là aussi, parmi les ambassadeurs des pays de l'Est, d'Afrique, et des dirigeants d'offices agricoles. Mais le gros de la foule se compose des paysans du cru. *« Je l'avais encore vu en décembre. » « Il a fait plus de chemin que les chefs d'Etat. » « Les fils, la route est tracée maintenant... »*

Les deux « églises » de Jean-Baptiste Doumeng, celle de son groupe Interagra, celle du Parti communiste, lui ont organisé, à lui le Gascon, le tonitruant, un adieu sobre. Le seul langage fut celui des fleurs, des centaines de gerbes, de bouquets. Une adresse parmi cent, lue sur une couronne : *« Du président Fidel Castro à son ami Jean-Baptiste Doumeng ».* – J. G.

Crise dans l'Hérault

Des « rénovateurs » dénoncent « un coup de force » de la direction du PCF

Les communistes « rénovateurs » de Bédarieux (Hérault) se fâchent ! Au cours d'une assemblée générale, le jeudi 9 avril, ils auraient adopté à une écrasante majorité (76 voix contre 3 et une abstention) un texte dénonçant ce qu'ils appellent *« un coup de force »* de la direction fédérale du PCF. Il s'agit de la convocation, le 30 avril, d'une conférence extraordinaire de section qui vise, selon eux, à *« écarter des communistes dits « rénovateurs » de la direction »* de cette section de Bédarieux. Ils indiquent que cette procédure est le résultat d'un *« semblant de réunions de cellules »* qui se seraient déroulées *« sans ordre du jour »* et dans la précipitation.

La fédération affirme, de son côté, qu'à la demande de neuf cellules sur douze (175 adhérents sur 223) une conférence extraordinaire est organisée suivant *« un processus normal »* car elles ont fait *« le constat de l'impossibilité d'aider les communistes à mettre en œuvre la politique du Parti »*. Un dirigeant fédéral ajoute que ces cellules réclament *« une nouvelle direction de section »*. Actuellement, les « rénovateurs » sont majoritaires au comité de section, et le bureau de section, qui en est logiquement l'émanation, est qualifié d'*« orthodoxe »*.

Remodeler pour « noyer »

Les « rénovateurs », selon lesquels la section compte 130 adhérents à ce jour, rejettent cette conférence *« antidémocratique* (...), *qui laisse la porte ouverte à toute espèce de magouilles »*. Ils s'en tiennent à la conférence statutaire qui devrait avoir lieu, dans le cadre de la préparation du prochain congrès national, au dernier trimestre. *« Ne voulant pas participer à cette parodie de démocratie »*, les « rénovateurs » soulignent qu'ils *« ne participeront ni aux réunions de cellule préparatoires ni à ce simulacre de conférence extraordinaire. »* Par avance, ils considèrent que *« les camarades élus dans ces conditions* [au nouveau comité de section] *le seront illégitimement »*, n'étant pas, selon eux, représentatifs de la majorité des communistes de la section de Bédarieux.

De l'avis de certains communistes, la préparation administrative du XXVI[e] congrès du PCF se profile derrière cette « restructuration », qui n'est, du reste, pas unique. L'enjeu, en effet, est la désignation des délégués à ce congrès par les différentes instances décentralisées du parti. Là où ils sont minoritaires, les « rénovateurs » sont « ignorés » par les directions locales ; là où ils sont majoritaires, ils sont combattus par le biais de remodelages administratifs visant à les « noyer » dans les instances dirigeantes. La position des contestataires de Bédarieux (refus de la conférence extraordinaire) illustre l'approfondissement de la cassure au sein du PCF.

Deux mois après avoir constitué une « coordination nationale » qui regroupait alors trente-cinq membres venant de quinze départements (*le Monde* du 3 février), les « rénovateurs » ont implanté des « coordinations décentralisées » dans une soixantaine de départements. Paradoxalement, face à l'accélération de ce processus de fracture, ni la direction du PCF, ni les « hétérodoxes » ne semblent vouloir porter le coup de grâce. Si la direction joue sur la lassitude, voire la mise à l'écart, des opposants, les « rénovateurs » sont de plus en plus confrontés à ce qui apparaît, selon l'expression d'un dirigeant communiste, à la préparation d'un *« congrès unanimiste et aseptisé »*. Il ne fait pas de doute, – élément sur lequel compte probablement l'équipe de M. Georges Marchais – qu'ils seront conduits, à brève échéance, à en tirer les conséquences. A cet égard, la prochaine désignation du candidat communiste à l'élection présidentielle se présentera comme un tournant majeur.

OLIVIER BIFFAUD.

Le chiffreur français agent du KGB aurait fourni des renseignements importants

Washington. – Contrairement aux premières indications fournies par le Quai d'Orsay, la « taupe » utilisée pendant dix ans par les services secrets soviétiques dans plusieurs ambassades de France au Proche-Orient, puis en Autriche aurait communiqué à Moscou des renseignements jugés à Paris *« très importants »*.

Recruté en 1973-1974 par le KGB, cet agent, Maurice Abrivard, alors chiffreur à l'ambassade de France à Damas, aurait été classé « KR » au sein des services soviétiques. Autrement dit, il aurait été considéré comme un informateur de valeur. En tant que chiffreur, il avait en effet accès aux codes du ministère des affaires étrangères et à tous les messages émis ou transitant par les ambassades où il avait été successivement en poste.

Connu comme un « père tranquille », Maurice Abrivard n'aurait pas agi par sympathie idéologique pour le régime soviétique, mais pour des motifs financiers. Séparé de sa femme, il connaissait des problèmes familiaux. Son état de santé – il était atteint d'un cancer, dont il mourut en 1984 – nécessitait, en outre, des soins importants. Selon des proches, il avait subi plusieurs opérations.

Après Damas, Beyrouth et Ryad notamment, Maurice Abrivard avait été accrédité auprès des autorités autrichiennes à l'ambassade de France à Vienne dès le 1[er] août 1978. Son nom est resté mentionné sur l'annuaire diplomatique autrichien jusqu'à l'édition de 1984.

Le Japon et les armements nucléaires

Démenti américain équivoque sur un pacte secret

Le département d'Etat américain a apporté, le vendredi 10 avril, un démenti pour le moins équivoque à des informations publiées ces derniers jours, faisant état d'un pacte secret que Washington et Tokyo auraient passé en 1960, pour permettre aux avions et navires américains transitant par le Japon de transporter à leur bord des armements nucléaires (*le Monde* du 8 et du 11 avril).

M. Charles Redman, rapporte l'Agence France-Presse, a confirmé que le document publié par le Parti communiste japonais pour étayer ses assertions était authentique. Mais il a souligné que ce câble de M. Dean Rusk, alors secrétaire d'Etat, à l'ambassade américaine à Tokyo, était rédigé *« de façon imprécise »* et que *« contrairement à ce qui a été affirmé, il n'indique pas l'existence d'un accord secret permettant l'introduction d'armes nucléaires au Japon »*, dont Tokyo dément également qu'il ait été conclu. Les *« arrangements confidentiels »* auxquels faisait allusion M. Rusk auraient concerné, selon le département d'Etat, le traité de coopération et de défense de 1960.

L'« imprécision » du télégramme est toute relative puisqu'il mentionne explicitement l'introduction d'armes nucléaires américaines au Japon, et le traité de 1960 n'a rien de confidentiel puisqu'il est dans le domaine public. L'embarras de cette réponse traduit, en fait, le souci de Washington de désamorcer à l'avance toute polémique au sujet de cette affaire au Japon, en raison de l'extrême sensibilité de l'opinion sur la question des armes nucléaires. Sans une possibilité de transit de ces dernières au Japon, toute la stratégie américaine en Asie serait à revoir.

F. D.

Un cheval remboursé

La caisse primaire d'assurance-maladie de la Dordogne a remboursé à trois reprises en 1986 des médicaments prescrits par un médecin pour soigner un cheval. L'animal appartenant à un couple de Périgourdins, souffre de rhumatismes et de dégénérescence des cartilages, maux qui peuvent être soignés avec des médicaments destinés aux humains, en augmentant les doses.

Les pharmaciens n'ont rien remarqué, mais la caisse primaire s'est inquiétée après avoir remboursé la troisième feuille de maladie. Son enquête a abouti à la suspension du praticien pendant deux mois par l'Ordre des médecins. Poursuivi ensuite devant le tribunal, il a été condamné à 1 000 F d'amende et à rembourser les sommes versées. – *(Corresp.)*

EN BREF

● **Les grèves dans les transports aériens.** – Air Inter prévoit un retour à un trafic normal le dimanche 12 avril, après les deux jours de grève des officiers mécaniciens navigants. Vendredi, les vols ont pu être assurés à 85 %, selon la direction, grâce à la mise en place d'affrètements supplémentaires. Les grévistes contestent le passage de trois à deux des équipages des A-320 qui entreront en service en 1988.

Par ailleurs, à l'appel de FO, de la CFDT et de la CFTC, certaines catégories de personnels au sol d'Aéroports de Paris ont débrayé, vendredi 10 avril, pour une *« durée indéterminée »*, entraînant des retards d'enregistrement ou d'information des passagers. Les revendications portent sur les salaires, les qualifications et la titularisation des temporaires.

● **Sahara occidental : le bilan de Rabat sur les derniers combats.** – L'état-major marocain a indiqué, le vendredi 10 avril, que quatre-vingts combattants du Front Polisario ont été tués lors des affrontements qui se sont déroulés, mercredi dernier, au nord-est du Sahara occidental, dans la région de Haouza. Les Forces armées royales ont eu, pour leur part, vingt-trois tués lors de ces combats. – *(AFP.)*

● **Le COPA organise une manifestation à Bruxelles.** – Le Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE prépare pour le 19 mai prochain une manifestation à Bruxelles, où il attend environ dix mille agriculteurs. Ils défileront pendant la tenue du conseil des ministres pour réclamer le maintien de leurs revenus, l'amélioration des conditions de vie et de travail, ainsi que la préservation des emplois dans l'agriculture et les régions rurales.

● **SRI-LANKA : trêve.** – Le gouvernement de Sri-Lanka a décrété une trêve unilatérale de dix jours, couvrant notamment la période du Nouvel An cinghalais et hindou, à compter de samedi 11 avril, dans les opérations contre les séparatistes tamouls, a annoncé, vendredi 10, le ministre de la sécurité, M. Lalith Athulathmudali. Il a toutefois précisé que si les troupes gouvernementales étaient attaquées, elles riposteraient, et que des patrouilles navales destinées à empêcher des transports d'armes à travers le détroit de Palk se poursuivraient. – *(AFP.)*

● **M. Edouard Balladur** a décoré de la Légion d'honneur, à Washington, le professeur Paul Craig Roberts, un des théoriciens de l'économie de l'offre *(supply-side)* aux Etats-Unis.

● **Primes « au mérite » pour l'UNICEF.** – Les militants du syndicat FO du Trésor qui ont perçu une prime « au mérite » sur les crédits récupérés par les suppressions d'emplois intervenues en 1986, en ont, selon leur syndicat et à la demande de celui-ci, reversé le montant à l'UNICEF, afin de protester contre *« un système préfigurant le salaire personnalisé et, à terme, la remise en cause des conventions collectives »*.

● **« Accord de non-agression » entre Pretoria, le Ciskeï et le Transkeï.** – Les autorités sud-africaines ont signé, le vendredi 10 avril, au Cap, avec deux bantoustans « indépendants », le Ciskeï et le Transkeï, un accord destiné à prévenir toute agression contre l'un des signataires à partir du territoire des deux autres. Cet accord intervient après plusieurs incidents ayant opposé le Ciskeï et le Transkeï, notamment le 19 février dernier, lorsqu'un commando venu du Transkeï a lancé un raid (qui a échoué) contre la résidence du « président » du Ciskeï.

Le numéro du « Monde » daté 11 avril 1987 a été tiré à 498 655 exemplaires

A B C E F G H



